

**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2014**



Nations Unies • New York, 2014

Merci de recycler



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres.

Table des matières

Chapitre

Page

Première partie		
Première session ordinaire de 2014		
I. Questions d'organisation	7	
<i>Débat consacré au PNUD</i>		
II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD	7	
III. Programmes de pays et questions connexes	12	
IV. Coopération Sud-Sud	17	
V. Évaluation	18	
VI. Questions financières, budgétaires et administratives	20	
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies.	20	
<i>Débat consacré au FNUAP</i>		
VIII. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation	21	
IX. Programmes de pays et questions connexes	27	
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>		
Déclaration du Directeur exécutif		29
<i>Débat consacré aux questions communes</i>		
X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	30	
XI. Visites sur le terrain	33	
Annexe. Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM		34
Deuxième partie		
Session annuelle de 2014		
I. Questions d'organisation	41	
<i>Débat consacré au PNUD</i>		
II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice	41	
III. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017	45	
IV. Rapport sur le développement humain	47	
V. Fonds d'équipement des Nations Unies.	48	

VI.	Volontaires des Nations Unies	49
VII.	Évaluation	52
VIII.	Programmes de pays et questions connexes	53
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
IX.	Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif	54
X.	Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017	57
XI.	Évaluation	58
XII.	Questions financières, budgétaires et administratives	59
XIII.	Programmes de pays et questions connexes	60
	<i>Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets</i>	
XIV.	Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel	62
	<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
XV.	Audit et contrôle interne	63
XVI.	Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	65
	Troisième partie	
	Deuxième session ordinaire de 2014	
I.	Questions d'organisation	69
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II.	Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives	69
III.	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD	74
IV.	Programmes de pays et questions connexes	75
V.	Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement	76
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VI.	Déclaration du Directeur exécutif et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP .	77
VII.	Mise à jour de la politique de contrôle du FNUAP	82
VIII.	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	82
IX.	Questions financières, budgétaires et administratives	83
X.	Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement	83
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI.	Déclaration du Directeur exécutif et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies	85

Débat consacré aux questions communes

XII.	Questions financières, budgétaires et administratives	88
XIII.	Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	90
XIV.	Visites sur le terrain	92
XV.	Questions diverses.....	92
Annexes		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014.....	94
II.	Composition du Conseil d'administration en 2014.....	133

Première partie
Première session ordinaire de 2014

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York du 27 au 31 janvier 2014**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 27 au 31 janvier 2014. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction éclairée et leur participation active aux travaux du Conseil en 2013. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2014 le Bureau suivant :

Président : M. Peter Thomson (Fidji)

Vice-Président : M. Jonathan Viera (Équateur)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Président : M. Vincent Herlihy (Irlande)

Vice-Président : M. Tuvako Nathaniel Manongi (République-Unie de Tanzanie)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2014/1 et Corr.1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2014 (DP/2014/CRP.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2014.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013 figurent dans le document DP/2014/2, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

5. Dans sa décision 2014/9, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2014 :

Session annuelle de 2014 : du 23 au 27 juin 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (accessible sur le site Web du PNUD), l'Administratrice a remercié la Présidente et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement et leur soutien tout au long de l'année 2013 et a félicité le Président et les Vice-présidents nouvellement élus pour 2014. La session a été diffusée en direct sur le Web et, dans un court-métrage, l'Administratrice a souligné les succès enregistrés en matière de développement dans différentes régions grâce à des initiatives de coopération de développement du PNUD répondant à la demande et contrôlées par le pays.

7. Parlant de l'avenir, l'Administratrice a souligné que 2014 était une année critique pour l'organisation, qui commençait à appliquer son nouveau plan stratégique (2014-2017) – la fondation des efforts qu'elle déploie pour permettre au PNUD de mieux cibler ses travaux, d'être axé sur les résultats et d'accroître son

efficacité et son utilité. Elle a mentionné les mesures prises pour inscrire le plan dans tous les domaines d'intervention du PNUD, y compris au niveau des nouveaux programmes mondial, régionaux et de pays.

8. L'Administratrice a souligné qu'un des éléments au centre des efforts déployés par le Programme pour devenir une organisation encore plus focalisée, axée sur les résultats, efficace et efficiente était l'examen structurel qu'il entreprenait dans les sièges et les centres de services régionaux. L'objectif suprême des changements structurels était de faire en sorte que le PNUD soit à la hauteur de la tâche, de façon à ce qu'il soit en mesure d'appliquer le plan stratégique (2014-2017) et de faire un usage optimal des ressources qui lui sont confiées.

9. L'Administratrice a parlé de l'action que mène le PNUD à l'appui du programme de développement pour l'après-2015 en contribuant ses connaissances expertes dans les domaines de la pensée et de la pratique du développement, ainsi qu'en injectant dans les débats les perspectives des populations du monde par le biais d'initiatives telles que les consultations mondiales sur le programme pour l'après-2015 et l'enquête intitulée MY World. Elle a mis l'accent également sur l'importance de la réalisation de progrès dans les négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et a souligné que le PNUD accordait tout son appui au Sommet du Secrétaire général sur le changement climatique, qui se tiendrait en septembre 2014.

10. L'Administratrice a saisi cette occasion pour mettre les membres du Conseil d'administration au fait du rôle du PNUD dans la réponse aux crises au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en République arabe syrienne, ainsi qu'à la destruction causée par le super-typhon Yolanda aux Philippines et dans la fourniture d'une assistance aux populations touchées. Elle a souligné que le PNUD soutient les efforts engagés par les pays en matière de consolidation de la paix, de relèvement précoce et de renforcement de la résilience et mobilise les capacités là où cela est nécessaire, tout en mettant l'accent sur l'importance de la prise de mesures pour protéger le personnel du PNUD contre des risques accrus pour leur sécurité.

11. En conclusion, l'Administratrice a souligné l'importance que le PNUD attache à la promotion de la transparence et de la responsabilité, que reflètent le fait qu'il a été classé premier parmi les organisations multilatérales pour sa volonté de transparence par l'organisation non gouvernementale Publish What You Fund [Publiez ce que vous financez]; sa première année d'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), qui a été réussie; et le fait que ses états financiers aient fait l'objet d'une opinion sans réserve pour 2012. Sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies, elle a rappelé la détermination du PNUD et a mentionné des progrès réalisés récemment : le lancement de nouvelles procédures opérationnelles standard pour l'adoption du modèle Unis dans l'action, la création du Fonds pour l'obtention de résultats tous ensemble (Delivering Results Together Fund) et le partage à l'échelle du système des coûts du système des coordonnateurs résidents.

12. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que 2014 était une année critique pour le PNUD, qui commençait à appliquer son nouveau plan stratégique (2014-2017) et à fournir un appui pour orienter les débats sur le programme pour l'après-2015. Ils se sont félicités de ce que le nouveau plan stratégique fût en harmonie avec les principes et le fond de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, énoncés par l'Assemblée

générale dans sa résolution 67/226 et ont invité instamment le PNUD à tenir compte de ses priorités essentielles que sont l'élimination de la pauvreté et une croissance inclusive, comme énoncé dans le plan stratégique (2014-2017).

13. Les délégations ont souligné l'importance de la transparence et de la responsabilité, et de la nécessité d'appliquer le plan stratégique avec le plein accord des pays du programme et selon le principe de la prise en main des programmes par les pays, conformément aux priorités définies au niveau national. Elles souhaitent être tenues au courant de l'évolution du processus de changement structurel pour faire en sorte qu'il atteigne son objectif qu'est l'amélioration des prestations du PNUD en le rendant efficace et efficient.

14. Soulignant qu'ils continuent d'être préoccupés par le déséquilibre entre les ressources ordinaires (ressources de base) et les autres ressources, les membres du Conseil d'administration ont souligné qu'il importe de définir et appliquer le principe de « masse critique de ressources » noté dans l'examen quadriennal, qui était selon eux essentiel pour la réussite du plan stratégique.

15. Les membres du Conseil d'administration ont traité des principaux points de l'ordre du jour ouverts à la discussion, dont il est rendu compte plus en détail ci-dessous, notamment : la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017); le programme mondial et régionaux; les initiatives visant à harmoniser les programmes de pays et à simplifier leur procédure d'approbation; l'opinion sans réserve dont ont fait l'objet les états financiers du PNUD pour la troisième année consécutive; l'action du Bureau de l'évaluation du PNUD; et la promotion de la coopération Sud-Sud par le PNUD et sa direction du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

16. Le Conseil d'administration a constaté avec plaisir que le souci d'égalité des sexes était intégré dans les activités du PNUD, et nombre de ses membres ont souligné que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes étaient liées à l'élimination de la pauvreté et à l'ouverture. Les membres du Conseil d'administration ont encouragé le PNUD à continuer de plaider en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes pour que ces questions reçoivent l'attention voulue dans le cadre du programme pour l'après-2015, et ont souligné l'importance de l'intégration de la coopération Sud-Sud aux discussions sur l'après-2015.

17. Dans sa réponse, l'Administratrice a assuré au Conseil d'administration que le PNUD le garderait informé des progrès enregistrés sur tous les fronts, notamment l'examen structurel. Le PNUD continuerait d'appuyer le processus du programme de développement pour l'après-2015 en injectant dans les débats les perspectives des populations du monde. Le PNUD était déjà engagé dans des partenariats importants avec à la fois le secteur public et le secteur privé ainsi que dans le cadre du système des Nations Unies, par l'intermédiaire du Pacte mondial et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), tout en mettant l'accent sur l'accélération des progrès accomplis concernant la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement avant la date butoir de 2015.

18. L'Administratrice a souligné que l'élimination de la pauvreté et un développement inclusif demeuraient les priorités générales de l'organisation, mettant l'accent sur l'inégalité des groupes vulnérables, les femmes et les filles et les personnes handicapées, tant dans le cadre du développement que dans les

situations de crise. Le PNUD attachait la plus grande importance à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, comme le montrait la nouvelle Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017). De même, le PNUD était un partisan convaincu de la coopération Sud-Sud, hébergeant le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et menant ses propres activités opérationnelles en vue de promouvoir les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et de partager les réussites. En réponse aux préoccupations exprimées par les petits États insulaires en développement, l'Administratrice leur a assuré que le PNUD entendait s'employer à les aider à répondre à leurs besoins de développement particuliers.

19. Concernant la réforme de l'Organisation des Nations Unies, l'Administratrice a souligné l'engagement du PNUD d'appliquer la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal. Les membres du GNUD et le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU avaient élaboré un mécanisme de suivi pour aider à suivre les progrès réalisés, ce qui garantissait une approche d'ensemble rationalisée fondée sur des données factuelles. Concernant la masse critique, le PNUD consultera les États Membres en vue d'appréhender pleinement ce que les groupes régionaux voulaient et de tracer la voie à suivre. Concernant la sécurité, l'organisation devait pouvoir disposer des 30 millions de dollars proposés au titre du financement additionnel afin de faire face aux besoins en matière de sécurité, qui étaient en pleine évolution et informerait le Conseil d'administration de l'utilisation de ces fonds lors de l'examen du budget à mi-parcours.

Situation des femmes au PNUD

20. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes au PNUD en 2013 (DP/2014/3) et de la Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017 (DP/2014/4 et annexes).

21. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le rapport de l'Administratrice et la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes, 2014-2017. Ils ont apprécié que la Stratégie soit fondée et alignée sur les résultats et qu'elle soit ancrée sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017. Ils ont constaté avec plaisir que la nouvelle stratégie tenait compte des enseignements tirés de la précédente. Ils ont mis l'accent sur le lien existant entre l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'élimination de la pauvreté et un développement inclusif. Ils se sont félicités et ont souligné l'importance de l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans toutes les activités du PNUD et ont apprécié que le PNUD soit à la tête des efforts entrepris à l'échelle du système des Nations Unies pour faire en sorte qu'une large place soit accordée à l'égalité des sexes dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

22. Concernant la précédente stratégie d'égalité des sexes (2010-2013), les délégations ont loué le PNUD pour ses réalisations dans ses quatre domaines d'intervention, notant que l'organisation était bien placée pour promouvoir les capacités et politiques nationales relatives à l'égalité des sexes. Ils considéraient que la large place accordée à la participation des femmes à la vie politique et leur engagement dans des activités de relèvement après un conflit constituaient un progrès.

23. Les délégations considéraient que le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes était un bon organe de contrôle pour la stratégie d'égalité des sexes. Elles se félicitaient de l'élaboration par le PNUD et l'UNICEF d'une note d'orientation sur le système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et jugeaient encourageant que 32 bureaux de pays aient demandé à recevoir le label égalité des sexes. Elles attendaient avec intérêt les résultats du processus de certification en matière d'égalité des sexes et encourageaient le PNUD à donner au personnel les moyens de conduire des analyses sur l'égalité des sexes permettant de mesurer dans le cadre de la programmation dans quelle mesure les activités y contribuaient.

24. Concernant la nouvelle stratégie, le Conseil d'administration appuyait pleinement la poursuite des efforts de prise en compte des questions d'égalité des sexes au moyen du Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes et de l'utilisation du système de repérage des activités contribuant à l'égalité des sexes et du label égalité des sexes. La proposition tendant à affecter 15 % des ressources à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, dont au moins 15 % dans le cadre de la consolidation de la paix, a rencontré l'approbation générale. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de renforcer les capacités au niveau des pays et ont approuvé le plan tendant à nommer des conseillers pour l'égalité des sexes (70 au total) dans les bureaux de pays d'une certaine taille, les plus petits bureaux partageant un conseiller régional. Certaines délégations ont indiqué la nécessité de faire en sorte que l'affectation des ressources au niveau des pays s'effectue sur la base du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) en consultation avec le programme de pays.

25. Les délégations se sont félicitées de la proposition tendant à créer un fonds d'affectation spéciale distinct pour l'égalité des sexes, axé sur des programmes conjoints, mais certaines doutaient de son utilité, car cela semblait aller à l'encontre de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes et pouvait conduire à la fragmentation du financement. Elles ont demandé des informations sur cette proposition et ont encouragé le PNUD à renforcer le contrôle des dépenses liées aux questions d'égalité des sexes pour faire en sorte qu'il y ait des ressources suffisantes au titre des ressources de base et des contributions à des fins spéciales.

26. Un certain nombre de délégations ont demandé des informations sur la façon dont le PNUD comptait suivre et évaluer les progrès accomplis durant le cycle quadriennal et ont souligné qu'il importait de tenir compte des enseignements tirés des évaluations. Quelques délégations ont appelé à établir un rapport sur la stratégie en utilisant un solide ensemble d'indicateurs alignés sur ceux utilisés dans le plan stratégique (2014-2017). Elles ont conseillé d'établir ce rapport concurremment avec le rapport annuel de l'Administrateur à la session annuelle afin qu'ils s'accordent.

27. Le Conseil d'administration était désireux d'en savoir plus sur les efforts déployés par le PNUD pour assurer le respect des règles énoncées dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Une délégation a demandé des informations sur l'évaluation de référence du plan d'action à l'échelle du système réalisée en 2013. Les délégations ont souligné le rôle important joué par le PNUD, en qualité de président du GNUP, pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et assurer une répartition claire des tâches dans l'ensemble du système des Nations Unies, conformément à l'examen quadriennal. Elles se sont félicitées de la

collaboration de l'organisation avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), la Banque mondiale et l'Union européenne.

28. Les délégations ont souligné l'importance du rôle des dirigeants dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes et les efforts de modification des comportements et ont demandé des informations sur ce que le PNUD faisait pour renforcer la direction concernant la question de l'égalité des sexes. Des préoccupations ont été mentionnées touchant à des inégalités entre les sexes au niveau des cadres intermédiaires; le Conseil d'administration a demandé des informations sur les mesures que l'organisation prenait pour régler cette question.

29. Dans sa réponse, le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a noté que les objectifs relatifs à l'égalité des sexes étaient ambitieux, mais que le PNUD devait montrer l'exemple. Avant tout, l'organisation présenterait des rapports de meilleure qualité et plus fréquents fondés sur les principes de transparence et de responsabilité, et procéderait notamment à une évaluation finale indépendante à la fin du cycle. La réalisation de ces objectifs passait par des partenariats avec les gouvernements des programmes de pays, qui devaient quant à eux faire preuve d'une ferme volonté politique. Concernant le respect du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, le PNUD avait satisfait à tous les critères et était classé au-dessus de la moyenne pour le système des Nations Unies. Il y avait toujours moyen de mieux faire. Reconnaisant l'écart entre les sexes existant au PNUD chez les administrateurs auxiliaires et les cadres intermédiaires, le Directeur par intérim a souligné que le PNUD compensait au niveau des cadres supérieurs. Pour combler l'écart, l'organisation faisait porter ses efforts sur : a) le mentorat; b) les promotions accélérées; c) la préférence accordée pour le recrutement; et d) la gestion des aptitudes. Le PNUD se rangeait à l'avis selon lequel la parité des sexes était au cœur de ses activités de développement pour deux raisons : il était prouvé qu'elle était une stratégie efficace contre la pauvreté et l'inégalité et elle représentait les valeurs des Nations Unies.

30. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/1 intitulée « Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) ».

III. Programmes de pays et questions connexes

Programmes régionaux du PNUD

31. Le fonctionnaire chargé du Bureau régional pour l'Afrique du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Afrique (2014-2017) (DP/RPD/RBA/2). Le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (2014-2017) (DP/RPD/RAP/2 et Rev.1). Le Directeur du Bureau régional pour les États arabes du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour les États arabes (2014-2017) (DP/RPD/RAS/3). Le Directeur du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (2014-2017) (DP/RPD/REC/3). Le Directeur adjoint du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes du PNUD a présenté le descriptif du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017) (DP/RPD/RLA/2).

32. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil d'administration se sont déclarés satisfaits du processus consultatif transparent suivi pour élaborer le programme régional de chaque région et ont constaté avec satisfaction que les programmes régionaux étaient alignés sur à la fois le plan stratégique du PNUD (2014-2017) et le programme mondial (DP/GP/3) et, fait très important, sur les priorités établies au niveau régional pour les pays des différentes régions

33. Les délégations ont souligné l'importance de la gestion axée sur les résultats pour atteindre les résultats, comme énoncé dans le nouveau plan stratégique (2014-2017) et la nécessité de renforcer la culture du résultat. Elles ont invité instamment le PNUD à accorder une large place dans tous les domaines de résultats aux deux principaux objectifs du plan stratégique, l'élimination de la pauvreté et le développement inclusif, et à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en Afrique. Reconnaissant que les résultats peuvent comporter des éléments communs avec ceux d'autres organismes des Nations Unies, elles ont encouragé le PNUD à s'engager dans une étroite collaboration interorganisations afin d'éviter ce type de chevauchement et à renforcer la coordination en mettant l'accent sur les avantages comparatifs.

34. Les membres du Conseil d'administration ont appelé l'attention sur les questions d'inégalité, de l'irrégularité de la croissance et du caractère multidimensionnel de la pauvreté, en particulier dans les pays en proie à un conflit ou touchés par une catastrophe et sur la nécessité de renforcer les capacités et de fournir des compétences spécialisées. Ils se sont félicités de la priorité accordée aux groupes vulnérables et exclus, en particulier les personnes handicapées, les femmes et les jeunes et ont invité instamment à prêter attention à ces groupes de façon systématique dans tous les domaines de résultats et les cadres d'allocation des ressources de chaque programme régional.

35. Les délégations ont prôné d'accorder une place accrue à la promotion et au renforcement des outils et mécanismes de la coopération Sud-Sud et triangulaire au niveau régional et transfrontière, en particulier le transfert des connaissances techniques sur les solutions de développement basées sur des approches et partenariats novateurs, y compris avec le secteur privé. Elles ont noté que les enseignements et l'expérience acquis d'autres programmes régionaux et du programme mondial (2014-2017) seraient bénéfiques et devaient être intégrés dans le programme de développement pour l'après-2015. Les membres du Conseil d'administration ont soulevé la question du déséquilibre entre les ressources ordinaires (de base) et les autres ressources et se sont déclarées préoccupées à les incidences que cela pourrait avoir sur la présence matérielle du PNUD, en particulier dans les petits États insulaires en développement.

36. Dans leur réponse, les directeurs régionaux ont assuré aux membres du Conseil d'administration qu'ils étaient déterminés à collaborer avec eux en vue d'appliquer les programmes régionaux et de satisfaire les besoins des pays de programme dans une perspective régionale. Ils ont réitéré que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire demeuraient des modalités d'intervention prioritaires pour les programmes régionaux et un élément clef de toutes leurs activités aux niveaux régional et transfrontière. Ils ont noté que, conformément au plan stratégique (2014-2017), les programmes régionaux étaient ancrés dans les priorités principales qu'étaient l'élimination de la pauvreté et la croissance inclusive, prenant en compte le caractère multidimensionnel de la pauvreté et

s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'organisation et une gestion axée sur les résultats. Ils ont reconnu que le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources était une réalité et que le PNUD allait devoir s'appuyer sur les ressources de base pour lever des ressources additionnelles. Ils ont assuré au Conseil d'administration que le PNUD, en vue de renforcer sa présence régionale, était déterminé à maintenir la présence stratégique du programme dans tous les pays malgré ce déséquilibre et à aider à la fois les pays les moins avancés et les pays à revenu intermédiaire. Ils ont assuré aux délégations que le PNUD était pleinement engagé auprès des autres organismes des Nations Unies au niveau régional.

37. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/3 intitulée « Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017) ».

Programme mondial du PNUD

38. Le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a présenté le programme mondial (2014-2017) (DP/GP/3, Corr.1 et annexe).

39. Les membres du Conseil d'administration ont noté que le programme mondial était un instrument clef pour le PNUD en tant qu'organisation fondée sur le savoir et se sont félicités de l'approche globale suivie, qui couvrait l'ensemble des domaines d'intervention pour garantir la prise en compte de l'utilité et des avantages comparatifs. Ils ont accueilli avec satisfaction les cinq domaines prioritaires, qui bénéficiaient d'une perspective mondiale et découlaient du plan stratégique du PNUD (2014-2017). Ils ont félicité le PNUD d'avoir identifié les domaines spécifiques où il disposait d'un avantage comparatif, tels que le renforcement de la résilience et la réalisation de l'examen quadriennal.

40. Les délégations ont noté avec satisfaction que le programme mondial donnait suite aux recommandations énoncées dans l'évaluation du programme mondial précédent (2010-2013). Ils ont souligné que la réussite du programme dépendait de conseils de politique générale de grande qualité au niveau des sièges et d'un financement adéquat, et ils ont demandé des détails sur ce que le PNUD faisait pour être sûr d'avoir la capacité d'atteindre les résultats escomptés.

41. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la place accordée dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources à certains produits tirés du plan (2014-2017). Toutefois, des délégations ont formulé des réserves à l'égard de la publication du rectificatif au rapport sur le programme mondial, qui ajoutait un nouveau domaine de résultats qui selon elles s'éloignait des domaines de compétence du PNUD énoncés dans le plan stratégique (2014-2017). Elles ont noté les problèmes qui perdurent en matière de contrôle, d'évaluation et d'établissement de rapports et la nécessité d'améliorer le cadre de résultats et d'allocation des ressources et ses indicateurs. Elles ont recommandé d'améliorer le cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme mondial parallèlement à l'achèvement de celui du plan stratégique (2014-2017).

42. Les délégations ont apprécié les efforts déployés par le PNUD pour harmoniser les nouveaux programmes régionaux et le programme mondial (2014-2017). Elles ont demandé des éclaircissements sur la structure générale du programme mondial, déclarant supposer que la stratégie du PNUD en préparation

traiterait de cette question. Elles ont réaffirmé l'importance des données factuelles pour la réussite du programme mondial et l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Elles ont souligné la nécessité de faire en sorte que les populations vulnérables, les personnes handicapées, les réfugiés, les femmes et les filles, qui sont des moteurs du développement, ne soient pas laissés de côté et, soulignant le rôle que joue le PNUD en dirigeant la coordination du système des Nations Unies, a encouragé l'organisation à continuer de forger des partenariats dans le contexte du programme mondial.

43. Dans sa réponse, le Directeur par intérim du Bureau des politiques de développement du PNUD a noté que le programme mondial mettait l'accent sur les avantages comparatifs du PNUD et privilégiait les résultats de qualité pour les questions stratégiques où il pouvait jouer un rôle déterminant. Les activités du programme mondial étaient ancrées dans des analyses et recherches effectuées par les centres globaux d'élaboration des politiques du PNUD, tels que le Centre d'Oslo pour la gouvernance, le Centre de Singapour pour l'excellence de la fonction publique, le Centre de Séoul pour les partenariats mondiaux, le Centre Rio+20 pour le développement durable, le Centre international d'Istanbul pour le secteur privé au service du développement et le Centre de développement des terres arides de Nairobi. Le Directeur par intérim a fait observer que le PNUD intégrait systématiquement le renforcement de la résilience et la prévention des crises et le relèvement, qui demeuraient les piliers de son action. Le PNUD était déterminé à assurer la direction et à collaborer avec les organismes des Nations Unies dans tous les domaines. Le Directeur par intérim a reconnu la nécessité d'une présentation plus détaillée dans le budget et l'évaluation du programme et a affirmé que le PNUD s'attacherait à les améliorer. Concernant le rectificatif, il a fait observer que le PNUD avait suivi la pratique établie et avait publié le rectificatif de bonne foi afin de refléter des idées, en particulier sur l'élimination de la pauvreté, qui étaient partagées par tous. Il a parlé des incidences des efforts faits pour mettre l'accent sur l'élimination de la pauvreté dans le programme mondial.

44. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/2 intitulée « Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017 ».

Procédure d'approbation des programmes de pays

45. La Directrice du Groupe d'appui aux opérations du PNUD a présenté le rapport intitulé « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents relatifs au programme de pays » (DP/2014/8).

46. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié l'initiative visant à harmoniser les descriptifs de programme de pays des organisations concernées et à simplifier la procédure d'approbation de ceux-ci. Ils ont félicité les organisations de chercher à simplifier et harmoniser les instruments de programmation en vue d'améliorer la coopération au niveau des programmes de pays, conformément à l'examen quadriennal.

47. Par souci de cohérence, toutefois, les membres du Conseil d'administration auraient préféré voir une proposition conjointe abordée durant le débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS. Soulignant la nécessité de tenir les consultations du Conseil d'administration en temps voulu, ils ont noté qu'avec l'achèvement de la période d'essai de la stratégie « Unis dans l'action », le Conseil d'administration ne pouvait pas traiter la question de l'approbation de programmes de pays conjoints au

cas par cas et aurait préféré que le rapport traite de la question et propose une solution. De même, tout en reconnaissant qu'il y avait eu une coordination des descriptifs de programme de pays au niveau des différents pays, ils ont souligné que le Conseil d'administration devait prendre pleinement part au processus conjoint et que son rôle devait être mieux défini.

48. En examinant le format et le contenu du programme de pays proposé, le Conseil d'administration a proposé les éléments suivants, soulignant la nécessité de changer le format des descriptifs afin de faciliter la procédure d'approbation : a) un budget indicatif précisant comment les ressources de base et les autres ressources seraient utilisées; b) un cadre de résultats et d'allocation des ressources; c) des informations sur la façon dont les cadres de résultats et d'allocation des ressources étaient liés à celui du PNUAD et aux priorités nationales; et d) un plan de suivi et d'évaluation dont le coût est chiffré.

49. En outre, les délégations ont souligné que, vu les efforts d'harmonisation déployés, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devaient participer davantage à l'élaboration des descriptifs de programme de pays et au processus d'approbation et ont proposé d'utiliser des plans de travail communs et de faire fond sur les enseignements et l'expérience acquis par les pays au titre de la stratégie « Unis dans l'action ». Concernant la responsabilité au titre du descriptif du programme de pays, le Conseil d'administration a souligné qu'il était important d'établir clairement une chaîne de responsabilité (depuis la direction jusqu'aux administrateurs de programmes), qui devrait servir pour l'évaluation et la notation des fonctionnaires. Les délégations ont souligné qu'il importait d'aligner les descriptifs de programme de pays avec les plans stratégiques des organisations, les priorités nationales et les principes de l'examen quadriennal.

50. Dans sa réponse, la Directrice du Groupe d'appui aux opérations du PNUD a souligné les efforts interorganisations concertés sous la forme de discussions sur les procédures opérationnelles permanentes, qui avaient guidé l'élaboration du rapport. Le premier groupe de descriptifs de programme de pays communiqué au Conseil d'administration pour sa session annuelle en juin 2014 refléterait déjà ses modifications proposées, qui s'appuyaient sur les enseignements et l'expérience acquis au titre de la stratégie « Unis dans l'action » et faisaient fond sur les procédures opérationnelles permanentes. Le modèle de descriptif de programme de pays du PNUD avait déjà pris en compte certaines demandes particulières du Conseil d'administration, notamment un cadre de résultats et d'allocation des ressources comprenant un budget indicatif et un plan d'évaluation dont les coûts étaient pleinement chiffrés. Les résultats du descriptif de programme de pays étaient tirés directement des PNUAD au niveau des pays et alignés avec le nouveau plan stratégique du PNUD (2014-2017). La Directrice a assuré le Conseil d'administration que les consultations sur les descriptifs de programme de pays avaient commencé rapidement au niveau des pays avec toutes les parties prenantes nationales et se poursuivaient au siège, procédure qui offrait largement l'occasion au Conseil d'administration de formuler des observations.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/7 intitulée « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays ».

52. En application de la décision 2006/36, les deux programmes de pays indiqués ci-après, qui avaient été discutés plus tôt lors de la seconde session ordinaire de 2013,

ont été approuvés par le Conseil d'administration selon le principe de l'approbation tacite, sans présentation ni discussion : Namibie, de la région Afrique orientale et australe; Mexique, de la région Amérique latine et Caraïbes.

IV. Coopération Sud-Sud

53. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a présenté le cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017) (DP/CF/SSC/5).

54. Les membres du Conseil d'administration se sont déclarés fort satisfaits des activités de renforcement des capacités de direction et de constitution de partenariats menées par le Bureau pour la coopération Sud-Sud, grâce auxquelles la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire recevaient une large attention dans l'ensemble du système des Nations Unies. Les délégations ont déclaré appuyer pleinement le cadre stratégique du Bureau pour 2014-2017 et se sont félicitées que celui-ci s'emploie à : a) aider les États Membres à prendre des décisions en connaissance de cause en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire; b) renforcer la coopération Sud-Sud au sein du système des Nations Unies; c) aider les partenaires à élaborer des politiques et des plans et à forger des partenariats.

55. Les délégations ont noté avec satisfaction que le cadre stratégique pour 2014-2017 prenait en considération les préoccupations des États Membres, notamment l'accent qu'ils mettaient sur les principes du Plan d'action de Buenos Aires et du Document final de Nairobi. Elles se sont félicitées de la collaboration du Bureau pour la coopération Sud-Sud et du PNUD aux fins d'une répartition claire des tâches, que reflétaient le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et le cadre stratégique du Bureau pour la coopération Sud-Sud pour 2014-2017. Elles ont souligné que le PNUD ne devait pas chercher à reproduire ou répéter l'action du Bureau, mais s'attacher en menant ses activités relatives à la coopération Sud-Sud à tirer parti de ses avantages comparatifs par l'intermédiaire de ses programmes mondial, régionaux et de pays.

56. Les membres du Conseil d'administration ont noté avec satisfaction que le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud avait mis en place un conseil interorganisations chargé du suivi des résultats pour fournir un appui aux activités du système des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Concernant une question connexe, ils ont encouragé les conseils des programmes régionaux du PNUD à inviter le Bureau à participer à ses réunions périodiques et à ses discussions. Ils ont remercié le PNUD de donner au Bureau pour la coopération Sud-Sud une marge d'action et un appui financier et ont souligné qu'il était important que le Bureau dispose d'un financement adéquat afin de poursuivre ses activités. Ils ont encouragé les États Membres en mesure de le faire à contribuer au Fonds des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

57. Les délégations étaient très désireuses de voir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud jouer un rôle actif pour faire en sorte qu'une place de choix soit assurée à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire dans le programme de développement pour l'après-2015 et ont demandé instamment au Bureau de conduire l'élaboration de nouvelles modalités de coordination afin d'encourager les initiatives Sud-Sud et triangulaires dans l'ensemble du système des

Nations Unies, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et par l'intermédiaire du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les délégations ont souligné que la compréhension et la promotion des avantages comparatifs de la coopération Sud-Sud étaient essentielles pour ses réussites et la meilleure stratégie pour l'intégration de la coopération Sud-Sud dans tous les domaines d'action du système des Nations Unies.

58. L'Administratrice associée du PNUD a assuré aux membres du Conseil d'administration que le PNUD était pleinement conscient de son rôle d'orientation du Bureau pour la coopération Sud-Sud et travaillait en relation étroite avec le Bureau pour assurer son indépendance et une répartition claire des tâches de façon à ce que les activités du PNUD ne reproduisent pas ni ne chevauchent celles dont est chargé le Bureau pour la coopération Sud-Sud. Le PNUD était prêt à continuer d'appuyer pleinement le Bureau pour l'aider à s'acquitter de son mandat. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir reconnu les efforts déployés par le PNUD pour intégrer la coopération Sud-Sud dans ses programmes mondial et régionaux et dans son plan stratégique 2014-2017. Elle a noté que le PNUD s'appuierait sur des modèles positifs pour inclure le Bureau pour la coopération Sud-Sud dans ses comités ayant un lien avec les relations Sud-Sud.

59. Le Directeur du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a remercié le Conseil d'administration pour son soutien sans faille et a exprimé l'appréciation du PNUD pour sa direction continue du Bureau, en particulier son appui financier et le respect de sa marge d'action. Il a noté que la large présence du PNUD dans les pays avait permis au Bureau de participer pleinement avec les partenaires au niveau des pays, où il peut exercer la plus grande influence pour satisfaire les besoins des États Membres, améliorer l'appui en faveur de la cohérence à l'échelle du système pour les initiatives Sud-Sud et prêter un appui aux alliances Sud-Sud mondiales. Il a assuré au Conseil d'administration qu'en élaborant le cadre stratégique, le Bureau : a) s'appuyait sur le mandat que lui avait confié l'Assemblée générale; b) s'efforçait de respecter les priorités fixées par les pays, d'œuvrer selon des approches multi-organisations et d'ajouter de la valeur réelle, sans doublon ni chevauchement; c) ancrerait ses activités dans un solide cadre de résultats et d'allocation des ressources accordant une large place au suivi et à l'établissement de rapports, notamment au Conseil d'administration. Il a souligné en guise de conclusion que le Bureau était pleinement conscient de son mandat et fermement déterminé à répondre aux exigences des États Membres et du Conseil d'administration.

60. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017) et l'a approuvé.

V. Évaluation

61. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté le plan d'évaluation à moyen terme (2014-2017) (DP/2014/5).

62. Les membres du Conseil d'administration ont constaté que le Bureau de l'évaluation montrait la voie et était une locomotive pour la fonction d'évaluation du PNUD et le renforcement des effets des évaluations sur le programme, les opérations et la responsabilité du PNUD. Ils ont loué le rôle de chef de file du PNUD et du Bureau de l'évaluation, notant que le plan d'évaluation à moyen terme

était un instrument utile pour déterminer la contribution du PNUD dans ses domaines d'intervention et ont encouragé le Bureau de l'évaluation à continuer de chercher et d'adopter des méthodes d'évaluation qui sont à la pointe du progrès en la matière. Les délégations attendaient avec impatience les implications de l'examen de la politique d'évaluation du PNUD et de l'examen par les pairs pour l'amélioration de la capacité d'évaluation, en particulier au plan de l'efficacité et de l'efficacités par rapport au coût et elles ont félicité l'organisation d'avoir mis en place le Groupe consultatif de l'évaluation.

63. Les délégations étaient favorables aux efforts déployés pour examiner de près les incidences des activités du PNUD en matière de crise et de gouvernance, accorder la priorité aux évaluations conjointes lorsque les synergies étaient manifestes, indiquer le niveau de capacité d'absorption des conclusions des évaluations et utiliser les conclusions des évaluations pour améliorer la prise de décisions. Elles se sont félicitées des plans du Bureau de l'évaluation tendant à faire le bilan des évaluations des résultats en matière de développement et ont encouragé le Bureau de l'évaluation à œuvrer de concert avec la direction du PNUD en vue d'améliorer la chaîne des résultats de gestion afin d'améliorer la responsabilité. Les délégations ont approuvé la proposition tendant à renommer le Bureau de l'évaluation Bureau indépendant d'évaluation.

64. L'Administratrice associée du PNUD a souligné que le PNUD prenait à cœur en matière d'évaluation les principes de responsabilité, d'apprentissage et de renforcement des connaissances, intégrant ceux-ci dans la prise de décisions et produisant de meilleurs résultats. Elle a noté l'importance du renforcement des capacités aux fins d'évaluations décentralisées, qui était lié au renforcement des capacités nationales. Elle s'est félicitée de l'accent mis par les délégations sur les évaluations conjointes, qui devraient faire partie intégrante des programmes conjoints. Elle souscrivait à l'opinion selon laquelle la capacité du PNUD d'absorber les enseignements tirés en matière d'évaluation était essentielle pour améliorer l'apprentissage, la programmation et l'exécution. En guise de conclusion, elle a noté que le plan d'évaluation à moyen terme serait en ligne avec les indicateurs et les cibles énoncés dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

65. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a assuré aux membres du Conseil d'administration que le Bureau tiendrait d'autres consultations avec eux pour améliorer le plan et présenterait un programme de travail chiffré à la session annuelle de 2014. Le Bureau était fort satisfait du taux élevé d'application effective des recommandations des évaluations et de leur absorption dans les programmes mondial et régionaux du PNUD, ainsi que dans le plan stratégique pour 2014-2017, ce qui faciliterait les efforts déployés à l'avenir pour mesurer les progrès. Le Bureau travaillerait étroitement avec la direction du PNUD en vue d'aligner les indicateurs et les cibles du plan stratégique pour 2014-2017 et le Directeur a noté qu'il était important d'adopter une terminologie commune en matière d'évaluation pour l'ensemble du PNUD concernant les indicateurs et les normes de productivité. Les travaux du Groupe consultatif de l'évaluation et les autres examens contribueraient à ces efforts d'alignement. Le Directeur a noté que le Bureau de l'évaluation renforçait son partenariat avec le Groupe des Nations Unies pour le développement.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/4 sur a) le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation; et b) le plan d'évaluation à moyen terme.

VI. Questions financières, budgétaires et administratives

67. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté la réponse au Conseil d'administration au sujet de la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité (DP/2014/6).

68. Les membres du Conseil d'administration n'ont fait aucune observation en réponse à la présentation du PNUD.

69. Le Conseil d'administration a pris note de la réponse au Conseil d'administration au sujet de la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité.

VII. Fonds d'équipement des Nations Unies

70. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point de l'ordre du jour et le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le cadre stratégique du FENU pour 2014-2017.

71. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des activités du FENU et de la direction du Secrétaire exécutif et se sont déclarés satisfaits de la portée et de l'orientation du cadre stratégique pour 2014-2017. Ils ont noté avec satisfaction que le cadre stratégique pour 2014-2017 était aligné sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et ont loué le FENU pour le processus consultatif conduit aux fins de l'élaboration du nouveau cadre.

72. Les délégations restaient positives à l'égard d'activités clefs du FENU relatives au financement du développement et à la fourniture d'une assistance aux pays les moins avancés, en particulier aux groupes vulnérables, au moyen de programmes de microfinancement et de microcrédit et d'autres outils financiers. Elles étaient satisfaites des activités du FENU en matière de décentralisation et de développement local.

73. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction la prise de risques par le FENU et ses efforts visant à rechercher et utiliser des produits de financement novateurs et à créer un fonds d'investissement. Ils ont averti toutefois que le FENU devrait veiller à suivre des règles d'engagement claires. Ils ont encouragé le fonds à continuer de s'efforcer de forger des partenariats novateurs avec le secteur privé et les organisations philanthropiques.

74. Les délégations se sont déclarées préoccupées par la pénurie continue de ressources de base et ont demandé instamment aux États Membres en mesure de le faire d'accroître leur contribution de façon à ce que le FENU puisse disposer du niveau minimum de ressources de base de 25 millions de dollars nécessaire pour fournir un appui à 40 pays parmi les moins avancés. Elles ont encouragé le FENU à tout faire pour mobiliser des ressources additionnelles, y compris du secteur privé. Elles ont souligné l'importance de la santé financière du Fonds pour les pays les moins avancés, où l'action du FENU était cruciale et avait montré qu'elle pouvait avoir des effets durables. Les délégations ont souligné qu'une solide base de ressources ordinaires permettrait au Fonds de maintenir sa présence dans les 40 pays les moins avancés où il était présent physiquement, tout en notant que son objectif ultime était d'être présent dans les 49 pays les moins avancés afin de les aider à quitter la liste des pays les moins avancés.

75. Le Secrétaire exécutif du FENU a assuré aux membres du Conseil d'administration que le Fonds était fermement déterminé à travailler avec eux et à parvenir à une plus grande cohérence avec le PNUD. Il a noté que les délégations demandaient que les activités du FENU soient guidées par les principes suprêmes du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 : l'élimination de la pauvreté et le développement solidaire, en accordant une attention spéciale aux plus vulnérables. L'objectif ultime du FENU était d'être présent dans tous les pays les moins avancés, y compris les pays en situation de crise, pour avoir un effet maximum. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations qui avaient déjà versé une contribution au Fonds au titre des ressources de base et a noté que le FENU continuait à s'efforcer de forger des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, en particulier dans les domaines du microfinancement, des envois de fonds et de la micro-assurance. Il a noté que les délégations encourageaient le FENU à continuer à faire preuve d'innovation et à prendre des risques tout en restant prudent, et à tenir le Conseil d'administration au courant de l'évolution de la situation. Il a souligné que le FENU participait aux débats sur le développement pour l'après-2015 et était membre de l'équipe spéciale sur le financement du développement pour l'après-2015.

76. Le Conseil d'administration a pris note du cadre stratégique du FENU pour 2014-2017 et des résultats préliminaires pour 2013.

Débat consacré au FNUAP

VIII. Déclaration du Directeur exécutif et évaluation

77. Le Directeur exécutif du FNUAP, dans sa déclaration au Conseil d'administration, a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur engagement, leur direction éclairée et leur orientation tout au long de 2013, qui ont aidé le FNUAP à avoir une action mieux cadrée et à être plus axé sur les résultats et plus responsable. Il a félicité le Président et les Vice-Présidents nouvellement élus pour 2014, année qui sera une étape capitale pour les droits de l'homme, la population et le développement, et durant laquelle l'engagement du FNUAP avec le Conseil d'administration sera particulièrement crucial.

78. Abordant les questions à l'ordre du jour, le Directeur exécutif a noté que le plan stratégique pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration et son budget intégré offraient au FNUAP les moyens de relever effectivement les défis, en particulier d'accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement sur la mortalité maternelle et infantile avant la date butoir de 2015. Le processus d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 avait montré que le Programme d'action du Caire demeurerait primordial en 2014 et aidait à mettre en place un nouveau cadre pour la population et le développement au-delà de 2014, qui s'inscrirait dans le programme de développement pour l'après-2015. Le Directeur exécutif a souligné les principales réalisations depuis 1994 et, notant que le rapport mondial final sur l'examen serait disponible au début de 2014, il a appelé l'attention sur les deux messages les plus importants à retenir, à savoir que l'inégalité sous toutes ses formes se développait et que l'Organisation des Nations Unies devait continuer à lutter en faveur des droits de l'homme en défendant une approche fondée sur les droits de l'homme.

79. Le Directeur exécutif a souligné que l'inégalité touchait plus gravement les plus pauvres et les marginalisés. Le FNUAP, conformément à son plan stratégique pour 2014-2017 et à son budget intégré, mettait l'accent sur la lutte contre l'inégalité et sur les droits de l'homme dans les domaines ci-après : a) l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, y compris la violence et la discrimination sexistes; b) la santé des filles et des femmes, en particulier la santé et la mortalité maternelles (objectif 5 du Millénaire), la santé procréative et sexuelle et les droits en matière de procréation, ainsi que la prévention de l'infection au VIH; c) les adolescents et les jeunes, y compris une éducation sexuelle à large contenu, l'accès à des services de santé procréative et sexuelle et à la planification familiale; d) l'urbanisation et les migrations; e) la gouvernance et la responsabilité, en particulier l'encouragement d'une participation libre, inclusive et transparente des groupes de population à la prise de décisions. Il a souligné la place accordée par le FNUAP à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en particulier des populations les plus vulnérables.

80. Le Directeur exécutif a noté que les domaines d'intervention du FNUAP étaient clairement au centre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. En 2014, le FNUAP, en collaboration avec le système des Nations Unies et les États Membres, ferait en sorte que les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement occupent une place centrale dans le cadre de développement pour l'après-2015. Le Directeur exécutif a souligné qu'il était important que les États Membres œuvrent de concert sur les processus mondiaux, tels que la Commission de la population et du développement et la session extraordinaire de l'Assemblée générale et qu'ils règlent les différends ayant trait aux droits de l'homme.

81. Le Directeur exécutif a souligné les priorités du FNUAP en 2014, qui comprennent le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré; l'amélioration de la gestion axée sur les résultats et du suivi et de l'évaluation connexes; l'évaluation de la structure financière du Fonds pour veiller à son alignement sur le plan stratégique; l'élargissement de la mobilisation des ressources au moyen de nouveaux partenariats avec de nouveaux donateurs et le secteur privé. Il a vivement apprécié le soutien sans faille assuré par les donateurs au FNUAP et a souligné qu'une forte base de ressources ordinaires était essentielle pour relever les défis à venir et remplir le mandat énoncé par la Conférence internationale sur la population et le développement.

82. Le Directeur exécutif a abordé également les activités que le FNUAP menait dans les situations d'urgence et de crise en vue d'intégrer des programmes ayant trait à l'égalité des sexes dans les efforts de relèvement et de reconstruction, notamment en République arabe syrienne, aux Philippines et en République centrafricaine en 2014. Il a réaffirmé l'attachement du FNUAP à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et à la réalisation de son mandat découlant de l'examen quadriennal. Le FNUAP avait pleinement participé avec le GNUD à l'élaboration du plan d'action relatif à l'examen quadriennal. Concernant la collaboration interorganisations, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur la réussite du programme conjoint FNUAP-UNICEF concernant les mutilations et ablations génitales féminines. Il a souligné l'indivisibilité des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et du développement humain durable et a appelé le Conseil d'administration à travailler avec le Fonds en vue de mener à terme le péripèle entamé au Caire en 1994.

83. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le Directeur exécutif pour sa direction éclairée tout au long de la période de transition et ont souligné l'importance des travaux du Fonds, en particulier aux niveaux régional et national, pour la réalisation du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ils ont souscrit à l'affirmation selon laquelle 2014 était une année cruciale pour le FNUAP, vu le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré. Ils étaient impatients de voir le FNUAP engagé dans l'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014, pour garantir que les principes du Programme d'action du Caire figurent en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015. Ils avaient hâte de lire le rapport d'examen de la Conférence internationale sur la population et le développement et de participer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale en septembre 2014. Des délégations de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont appelé l'attention sur l'importance du Consensus de Montevideo sur la population et le développement en tant que moteur régional pour le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement. Une autre délégation a mis en garde contre les efforts faits pour intensifier les débats intergouvernementaux sur les questions problématiques ayant trait à la Conférence internationale sur la population et le développement, en particulier au niveau des conférences régionales.

84. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour ses activités aux échelons mondial, régional et national et ont souligné son action en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et sur la santé procréative et sexuelle et les droits en matière de procréation – nombreux étaient ceux qui avaient été tirés de la pauvreté et les femmes avaient pu bénéficier d'un meilleur accès aux programmes de santé publique du fait de l'adoption de la perspective du Fonds relative aux droits en matière de procréation. Malgré les progrès enregistrés, des délégations se sont déclarées préoccupées par la persistance de l'inégalité entre les sexes et de l'exclusion économique et sociale des groupes vulnérables et par le fait que l'objectif 5 du Millénaire relatif à la santé et à la mortalité maternelles ne serait pas atteint d'ici à la date butoir de 2015. Elles ont invité instamment le FNUAP à tout faire pour accélérer la réalisation de l'objectif 5 et à veiller à ce que le programme de développement pour l'après-2015 intègre pleinement les principes de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

85. Les délégations ont encouragé le FNUAP à continuer de promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme, mettant l'accent sur une démarche sans exclusive et les populations les plus vulnérables. Elles ont invité instamment le FNUAP à continuer de s'attaquer aux questions de la discrimination continue et à encourager la protection des droits de l'homme tout en restant sensible aux perspectives culturelles et religieuses. Elles appréciaient la place accordée par le FNUAP aux services de santé différenciés pour les jeunes et les adolescents, en particulier en matière de planification familiale, d'éducation sexuelle à large contenu et de prévention de l'infection au VIH. Elles ont souligné l'importance des activités du FNUAP sur l'égalité et le développement inclusif dans les pays à revenu intermédiaire, qui continuaient de pâtir de la pauvreté persistante. Certaines délégations appuyaient activement le principe de l'universalité des activités opérationnelles et étaient impatientes d'éliminer les goulets d'étranglement financiers qui entravaient la présence du FNUAP dans certains pays.

Les délégations étaient satisfaites des activités du FNUAP dans le domaine du renforcement des capacités d'analyse des données et de l'accent qu'il mettait sur la programmation fondée sur les données factuelles et appuyaient les efforts visant à renforcer sa fonction d'évaluation par l'intermédiaire d'un nouveau bureau du FNUAP chargé des évaluations.

86. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour son action dans les situations d'urgence et de crise humanitaire, en particulier en vue d'intégrer les questions relatives à la problématique hommes-femmes au relèvement et à la reconstruction, et ils l'ont encouragé à travailler en relation étroite avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ils ont invité instamment le FNUAP, en collaboration avec le système des Nations Unies, à considérer comme une priorité et à améliorer sa capacité d'intervention rapide dans les situations de crise.

87. Dans sa réponse, le Directeur exécutif a appelé l'attention sur deux niveaux importants de l'engagement du FNUAP que les membres du Conseil d'administration soulignaient : le niveau politique, pour faire en sorte que la Conférence internationale sur la population et le développement soit au centre des débats sur l'après-2015, et le niveau des droits, pour garantir les droits de la personne, l'indivisibilité des droits de l'homme et la capacité d'un individu à définir ses droits. Il a noté l'accent mis par les délégations sur la mortalité maternelle et l'accès universel à la planification familiale et à la contraception, en particulier pour les jeunes. Concernant les opérations, il a noté l'accent mis par les membres du Conseil d'administration sur la transparence, le lancement du nouveau plan stratégique et du budget intégré et la place faite aux résultats en matière de crédibilité. Il a remercié les délégations pour l'appui qu'elles fournissent aux activités humanitaires du FNUAP, en particulier contre la violence sexiste. Il a appelé l'attention sur le rôle essentiel du Fonds pour ce qui est de permettre l'accès aux services de base dans les régions touchées par une catastrophe. Le Directeur exécutif se réjouissait à la perspective de travailler avec les membres du Conseil d'administration en 2014 et leur a assuré que les femmes et les filles occupaient une place centrale dans le mandat du Fonds dans le domaine du développement.

Évaluation

88. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté le Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/FPA/2014/2) et l'Évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a à son tour présenté la réponse de la direction à l'évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012. Dans sa déclaration, elle a souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP récemment créé et l'a félicitée pour sa nomination.

89. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de la création du Bureau de l'évaluation du FNUAP et de la bonne qualité du Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 élaboré par le Bureau de l'évaluation du FNUAP dans un esprit de transparence au moyen d'un processus consultatif large et efficace. Ils ont félicité la Directrice nouvellement nommée et se réjouissaient à la perspective de travailler avec elle et son bureau, et ils ont demandé à être tenus régulièrement au courant de ses travaux.

90. Les délégations ont souligné l'importance cruciale que revêtait l'évaluation pour le développement et le partage des connaissances, l'assurance qualité, la prise de décisions fondées sur des données factuelles et la responsabilité. Elles ont félicité le FNUAP pour les progrès accomplis dans la mise en place d'une fonction d'évaluation améliorée et l'ont encouragé à prendre de nouvelles mesures pour la renforcer et développer une culture d'évaluation dans l'ensemble de l'organisation. Elles comprenaient que la politique d'évaluation révisée se traduirait par des changements organisationnels exigeant du temps, des ressources et une planification et que le Fonds devrait concilier la réalisation des évaluations et le développement des capacités et la formation afin de professionnaliser la fonction d'évaluation.

91. Concernant le projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015, les délégations ont souligné l'importance de la gestion et du suivi du projet et ont apprécié son alignement sur le nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et le budget intégré, ainsi que sur les normes d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Elles ont souligné qu'il importait de prévoir des évaluations dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2014-2017 et ont demandé des précisions sur la façon dont le FNUAP entendait financer les évaluations. Les membres du Conseil d'administration ont demandé des informations sur les critères utilisés pour choisir les thèmes des évaluations et ont souligné l'importance d'orientations explicites pour choisir et conduire les évaluations. Ils ont souligné qu'il importait de traiter des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations du FNUAP. Ils ont jugé les évaluations au niveau de l'organisation pertinentes et leur portée appropriée, mais ont souligné les chevauchements potentiels entre l'évaluation de la planification familiale, incluse dans le plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2014-2015 et l'évaluation à mi-parcours du programme mondial du FNUAP visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative proposé pour 2016. Ils ont appelé l'attention sur l'utilisation des évaluations d'impact et ont souligné leur importance potentielle pour l'apprentissage.

92. Les délégations se sont félicitées que le plan tienne compte de l'approche visant à renforcer la qualité des évaluations au niveau des programmes, ce qui devrait aider à renforcer la fonction d'évaluation aux échelons régional et national. Elles ont félicité le FNUAP d'inclure également les évaluations du PNUAD et les évaluations de l'initiative « Unis dans l'action » dans le nouveau plan, encourageant le Fonds à poursuivre son action dans ce domaine.

93. S'agissant de l'évaluation conjointe FNUAP-UNICEF du Programme conjoint concernant les mutilations et ablations génitales féminines 2008-2012 et de la réponse de la direction, les membres du Conseil d'administration ont félicité les deux organisations pour leur entreprise commune du programme conjoint et la conduite de l'évaluation conjointe. Ils ont exprimé un ferme appui aux activités du FNUAP et de l'UNICEF sur les mutilations et ablations génitales féminines et souhaitaient voir cette question intégrée systématiquement à tous les programmes de pays et régionaux pertinents. Ils ont souligné qu'il importait d'assurer la durabilité financière des programmes conjoints et ont invité instamment le FNUAP à étudier la possibilité d'arrangements de financement pluriannuels. Ils avaient hâte de voir plus de programmes conjoints et d'évaluations conjointes à l'avenir.

94. Les délégations se félicitaient de ce que le programme conjoint avait réussi à renforcer la capacité nationale et à faire en sorte que les acteurs nationaux tiennent

les rôles. Elles ont apprécié la haute qualité du programme et la sensibilité culturelle manifestée dans l'adaptation des interventions relatives aux mutilations et ablations génitales féminines aux cultures locales tout en les ancrant dans une approche basée sur les droits de l'homme. Elles étaient satisfaites des progrès accomplis durant la première phase du programme conjoint et ont encouragé le FNUAP à continuer de jouer un rôle central durant la seconde phase. Elles ont souligné, toutefois, que le FNUAP devait prendre des mesures pour faire face aux faiblesses du programme conjoint identifiées dans l'évaluation.

95. Les membres du Conseil d'administration ont loué le FNUAP pour son engagement dans des partenariats à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies et ont encouragé le Fonds à envisager les possibilités d'accroître la coordination avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans le cadre du programme conjoint. Ils ont demandé des informations supplémentaires sur les bénéfices potentiels qu'ONU-Femmes pourrait apporter à ces efforts conjugués.

96. Concernant les éléments des programmes conjoints, les délégations ont souligné la nécessité d'un solide cadre de résultats et d'allocation des ressources fondé sur des données factuelles et étayé par des indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps et des niveaux de référence et des niveaux cibles pour garantir l'efficacité du suivi et de l'établissement des rapports. Elles étaient impatientes de voir le cadre final des résultats d'ici à juin 2014 et elles ont invité instamment le FNUAP à identifier et chercher à combler les lacunes essentielles en matière de données pour servir les intérêts des futures interventions et ont demandé des détails sur la mesure dans laquelle les objectifs avaient été atteints et sur les approches qui donnaient les meilleurs résultats.

97. Il a été proposé d'élaborer des orientations interorganisations communes pour les membres des différents conseils d'administration prenant part à l'examen des programmes conjoints sur la façon de conduire au mieux les futures discussions sur les évaluations conjointes.

98. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a affirmé que le Fonds était résolu à assurer la coordination avec ses partenaires du système des Nations Unies, dont ONU-Femmes et l'Organisation mondiale de la Santé, avec lesquelles le FNUAP avait commencé à élaborer des directives cliniques aux fins de la programmation sur les mutilations et ablations génitales féminines. Elle a fait observer qu'ONU-Femmes n'avait pas encore été créée en tant qu'entité distincte des Nations Unies lorsque l'UNICEF et le FNUAP avaient élaboré le programme conjoint. Elle a noté que l'UNICEF et le FNUAP négociaient avec ONU-Femmes en vue de la faire participer pleinement au programme conjoint sur les mutilations et ablations génitales féminines, en particulier sur la violence sexiste.

99. La Directrice exécutive adjointe a remercié les donateurs qui fournissent un appui au plan de financement pluriannuel en versant des contributions financières à la seconde phase du programme conjoint et a encouragé les autres en mesure de le faire à envisager de faire des contributions supplémentaires. Elle souscrivait à l'opinion selon laquelle le cadre de suivi des résultats, bien que solide, devait être amélioré et a précisé que le FNUAP ferait rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis en la matière à la session annuelle de 2014. De même, elle a noté que les deux organisations avaient intégré la question des normes sociales dans

le cadre de suivi et d'évaluation de la seconde phase. L'objectif était d'utiliser l'analyse des données pour créer de meilleurs indicateurs mieux ciblés mesurant comment les interventions avaient fonctionné pour modifier les normes sociales qui appuyaient les mutilations et ablations génitales féminines et ainsi relier plus étroitement les interventions à un changement de comportement durable. En conclusion, elle a souligné l'importance d'une approche transfrontière régionale en matière de mutilations et ablations génitales féminines, qui avait été adoptée pour la seconde phase.

100. La Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a noté que les éléments constitutifs étaient en place pour transformer la fonction d'évaluation et que le Bureau de l'évaluation passait à la phase opérationnelle, ce qui représentait un exercice de gestion du changement. Elle souscrivait à l'évaluation faite par les membres du Conseil d'administration des défis qui se poseraient concernant les ressources, les capacités, les orientations stratégiques et l'évolution de l'évaluation et a affirmé que le Fonds était résolu à professionnaliser la fonction d'évaluation. Elle a noté les préoccupations concernant la fréquence des évaluations à l'échelle de l'organisation et leur incorporation dans l'examen à mi-parcours; le FNUAP serait mieux à même d'informer le Conseil d'administration des derniers développements concernant la question de la fréquence à la suite de la phase de cadrage prévue de ces évaluations en 2014. Concernant la capacité d'évaluation, le FNUAP s'employait à tirer parti des partenariats au niveau national lors de la réalisation des évaluations des programmes de pays, ce qui ouvrait une fenêtre sur la qualité des capacités nationales avec lesquelles le Fonds travaillait régulièrement. La Directrice a souligné l'importance centrale que revêtait l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans les activités d'évaluation du FNUAP et a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP étudierait les possibilités de conduire des évaluations d'impact à l'avenir, gardant à l'esprit la nécessité d'appliquer pleinement le nouveau plan d'évaluation.

101. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/5 intitulé « Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP) ».

102. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de l'évaluation conjointe sur le programme conjoint FNUAP-UNICEF sur les mutilations et les ablations génitales féminines – accélération du changement.

IX. Programmes de pays et questions connexes

103. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté le rapport intitulé « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents relatifs aux programmes de pays du Fonds des Nations Unies pour la population » (DP/FPA/2014/3).

104. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié l'initiative tendant à harmoniser les descriptifs de projet de pays des organisations concernées et à simplifier la procédure suivie pour leur approbation. Ils ont félicité les organisations de s'attacher à simplifier et harmoniser les instruments de programmation en vue d'améliorer la coopération au niveau des programmes de pays, conformément à l'examen quadriennal.

105. Par souci de cohérence, toutefois, le Conseil d'administration aurait préféré voir une proposition conjointe discutée durant le débat commun. Soulignant la nécessité de tenir des consultations au niveau du Conseil d'administration en temps voulu, ses membres ont noté qu'avec l'achèvement de la période d'essai de l'initiative « Unis dans l'action », le Conseil d'administration ne pouvait se charger d'approuver les programmes de pays communs au cas par cas, et ils auraient préféré que le rapport traite de cette question et propose une solution. De même, tout en reconnaissant qu'il y avait eu coordination en matière de descriptifs de projet de pays au niveau des pays, ils ont souligné que le Conseil devait être pleinement impliqué dans le processus commun et son rôle défini plus clairement.

106. Examinant le format et le contenu des programmes de pays proposés, les membres du Conseil d'administration ont proposé les éléments suivants, tout en soulignant la nécessité de changer le format des descriptifs de programme de pays afin de faciliter la procédure d'approbation : a) un budget indicatif précisant comment les ressources de base et les autres ressources seraient utilisées; b) un cadre de résultats et d'allocation des ressources; c) des informations sur la façon dont les cadres de résultats et d'allocation des ressources étaient liés à celui du PNUAD et aux priorités nationales; d) un plan de suivi et d'évaluation dont le coût est chiffré.

107. En outre, les délégations ont souligné que, vu les efforts d'harmonisation déployés, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies devaient participer davantage à l'élaboration des descriptifs de programme de pays et au processus d'approbation et ont proposé d'utiliser des plans de travail communs et de faire fond sur les enseignements et l'expérience acquis par les pays au titre de la stratégie « Unis dans l'action ». Concernant la responsabilité au titre du descriptif du programme de pays, le Conseil d'administration a souligné qu'il était important d'établir clairement une chaîne de responsabilité (depuis la direction jusqu'aux administrateurs de programmes), qui devrait servir pour l'évaluation et la notation des fonctionnaires. Les délégations ont souligné qu'il importait d'aligner les descriptifs de programme de pays sur les plans stratégiques des organisations, les priorités nationales et les principes de l'examen quadriennal.

108. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP travaillerait en relation étroite avec eux en vue d'améliorer la procédure d'harmonisation et d'approbation des programmes de pays. Elle a noté que les organisations avaient choisi d'attendre le résultat et l'évolution de l'application au niveau des pays des procédures opérationnelles permanentes avant de proposer des modifications plus poussées du format des descriptifs de programme de pays. Concernant la transparence, elle a souligné que le rapport rendait pleinement compte des orientations du Conseil d'administration et de sa participation à l'élaboration et à l'approbation des descriptifs de programme de pays et qu'ils étaient intégrés dans les programmes régionaux et de pays. Elle a assuré au Conseil d'administration que le FNUAP faisait tout pour que les descriptifs de programme de pays soient pleinement alignés sur le nouveau plan stratégique du Fonds pour 2014-2017 et le budget intégré. Elle a souligné les véritables problèmes que pose la cohérence aux organismes des Nations Unies et a réaffirmé l'engagement du Fonds à travailler avec les partenaires du GNUD au renforcement des efforts d'harmonisation.

109. En application de la décision 2006/36, les deux programmes de pays indiqués ci-après, qui avaient été discutés plus tôt lors de la seconde session ordinaire de 2013, ont été approuvés par le Conseil d'administration selon le principe de l'approbation tacite, sans présentation ni discussion : Namibie, de la région Afrique orientale et australe; Mexique, de la région Amérique latine et Caraïbes.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/7 intitulée « Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays ».

Débat consacré à l'UNOPS

Déclaration du Directeur exécutif

111. Durant sa dernière allocution devant le Conseil d'administration, le Directeur exécutif de l'UNOPS a retracé le parcours accompli par l'UNOPS durant son mandat. Il a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir perçu le potentiel de l'UNOPS, adoptant des décisions clefs et fournissant des orientations et un appui sans faille qui avaient permis à l'organisation de se redresser et de réussir.

112. Lorsque le Directeur exécutif est entré en fonction, l'UNOPS était confronté à de graves problèmes de gestion financière, au moral bas du personnel et à un manque de crédibilité. Avec le temps, toutefois, l'UNOPS avait prouvé que son modèle d'activité pouvait convenir et devenir un modèle pour la réforme de l'Organisation des Nations Unies grâce à un haut niveau d'efficacité, de transparence et de responsabilité. Depuis l'exercice biennal 2006-2007, les états financiers de l'UNOPS avaient fait l'objet d'une opinion sans réserve, et après le passage réussi de l'UNOPS aux Normes comptables internationales pour le secteur public en 2012 ses états financiers avaient été certifiés sans réserve.

113. Ces changements avaient doté l'UNOPS de l'assise nécessaire pour fournir les services escomptés aux plus démunis, en tirant parti avant tout de sa capacité à travailler au sein même des pouvoirs publics afin de renforcer les capacités nationales, souvent dans des conditions difficiles. L'UNOPS avait satisfait aux normes internationales les plus élevées sur les meilleures pratiques et respecté le principe de viabilité tout en demeurant engagé avec ses partenaires des Nations Unies et en s'acquittant de son mandat découlant de l'examen quadriennal. Toutefois, étant donné que des problèmes perduraient, l'UNOPS restait vigilant et, en tant qu'organisme autofinancé, il faisait preuve de prudence sur le plan financier, renforcé par une structure de gouvernance axée sur la responsabilité. Les relations du Conseil d'administration avec l'UNOPS s'étaient renforcées au fil des ans, comme le montraient les textes clefs adoptés et la décision d'inclure son nom dans le titre même du Conseil d'administration.

114. L'UNOPS était l'un des organismes des Nations Unies dont le personnel avait le moral le plus élevé, accordant une large place au renforcement des compétences et de la motivation en investissant dans la formation, le perfectionnement et l'apprentissage tout en rationalisant les procédures de recrutement. La transparence était l'une des principales préoccupations et l'UNOPS était le premier organisme des Nations Unies à participer à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ce qui renforçait son intérêt pour des entités du monde extérieur. Concernant la réforme de l'ONU, l'UNOPS aurait souhaité voir plus de progrès réalisés.

Enfin, le Directeur exécutif a parlé de l'exécution des projets par l'UNOPS en 2013 et de l'application du plan stratégique pour 2014-2017.

115. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Directeur exécutif pour la direction éclairée dont il avait preuve en mettant en place une équipe professionnelle, rétablissant la crédibilité financière de l'UNOPS et assurant sa réussite générale. Ils ont appelé l'attention sur la réussite du modèle d'activité de l'UNOPS, axé sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité, qui était un modèle pour l'ensemble du système des Nations Unies. Ils ont noté les efforts et les réalisations de l'UNOPS s'agissant de mesurer ses activités à l'aune des normes internationales, appuyant l'initiative « Unis dans l'action », suivant des pratiques d'excellence en matière d'achats et de gestion de l'environnement, élevant fortement le moral du personnel et forgeant des partenariats durables avec des entités tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies.

116. Dans sa réponse, le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré avoir confiance dans l'avenir de l'UNOPS et a invité instamment les membres du Conseil d'administration à continuer de fournir des orientations et un appui à l'organisation pour qu'elle reste sur sa trajectoire positive et continue de s'acquitter de son mandat unique.

117. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/6 intitulée « Hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014 ».

Débat consacré aux questions communes

X. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

118. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 (DP/2014/7 et annexes). La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP intitulé « Suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies pour 2012 : état de l'application des recommandations » (DP/FPA/2014/1 et annexe). Le Directeur exécutif adjoint a présenté le rapport de l'UNOPS sur l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012 (DP/OPS/2014/1).

119. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des opinions d'audit sans réserve dont avaient fait l'objet les trois organisations et des progrès accomplis par chacune dans l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ils ont félicité chaque organisation d'avoir appliqué avec succès les Normes comptables internationales pour le secteur public et ont reconnu les immenses défis que cela posait, ainsi que les avantages que constituait l'amélioration de la gestion financière, du contrôle et de la transparence. Le Conseil d'administration avait hâte de travailler avec les organisations afin de relever ces défis.

120. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'introduction des budgets intégrés et ont appuyé la demande du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à inclure des informations sur les ressources humaines, concernant en particulier les incidences des postes à financements

multiples, les enveloppes de financement et les finances et les achats à la seconde session ordinaire de 2014. Elles ont prié le PNUD et le FNUAP de continuer à renforcer les dispositifs de contrôle interne et à améliorer le contrôle et le suivi des bureaux de pays, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, et de continuer à veiller au respect des politiques et des procédures relatives à la passation des marchés, au suivi des stocks et aux rapprochements bancaires.

PNUD

121. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction l'opinion d'audit sans réserve dont l'organisation a fait l'objet pour 2012, pour la troisième année consécutive, y compris durant la première année où elle a appliqué les Normes comptables internationales pour le secteur public. Ils ont apprécié les efforts déployés par le PNUD pour maintenir ses fonctions d'audit en dépit de la réduction des ressources et ont prié instamment le PNUD de continuer à affecter les ressources nécessaires, tout en étant conscients du fait que les ressources étaient limitées. Ils ont noté avec satisfaction les progrès accomplis par le PNUD dans la mise en œuvre de ses neuf priorités d'audit et se sont félicités des efforts faits pour améliorer l'élaboration des programmes et projets, le suivi et l'évaluation, les achats et la gestion de l'actif.

122. Notant l'augmentation estimée des montants correspondant aux prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, les membres du Conseil d'administration ont accueilli avec satisfaction le plan de financement du PNUD, qui aiderait à équilibrer le financement à la fois de ces montants et du programme afin d'assurer la stabilité financière à long terme de l'organisation. Ils ont encouragé le PNUD à prendre des mesures en vue de continuer à réduire le nombre de recommandations d'audit auxquelles il n'a pas encore été donné suite, en particulier concernant les rapprochements bancaires. La gestion des risques liés aux achats demeurait un sujet de préoccupation, en particulier concernant la réduction des allégations de fraude. On a jugé intéressant l'application du système informatisé d'appel d'offres en tant qu'instrument améliorant la transparence et l'accès aux documents aux fins de vérifications.

FNUAP

123. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour l'opinion d'audit dont il avait été l'objet en 2012 et ont jugé encourageants les progrès enregistrés concernant le nombre de recommandations appliquées et la diminution globale du nombre de recommandations formulées. Ils se sont félicités de ce que la Division des services de contrôle interne du FNUAP fonctionne à pleine capacité et ont invité instamment le Fonds à renforcer cette capacité de façon à ce qu'elle puisse exercer efficacement sa fonction d'audit.

124. Les délégations ont félicité le FNUAP d'avoir assuré la mise en œuvre des normes IPSAS en 2012 et ont encouragé le Fonds à régler les problèmes en suspens afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par ces normes, notamment l'amélioration des systèmes de contrôle interne, le renforcement de la prise de décisions et l'accroissement de l'efficacité des procédures financières.

125. Notant l'importance d'une bonne gestion de passif, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait qu'un passif au titre de prestations dues au

personnel n'était pas financé, tout en reconnaissant que le FNUAP comptait financer pleinement les montants en question d'ici à 2017. Le Conseil d'administration suivrait les résultats du plan du FNUAP visant à combler ce déficit de financement et avait hâte de voir les résultats de l'examen annuel du mécanisme de financement.

126. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance de l'efficacité et de l'harmonisation des opérations commerciales à l'intérieur du système des Nations Unies et avaient hâte de voir les résultats de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds dans les 12 pays pilotes, en particulier si cette politique avait produit les résultats escomptés et conduit à une évaluation plus efficace des partenaires d'exécution et à une meilleure coopération avec eux. Ils ont invité instamment le PNUD et le FNUAP à s'engager pleinement dans le processus d'examen de la politique en question.

127. Dans sa réponse, le Directeur adjoint et Chef du Service financier du Bureau de la gestion du PNUD a précisé que le passif non financé que représentaient des prestations dues au titre de l'assurance maladie après la cessation de service concernait des exercices passés. L'intervenant a noté que le PNUD était convenu d'appliquer un plan de financement sur 15 ans mais qu'il conduirait une étude de faisabilité indépendante en vue de préciser quelle devrait être la durée de la période de financement. Le PNUD partagerait les résultats de cette étude avec d'autres organismes des Nations Unies. Concernant l'exécution nationale, la principale modalité utilisée par le PNUD, les retards enregistrés dans la présentation de rapports étaient dus aux opinions assorties de réserves dont certains partenaires avaient fait l'objet, qui représentaient environ 1 % du total des opinions d'audit concernant l'exécution nationale. Cela dit, le PNUD était résolu à réduire à néant le nombre d'opinions d'audit assorties de réserves. L'intervenant a assuré au Conseil d'administration que le PNUD prenait toutes les mesures nécessaires pour donner suite aux cinq recommandations d'audit en suspens.

128. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP (gestion) a souligné que le FNUAP donnerait suite d'ici la fin de 2014 à 9 des 11 recommandations d'audit encore en suspens. Elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP était résolu à régler les problèmes liés à l'assurance maladie après la cessation de service et à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds. En conclusion, elle a noté que grâce à un don récent, le FNUAP allait moderniser l'ensemble de son système de gestion des stocks en utilisant des technologies de pointe.

129. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a traité de quatre questions. Concernant les passifs au titre de l'assurance maladie après la cessation de service et des prestations dues à la cessation de service, il a fait observer qu'ils étaient pleinement financés à l'UNOPS. Concernant les comptes interfonds, il a noté que le PNUD et l'UNOPS avaient procédé à un rapprochement six ans auparavant; il restait à trouver le moyen de régler l'ancien solde. Les organisations étaient convenues au milieu de l'année 2013 de faire appel à un groupe externe indépendant afin de régler la question avant d'arrêter définitivement les états financiers de 2013. Le groupe devait statuer en dernier ressort d'ici la fin de février 2014. Concernant la lutte contre la fraude, il a souligné l'évaluation positive des politiques de lutte antifraude de l'UNOPS faite par le Comité des commissaires aux comptes qui les a qualifiées de meilleure pratique au niveau du système des Nations Unies, puis a précisé que le Comité était en fait préoccupé par le très faible niveau de cas confirmés de fraude et avait demandé à l'UNOPS de suivre cette question de près.

Concernant la possibilité de partager les meilleures pratiques de lutte antifraude avec le système des Nations Unies, il a indiqué que l'UNOPS, dans le cadre de son mécanisme de croissance et d'innovation, investissait dans des systèmes et des formations de lutte antifraude qu'il partagerait avec ses partenaires.

130. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/8, intitulée « Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012 ».

XI. Visites sur le terrain

131. Le chef d'équipe des visites sur le terrain a présenté le rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013 (DP-FPA/2014/CRP.1), mettant l'accent sur les principales conclusions et recommandations.

132. Une délégation a félicité le PNUD et l'équipe de pays des Nations Unies pour la préparation et la coordination excellentes de la visite sur le terrain et pour l'excellente intégration des activités du PNUD dans le plan national de développement. La délégation s'est félicitée de l'excellente coordination avec les partenaires appartenant ou non au système des Nations Unies. Le PNUD a été encouragé à conduire une étude sur l'équipe de pays des Nations Unies au Tadjikistan afin de l'utiliser en tant que meilleure pratique.

133. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013.

Annexe

Réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

A. Indicateurs de performance de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (privilégier l'expérience des pays et le plan d'action à l'échelle des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes)

1. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants, notamment au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le redressement et la bonne gouvernance, Coordonnateur de l'assistance humanitaire et Coordonnateur résident pour le Libéria, Aeneas Chapinga Chuma, et aux membres du personnel d'ONU-Femmes, qui ont assisté à la réunion par visioconférence.

2. La Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a présenté le point de l'ordre du jour en faisant observer qu'aucune initiative de promotion de la paix, du développement ou des droits de l'homme commune au système des Nations Unies ne pouvait aboutir à moins de faire progresser l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes. Elle a rappelé que l'alignement des plans stratégiques sur l'examen quadriennal complet était le fruit d'une étroite collaboration entre les six organismes, qui continuent de participer activement aux initiatives interinstitutionnelles mondiales mises en œuvre au niveau du Siège et sur le terrain.

3. S'agissant du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, la Directrice exécutive a relevé certaines tendances communes mises à jour par les 15 indicateurs de performance du cadre de responsabilisation. Elle a souligné qu'il importait que les débats de cette réunion profitent de l'expérience et des connaissances acquises sur le terrain, l'objectif étant de mettre en relief les mesures prises au sein des pays pour renforcer la responsabilité collective en matière d'égalité des sexes.

4. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour le redressement et la bonne gouvernance, Coordonnateur de l'assistance humanitaire et Coordonnateur résident pour le Libéria a présenté brièvement le cadre d'intervention commune en matière d'égalité des sexes conçu et mis en œuvre par l'équipe de pays des Nations Unies dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». Il a souligné l'importance de voir l'ensemble des organismes des Nations Unies collaborer en vue de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, en gardant à l'esprit que les mécanismes et structures ne constituent pas une fin en soi mais un moyen d'améliorer les conditions de vie des femmes et des filles.

5. Plus de 20 États Membres ont fait des déclarations dans lesquelles ils ont, entre autres :

- Reconnu que le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes jetait une lumière nouvelle sur les progrès accomplis en vue de l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes en analysant les résultats obtenus dans tous les domaines institutionnels;
- Constaté que les six organismes avaient bien progressé dans la mise en œuvre des mesures visant à satisfaire aux indicateurs de performance, mais que d'importants efforts devaient encore être réalisés dans plusieurs domaines, notamment la planification stratégique, l'affectation des ressources, le développement des capacités et la culture institutionnelle;
- Demandé que les thèmes suivants soient prioritaires dans le programme de développement pour l'après-2015 :
 - La promotion de solutions axées sur la famille pour remédier aux problèmes mondiaux;
 - L'intensification des efforts déployés pour lutter contre la violence sexuelle à l'égard des femmes et des filles;
 - L'amélioration des conditions de santé procréative et sexuelle des femmes;
 - Le renforcement de la législation visant à promouvoir l'égalité des sexes;
 - La garantie de l'accès à une éducation et des programmes de développement des compétences de qualité pour les femmes et les filles;
- Souligné l'importance des indicateurs de performance pour déterminer dans quelle mesure les organismes des Nations Unies se sont acquittés de leurs mandats, tels qu'approuvés par leurs organes directeurs;
- Souligné qu'il importait de disposer d'une division du travail avisée et d'éliminer les chevauchements d'activités entre les organismes des Nations Unies dans le cadre du plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes;
- Proposé que les six organismes des Nations Unies concernés et les organismes apparentés qui prennent part au plan d'action étudient les possibilités de fournir régulièrement à leurs conseils d'administration respectifs des informations concernant leurs évaluations;
- Affirmé que le programme « Unis dans l'action », tout comme l'adoption d'une approche coordonnée entre les équipes de pays des Nations Unies afin de mettre en œuvre des politiques, des programmes et des campagnes d'information communs, seront indispensables à la poursuite de l'institutionnalisation des mesures dans le cadre du plan d'action;
- Appelé les organismes des Nations Unies à mettre en œuvre la note d'orientation relative au marqueur de l'égalité hommes-femmes du Groupe des Nations Unies pour le développement afin de rendre compte de la manière dont ils utilisent leurs ressources pour honorer leurs engagements;
- Souligné qu'il était nécessaire que les organismes des Nations Unies continuent à mettre au point des normes en matière de responsabilité relatives à l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes dans tous les domaines d'intervention;

- Demandé à l'Organisation des Nations Unies de renforcer ses partenariats en vue d'obtenir des changements porteurs de transformation qui touchent, entre autres, les stéréotypes sexistes et les définitions strictes du rôle des hommes et des femmes dans la société;
- Proposé que les audits portant sur la problématique hommes-femmes deviennent obligatoires pour tous les bureaux de pays;
- Appelé les États Membres à accroître le financement des engagements qu'ils ont pris en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes;
- Exprimé leur appui à la création d'un objectif à part entière consacré à l'égalité des sexes et à l'intégration complète de cette problématique dans tous les autres objectifs du programme de développement pour l'après-2015;
- Salué l'attention accordée à la situation des femmes et des filles dans les situations de conflit et d'après conflit.

6. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a félicité tous les membres du personnel des six organismes des Nations Unies qui ont contribué à la mise au point et à l'essai du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

7. Les dirigeants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

- Malgré les progrès accomplis jusqu'à présent, beaucoup reste à faire. Les efforts coordonnés des organismes des Nations Unies ont abouti à des résultats remarquables, mais le peu de ressources dont dispose ONU-Femmes pourrait l'empêcher de faire mieux. Tous les organismes devraient envisager de mener des campagnes d'information, compte tenu qu'il s'agit d'outils primordiaux pour améliorer sensiblement les conditions de vie des femmes, des enfants et de populations entières;
- En ce qui concerne l'intégration transversale de la problématique hommes-femmes, il convient de tenir compte des besoins des filles et de la protection des droits des garçons et des filles. Le nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes que l'UNICEF est en train d'établir, et dont la version définitive sera présentée en juin, à la session de Conseil d'administration de l'UNICEF de 2014, s'aligne sur le plan stratégique pour 2014-2017;
- Il est nécessaire de poursuivre les efforts déployés pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'élimination de la pauvreté, en particulier en ce qui concerne l'accès universel à des services de santé sexuelle et procréative et les droits des femmes à prendre elles-mêmes des décisions à cet égard (objectifs du Millénaire n^{os} 4, 5 et 6);
- La capacité des organismes des Nations Unies à se pencher sur des questions transversales pour répondre aux priorités nationales est renforcée par l'adoption d'une approche cohérente, qui permet par ailleurs d'attirer davantage l'attention sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, notamment au moyen de politiques, de programmes et de campagnes d'information communes. Tous les organismes devraient continuer à collaborer en vue de maximiser les avantages comparatifs et de faire face aux problèmes qui leur sont communs.

B. Cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre la pauvreté et la vulnérabilité et en faveur de la résilience (privilégier le programme « Unis dans l'action » au niveau national pour assurer la cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies)

8. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux conférenciers invités du bureau de pays de l'Uruguay. Il a fait observer que, dans le cadre de l'examen quadriennal complet, on a réaffirmé que « l'élimination de la pauvreté, qui est le plus grand défi auquel doit faire face l'humanité, est un préalable indispensable au développement durable dans les pays en développement » et les fonds et programmes et les institutions spécialisées ont été engagés à lui « accorder une priorité absolue ».

9. L'Administratrice du PNUD a fait une déclaration liminaire dans laquelle elle a situé le contexte de la réunion, notamment en insistant sur certains éléments figurant dans la note d'information préparée pour l'occasion. Elle a souligné que la pauvreté et la vulnérabilité étaient des problèmes aux dimensions multiples causés ou alimentés par une multitude de facteurs. Une approche intégrée s'imposait donc à tous les niveaux des différents secteurs, gouvernements et organismes des Nations Unies, et l'ONU devait mettre à profit toutes ses compétences pour fournir aux pays des conseils avisés, de manière intégrée et cohérente, en vue de contribuer efficacement à réduire la pauvreté et la vulnérabilité et à renforcer la résilience.

10. La conférencière invitée, Coordinatrice résidente des Nations Unies et Représentante résidente du PNUD en Uruguay, Denise Cook, était accompagnée par le représentant de l'UNICEF et Représentant résident du PNUD en Uruguay. À l'aide d'une courte vidéo, elle a présenté les travaux effectués en vue de renforcer la cohérence de l'action des Nations Unies en Uruguay, un pays à revenu élevé (d'après l'indice du IFI) dont le développement n'est donc que faiblement dû aux apports d'aide publique au développement. M^{me} Cook a souligné les avantages d'une programmation commune et a appelé les organismes des Nations Unies à continuer d'œuvrer à l'élimination des obstacles interinstitutionnels à cet égard.

11. Par la suite, 14 délégations ont fait une déclaration et ont soulevé, entre autres, les points suivants :

- Les donateurs doivent appuyer davantage le Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies » dans certains cas. En ce qui concerne l'objectif mondial de réduction de la pauvreté et le rôle concerté des Nations Unies, deux conditions sont indispensables : i) c'est aux Nations Unies de s'adapter aux plans nationaux visant à réduire la pauvreté, et non l'inverse. Autrement dit, les nouveaux plans stratégiques des organismes des Nations Unies ne doivent pas exiger le réaligement des programmes de pays; ii) l'intervention politique nécessaire en matière d'élimination de la pauvreté doit être plus transparente;
- La croissance économique est essentielle pour réduire la pauvreté, en ce qu'elle crée de l'emploi et des activités rémunératrices et génère des revenus qui peuvent être investis. L'accès aux services de base est également indispensable;
- Pour éliminer la pauvreté, il convient de s'attaquer à ses causes profondes;

- La réduction de la pauvreté, la lutte contre les vulnérabilités et le renforcement de la résilience requièrent des approches intégrées aux dimensions multiples. Les outils de programmation et approches communs, comme le programme « Unis dans l'action », sont donc d'une grande importance, et il est nécessaire d'honorer les engagements intergouvernementaux relatifs aux personnes défavorisées à tous les niveaux afin de permettre une action concertée;
- Il convient de noter (comme exposé brièvement dans la note d'information établie pour la réunion) que l'évaluation indépendante des enseignements tirés du programme « Unis dans l'action » a montré que, grâce à cette approche, le Système des Nations Unies pour le développement était mieux à même de mettre en œuvre les solutions et réponses intégrées nécessaires pour lutter contre les problèmes de développement interdépendants et aux dimensions multiples;
- Afin d'assurer une programmation efficace, il convient de chercher, en collaboration avec les bureaux de statistiques nationaux, une solution à l'absence de données ventilées relatives aux populations défavorisées et aux groupes vulnérables signalée par de nombreuses équipes de pays des Nations Unies;
- Afin de mieux analyser les problèmes et y remédier, l'importance des évaluations devrait être soulignée;
- La mise en œuvre des procédures opérationnelles permanentes des initiatives s'inscrivant dans le cadre du programme « Unis dans l'action », qui constituent la base du programme de réforme de l'examen quadriennal complet, devrait être accélérée aux niveaux institutionnel et national pour être effective en 2014;
- Il est nécessaire de recourir davantage à des approches communes en matière de gestion et de surveillance des risques, en particulier dans les situations vulnérables et fragiles;
- Les organismes des Nations Unies devraient se concentrer davantage sur les résultats et moins sur les processus et envisager de présenter des rapports communs aux réunions conjointes des conseils d'administration;
- Le programme « Unis dans l'action » devrait être mis en œuvre à titre volontaire;
- Il est nécessaire de mettre au point des activités et de leur attribuer un degré de priorité en fonction des ressources disponibles, l'objectif étant de dépenser ces ressources de la manière la plus efficace qui soit.

12. Les dirigeants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

- Les organismes des Nations Unies ont réaffirmé leur engagement en faveur du programme « Unis dans l'action » et de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;
- Les donateurs ont été appelés à apporter leur appui, notamment, au fonds d'affectation spéciale multidonateurs géré par le PNUD au nom du système des Nations Unies;

- Il est indispensable que la planification tienne compte de la problématique hommes-femmes;
- Conformément au plan stratégique et à l'examen quadriennal complet, des efforts sont déployés actuellement pour optimiser l'alignement de ces deux outils sur les programmes nationaux. Le FNUAP, par exemple, demande instamment aux bureaux de pays d'optimiser les ressources du programme, les moyens opérationnels et les connaissances techniques au niveau du pays, en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies;
- Il est nécessaire d'améliorer le mécanisme commun d'évaluation et de suivi. L'UNICEF, le PNUD et le FNUAP expérimentent actuellement de nouvelles approches pour assurer conjointement le suivi des opérations au niveau du pays;
- Le fait que le programme « Unis dans l'action » doive être mis en œuvre à titre volontaire et ait été adopté par l'examen quadriennal complet comme modèle d'activité présente des difficultés, dans le sens où le système des Nations Unies se retrouve avec deux modèles d'activité différents (« Unis dans l'action » ou non). Cet obstacle pourrait être surmonté en appliquant divers aspects du mode de fonctionnement propre au programme dans des pays ne le mettant pas en œuvre.

13. Résumant le contenu des débats, le Directeur général de l'UNICEF a fait observer que, compte tenu de la nature multidimensionnelle de la pauvreté, et notamment de ses causes, manifestations et conséquences, il était nécessaire de la définir autrement qu'au moyen du niveau de revenu et du produit national brut. Les divers mandats et compétences des organismes des Nations Unies donnent au système des Nations Unies les armes pour lutter de manière complémentaire contre les obstacles liés à l'élimination de la pauvreté.

14. Le Président du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS a conclu en remerciant les délégations et les six organismes des Nations Unies pour leur participation active et leurs riches débats.

Deuxième partie
Session annuelle de 2014

Tenue à l'Office des Nations Unies à Genève
du 23 au 27 juin 2014

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2014 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue à l'Office des Nations Unies à Genève du 23 au 27 juin 2014.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/L.2) ainsi que le rapport sur sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/9).

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014 sont consignées dans le document DP/2014/19, qui peut être consulté sur le site Web du Conseil d'administration.

4. Par sa décision 2014/23, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses futures sessions en 2014 :

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration et rapport annuel de l'Administratrice

5. Dans ses observations liminaires au Conseil d'administration (disponibles sur le site Web du Conseil d'administration), l'Administratrice a souligné combien 2014 était une année importante pour le PNUD. En effet, que ce soit à son siège ou dans son réseau de bureaux régionaux et nationaux, l'organisation s'employait à mettre progressivement en place le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, sur lequel les programmes étaient en cours d'alignement, et procédait à des changements institutionnels notables afin d'être en mesure d'exécuter le plan et de faire face aux défis du XXI^e siècle en matière de développement.

6. En ouverture, l'Administratrice a présenté une vidéo rendant compte de l'appui apporté par le PNUD au Liban et à la Jordanie pour les aider à faire face à la crise des réfugiés en provenance de Syrie. Puis elle a communiqué aux membres du Conseil d'administration des informations sur l'action menée par le PNUD en rapport avec les crises en République centrafricaine et au Soudan du Sud, mais aussi le relèvement à la suite du typhon ayant frappé les Philippines. Elle les a également informés de la réponse apportée par le PNUD à la situation en Iraq à la lumière du regain du conflit et de l'instabilité sur place, soulignant que le rôle du PNUD consistait à appuyer le redressement et à jeter les bases de la stabilité et du développement à long terme.

7. Au niveau mondial, le PNUD contribuait à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et on gardait l'espoir que seraient définis des objectifs de développement durable faciles à expliquer, axés sur l'action, réalisables et limités en nombre. Il participait activement aux préparatifs du Sommet sur le climat de septembre 2014 et prêtait main forte aux pays et à ses partenaires afin qu'ils se montrent audacieux dans l'élaboration de stratégies et de mesures d'atténuation et d'adaptation, en prenant en particulier pour point d'appui la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

8. L'Administratrice a rappelé l'importance attachée à la promotion et à la prise en compte systématique de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans les activités du PNUD, comme en témoignait le plan stratégique pour 2014-2017. On travaillait à l'élaboration d'une nouvelle stratégie institutionnelle pour la coopération Sud-Sud et l'organisation demeurait déterminée à héberger le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et à lui apporter son appui.

9. Abordant le rapport annuel sur le plan stratégique : activités et résultats en 2013 (DP/2014/11), l'Administratrice a noté que le PNUD avait travaillé en 2013 dans un contexte marqué par une croissance contrastée et par la montée des inégalités. L'organisation a continué de plaider pour que soient atteints les objectifs du Millénaire et pour la promotion d'une croissance favorable aux pauvres, dont nul ne soit exclu. Pour la première fois, le rapport annuel, axé sur l'exécution et les résultats obtenus au titre de la dernière année de mise en œuvre du plan stratégique 2008-2013, comportait des informations relatives à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement. Il s'articulait sur les trois nouveaux secteurs d'activité définis dans le plan stratégique, à savoir : a) les modes de développement durable; b) le renforcement de systèmes de gouvernance inclusifs et efficaces; c) le renforcement de la résilience. L'Administratrice a mis en relief les résultats obtenus en 2013 au titre de chacun de ces secteurs d'activité.

10. S'agissant de la restructuration interne, l'Administratrice a souligné que l'objectif était de faire en sorte que le PNUD soit doté des moyens nécessaires pour exécuter avec succès son plan stratégique. On avait déjà procédé à une réorganisation en profondeur de la répartition des responsabilités entre le siège et les centres de services régionaux, dans le but de renforcer la présence régionale et de confier davantage d'activités aux bureaux de pays. Deux nouveaux groupements avaient vu le jour : le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes, concrétisation du fusionnement des politiques et des programmes en un seul bureau, et un groupe de réponse aux crises autonome. Ce nouveau dispositif permettait de comprendre facilement comment et où les services étaient exécutés, et les responsabilités de chacun étaient clairement définies; il serait encore possible de normaliser plus avant la structure organisationnelle et de réduire les chevauchements d'activités. Consciente que ce changement ne serait pas facile à gérer par le personnel, l'administration avait pensé la restructuration en question de telle manière que l'équité et la transparence soient assurées, elle s'était concertée avec le Conseil du personnel, et le Conseil d'administration avait été tenu régulièrement informé.

11. L'Administratrice a souligné que l'organisation était déterminée à veiller à la transparence et à la mise en jeu des responsabilités, comme en témoignait la divulgation des rapports d'audit interne; de fait, elle occupait la première place dans le classement des organisations de développement multilatérales dans l'édition la plus récente de l'Indice de transparence de l'aide.

12. L'Administratrice a insisté sur la nécessité pour le système de développement des Nations Unies de reposer sur une culture de collaboration solidement ancrée, afin qu'il soit apte à s'acquitter de ses tâches après 2015. L'engagement du PNUD envers une telle culture était clairement reflété dans son plan stratégique. L'Administratrice a attiré l'attention sur un certain nombre de réformes dignes d'intérêt, comme la mise au point d'un cadre de suivi et d'évaluation de l'initiative Unis dans l'action, ainsi que d'un ensemble de conditions minimales à remplir par les pays désireux de s'y joindre, ou encore la mise en œuvre du partage des coûts, à l'échelle du système,

du dispositif des coordonnateurs résidents par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, qui avait pris effet en janvier 2014.

13. Abordant le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1 et Add.2), l'Administratrice a souligné que le CCI avait réaffirmé que la procédure de sélection et de nomination des coordonnateurs résidents était rationnelle et rigoureuse et qu'il avait encouragé les organisations du système des Nations Unies à proposer pour les postes de coordonnateur résident une palette de fonctionnaires de haut niveau représentative de l'ensemble de leurs compétences.

14. Dans leur ensemble, les délégations ont félicité l'Administratrice pour sa direction éclairée et pour les résultats obtenus par le PNUD en 2013 dans ses trois secteurs d'activité. Elles ont trouvé le rapport annuel utile et son approche novatrice et ont apprécié qu'y soit incluse une « fiche de résultats » et que la continuité ait été assurée entre les plans stratégiques précédent et actuel. Elles ont fait cas de la place qui y était accordée à la problématique hommes-femmes, aux progrès réalisés en matière de gouvernance démocratique, à la fois inclusive et efficace, et au renforcement de la résilience dans les États fragiles, et elles se sont félicitées de l'action menée par le PNUD au titre de la réduction des risques de catastrophe. Elles ont accueilli avec satisfaction le compte rendu des activités très complètes menées au plan mondial par le PNUD, ainsi que de sa contribution aux résultats obtenus par le système de développement des Nations Unies et à la mise en œuvre de l'examen quadriennal. Toutefois, certains membres du Conseil ont fait ressortir que, dans certains domaines politiques et budgétaires, il était difficile de déterminer quel était l'apport effectif de l'organisation. Ils ont souhaité en connaître davantage au sujet des difficultés rencontrées et des leçons tirées de l'expérience acquise, mais aussi de la manière dont l'organisation gérerait dans sa programmation future les écueils recensés. Ils ont pris acte des efforts consentis pour développer et améliorer les capacités du Programme en matière de suivi et de compte rendu, et ont demandé instamment qu'il soit tiré les enseignements voulus des conclusions des évaluations récentes.

15. Plusieurs délégations ont indiqué que la vision à long terme définie pour l'organisation et ses trois secteurs d'activité principaux faisaient partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015. Elles ont exprimé le souhait que le PNUD œuvre en collaboration étroite avec les États Membres et d'autres partenaires pour que le nouveau programme de développement soit concis et axé sur la transformation, ancré dans une coopération efficace en matière de développement, et souple – ce qui permettrait son adaptation aux diverses situations nationales et locales. Elles ont en outre demandé que soit tiré tout le parti possible des avis exprimés par les répondants aux enquêtes « My World » et qu'ils soient utilisés pour nourrir les débats consacrés au développement à l'échelle mondiale.

16. Prenant note des progrès mentionnés en ce qui concerne l'examen quadriennal, les délégations ont souligné qu'une harmonisation et une coopération plus importantes étaient des conditions préalables essentielles à remplir pour que le PNUD et l'ONU puissent s'acquitter efficacement de leurs tâches. Elles ont exprimé leur appui résolu au processus d'examen structurel, estimant qu'il s'agissait là d'une étape nécessaire pour rendre le PNUD plus fort, plus efficace et maintenir la position de chef de file qui était la sienne sur le front du développement. Toutefois, s'agissant des incidences des changements sur le personnel, elles ont demandé

instamment que les fonctionnaires en soient avisés en temps opportun et ont appelé de leurs vœux la poursuite de la concertation avec le Conseil d'administration, qui devrait être tenu informé tout au long du processus.

17. Au nom d'un certain nombre de pays, une délégation a souligné combien il était important d'enraciner l'action du PNUD dans l'examen quadriennal, dans le cadre duquel il avait explicitement reçu pour mandat de faire de l'élimination de la pauvreté une priorité, voire son objectif primordial. De même, il faudrait s'attacher à faire en sorte que l'accent sur l'élimination de la pauvreté figure au cœur du programme de développement pour l'après-2015. Il a été rappelé que les interventions du PNUD devaient répondre à une demande et être adaptées aux conditions locales.

18. Le même groupe de pays a encouragé le PNUD à accorder une priorité élevée à la promotion et à la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud et à la facilitation du transfert de technologie aux pays en développement, activité dont l'objectif était distinct et complémentaire de la coopération Nord-Sud traditionnelle. Ils avaient à cœur de voir les organisations du système des Nations Unies intégrer systématiquement la coopération Sud-Sud à leurs activités en faveur du développement. Ils ont demandé que soit accru l'appui fourni par le PNUD sous forme de ressources humaines et financières au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, de sorte que celui-ci puisse s'acquitter efficacement de son mandat.

19. Un autre groupe de délégations a souligné qu'il était important que la présence universelle de l'organisation dans les pays en développement soit maintenue et il a insisté sur la nécessité d'une présence continue du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et intermédiaire (tranche supérieure). Plusieurs délégations ont de nouveau fait part de leur préoccupation au sujet du déclin des ressources ordinaires (de base), particulièrement dommageable pour les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, et elles ont instamment prié les États Membres d'augmenter le montant de leurs contributions. Signalant l'émergence rapide d'une situation nouvelle en matière de développement sur le plan international, un certain nombre de pays ont estimé impérative une diversification de la base de financement du PNUD.

20. Un groupe de membres du Conseil d'administration a demandé que celui-ci envisage de revoir la pratique consistant à tenir sa session annuelle à Genève un an sur deux. Le déplacement des délégations de New York à Genève entraînait des coûts superflus, ne présentait aucune valeur ajoutée particulière et était contraire à la pratique des autres organismes du système, qui tenaient tous leurs sessions annuelles à New York.

21. En réponse, l'Administratrice a assuré les délégations que l'organisation s'efforcera d'améliorer les informations fournies quant à l'exécution des programmes et tirerait partie de l'expérience acquise en ce qui concerne le fichier de résultats. Elle a noté que l'élimination de la pauvreté serait toujours la priorité essentielle du PNUD et que celui-ci travaillait en collaboration étroite avec les États Membres pour faire en sorte que cette question figure en bonne place dans le cadre qui serait défini pour l'après-2015. Elle a ajouté que la coopération Sud-Sud était prise très au sérieux et que, conformément à la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, le PNUD s'était engagé à apporter son appui au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

22. L'Administratrice a noté que le PNUD jouait un rôle de chef de file en aidant les pays à accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire et qu'il mettrait à profit, pour ce faire, les enseignements tirés de l'expérience acquise en la matière. S'agissant des préoccupations relatives aux ressources de base, elle a insisté sur la nécessité de prolonger les discussions au sujet de leur seuil critique et du financement structuré. Prenant acte de l'appel au renforcement du système des coordonnateurs résidents lancé par les délégations, elle a informé celles-ci qu'il était actuellement procédé au recrutement du responsable du Centre d'évaluation des coordonnateurs résidents, dans le respect de la procédure officielle. Elle a souligné que si la capacité d'encadrement était un atout important pour un coordonnateur résident, on devait accorder davantage d'importance à la clairvoyance en matière de développement. Elle a remercié les délégations pour leur ferme appui à l'examen structurel du PNUD, notamment dans le cadre des efforts déployés pour renforcer sa présence aux niveaux régional et national, et elle les a assurées que l'administration tenait le personnel régulièrement informé des progrès accomplis. Elle a confirmé aux membres du Conseil que, conformément à la décision 2013/28 sur le budget intégré pour 2014-2017, la présence physique du PNUD serait maintenue dans les pays à revenu intermédiaire et intermédiaire (tranche supérieure), sur la base des dispositifs de financement appropriés.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/10 sur le rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats en 2013.

24. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1) et de l'Annexe statistique (DP/2014/11/Add.2).

III. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017

25. Dans son allocution d'ouverture, l'Administratrice a informé le Conseil que le PNUD poursuivait avec rigueur l'exécution de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017. Avec la ferme intention d'améliorer l'efficacité des programmes, l'ensemble de ceux-ci avaient été alignés, à l'échelle mondiale, sur la vision à long terme, les principes, les paramètres et les objectifs en matière de résultats décrits dans ce plan. Il ne s'agissait pas seulement de faire en sorte que les programmes soient mieux ciblés et de haute qualité, ce qui permettrait d'obtenir des résultats plus satisfaisants d'une manière plus économique, mais aussi d'institutionnaliser une approche systématique pour la mise en œuvre des futurs plans stratégiques.

26. Le PNUD avait déjà enregistré des avancées importantes en termes d'alignement de ses programmes de portée mondiale et régionale; au niveau national, cet alignement se faisait dans le respect des priorités nationales et des engagements existants de l'organisation. Les investissements et les efforts consentis au niveau national – notamment la publication de directives techniques sur l'alignement, le parachèvement des autoévaluations et la mise au point d'un ensemble d'outils pour l'alignement – étaient la promesse d'un engagement d'une qualité accrue au titre de la planification des programmes de pays et dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

27. Le principal outil de mesure de la qualité de l'exécution des activités du PNUD à l'aune du plan stratégique (2014-2017) n'était autre que le cadre intégré de résultats et de ressources que, d'après l'Administratrice, le PNUD était actuellement

en train d'enrichir de données de référence, d'objectifs d'étape annuels et de cibles pluriannuelles. Il s'agissait du premier cadre intégré faisant apparaître le lien entre les résultats en matière de développement et les résultats en matière de gestion, ou encore le lien entre ressources et résultats. En tant que tel, il était la démonstration de la détermination de l'organisation à être plus centrée sur ses missions, plus axée sur les résultats, plus efficace et productive, le suivi et la mise en jeu des responsabilités devant eux aussi être améliorés.

28. Notant que le cadre intégré serait encore perfectionné, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil et le groupe externe d'examen par des pairs pour leur concours constructif de tous les instants. La rationalisation et l'enrichissement du cadre se poursuivraient, la coopération et les capacités statistiques nationales étant mobilisées à cette fin, et on s'attacherait à améliorer les méthodes de collecte de données et les capacités en matière de suivi fondé sur l'analyse des faits. L'Administratrice ferait connaître les résultats de ces diverses activités au Conseil d'administration dans le premier rapport sur les résultats de la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017, à la session annuelle de 2015.

29. Les membres du Conseil se sont dits satisfaits de leurs consultations étroites avec l'administration lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et du cadre intégré de résultats et de ressources, dont ils ont estimé qu'il constituait une amélioration notable par rapport à l'avant-projet de cadre ainsi qu'une étape cruciale dans la transformation de l'organisation. Ils ont appelé l'administration à mettre au point la version définitive du cadre intégré afin qu'il puisse être présenté de façon informelle à la première session ordinaire de 2015, à poursuivre l'harmonisation des modalités de communication des résultats nationaux, et à affiner encore, fût-ce de façon limitée, les points de référence et les cibles à mesure que la mise en œuvre progresserait.

30. Globalement, les délégations ont apprécié l'accent mis sur la gestion axée sur les résultats et la programmation fondée sur l'analyse des faits tant dans le plan stratégique que dans le cadre intégré. Ils ont notamment pris acte des liens entre les résultats obtenus à l'échelle mondiale et au niveau national, de la production d'indicateurs mondiaux et des efforts déployés en matière de collecte et d'analyse de données, qui auraient pour effet d'améliorer la responsabilisation en matière de résultats et la prise de décisions au niveau interne. Ils ont demandé qu'il soit investi davantage dans le perfectionnement et la quantification des indicateurs et dans le renforcement des capacités en matière de suivi et de communication des résultats, en particulier au niveau des bureaux de pays. Ils ont accueilli avec satisfaction la mise en place d'indicateurs ventilés par sexe, qui conduirait selon eux le système des Nations Unies pour le développement à faire usage de données établissant une distinction entre hommes et femmes, et contribuerait à faire mieux comprendre l'impact de l'action menée par les entités de ce système en faveur des femmes. Ils ont suggéré que certaines améliorations soient apportées au cadre intégré – notamment ramener le nombre d'indicateurs à un niveau gérable et perfectionner les méthodes de suivi des résultats en matière de parité des sexes. Ils ont aussi encouragé le PNUD à actualiser de façon appropriée les documents relatifs aux aspects théoriques du changement.

31. Un groupe de délégations a souligné que le PNUD devrait faire de l'élimination de la pauvreté une priorité dans sa programmation. Tout en notant que le plan stratégique et le cadre intégré étaient des documents susceptibles d'évoluer,

il a souligné qu'il était important d'utiliser des indicateurs et des résultats arrêtés au plan international qui soient dans toute la mesure possible conformes aux objectifs et aux cibles du futur programme de développement pour l'après-2015, et d'évaluer les résultats obtenus de concert avec les pays de programme.

32. En réponse, l'Administratrice a fait valoir les efforts notables qui avaient été déployés au titre de l'élaboration du cadre de résultats et de ressources et de l'analyse des données y relatives. Elle a indiqué que l'administration avait à cœur de stabiliser le processus de mise au point du cadre intégré dès que possible et d'en arrêter la version définitive à temps pour la première session ordinaire de 2015. Toutefois, elle a noté que l'on continuerait à enrichir et à affiner les données au fil du temps. Elle a assuré les délégations que les indicateurs retenus étaient inspirés des normes internationales en vigueur et que ces instruments de mesure des progrès réalisés étaient fondés sur l'information statistique disponible au niveau national. Elle a noté que l'harmonisation des modalités de communication de ses résultats par le PNUD avec celles des autres organisations du système des Nations Unies se poursuivrait. S'agissant de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données relatives au développement, elle a évoqué la collaboration entre le PNUD et le Conseiller spécial pour la planification du développement après 2015 et le Département des affaires économiques et sociales, l'objectif étant de déterminer la manière dont le système des Nations Unies pourrait appuyer la « révolution des données » associée au nouveau programme de développement. En conclusion, elle a assuré les membres du Conseil que le PNUD apportait un plein appui aux pays membres du Groupe des 77, ainsi qu'au programme axé sur une « nouvelle donne » en matière de résilience et de consolidation de la paix.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/11 sur le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

IV. Rapport sur le développement humain

34. En application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau des rapports sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives à ce rapport.

35. Les membres du Conseil d'administration se sont dits satisfaits du choix des thèmes pour 2014, à savoir la vulnérabilité et la résilience, et ont demandé à en savoir plus sur les considérations qui l'avaient dicté. Deux délégations ont exprimé leur préoccupation au sujet de la méthode utilisée pour calculer l'indice de développement humain, mais ont conseillé au PNUD de consulter les États Membres avant de publier toute modification d'ordre méthodologique. Elles ont instamment prié les responsables du Programme de respecter les systèmes politiques nationaux lors de l'actualisation des statistiques et de présenter à nouveau les statistiques nationales chaque fois que les institutions en charge de leur production respectaient les principes et les meilleures pratiques adoptées par le Conseil économique et social. Il était également essentiel que le PNUD prenne en compte les données d'expérience des pays en développement et en tire profit. Globalement, les délégations ont souligné l'importance de la transparence et de la cohérence s'agissant de l'adoption de méthodes et de la sélection opérée parmi les données. Elles ont également demandé des éclaircissements quant à la manière dont les indicateurs du développement humain étaient conçus et dont ils se démarquaient des

autres indicateurs de croissance. Évoquant les difficultés auxquelles se heurtaient les pays les moins avancés, une délégation a sollicité des recommandations concrètes quant à la manière dont ces pays pourraient parvenir à un degré de développement plus élevé.

36. En réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a expliqué que le Bureau ne recueillait pas de données et indicateurs auprès d'institutions nationales, mais auprès d'institutions internationales mandatées à cette fin dans des domaines donnés. Il est convenu que l'indice de développement humain était établi sur la base de données officielles, mais que celles-ci étaient souvent complétées par d'autres statistiques. Le Directeur a fait observer que le rapport de 2013 incluait tant des indicateurs du développement humain que des indicateurs du produit intérieur brut. Abordant la question des sociétés inclusives, il a indiqué que les données récentes avaient montré que les sociétés ouvertes obtenaient de meilleurs résultats que les sociétés non solidaires, aussi avait-on cherché dans le rapport en question à déterminer quels facteurs rendaient une société inclusive et réactive. De même, les aspects analytiques du rapport se concentraient sur les facteurs qui rendaient certains pays, comme les pays les moins avancés, plus vulnérables et moins à même d'atteindre un degré de développement plus élevé. Pour terminer, le Directeur a noté que les sujets abordés dans le rapport avaient été choisis à la suite d'un débat et de délibérations internes.

37. Conformément à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration a pris note du rapport oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain* pour 2015.

V. Fonds d'équipement des Nations Unies

38. C'est l'Administratrice associée du PNUD qui a présenté ce point. La Secrétaire exécutive par intérim du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté une synthèse des activités du Fonds en 2013. Quant au Directeur de la section du financement des programmes de développement locaux du FENU, il a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2013 (DP/2014/12), ainsi que le cadre intégré de résultats et de ressources pour 2014-2017 et sa note méthodologique.

39. Les membres du Conseil d'administration ont salué les résultats tangibles obtenus par le FENU dans les pays les moins avancés. Ils ont apprécié les efforts déployés pour mettre au point des solutions innovantes en matière de financement et d'exécution de programmes dans des endroits que les autres institutions spécialisées dans le développement négligeaient souvent, et en particulier les investissements consentis dans le financement inclusif et le financement du développement local. Ils ont fait ressortir le rôle essentiel du Fonds en tant qu'incubateur, investisseur précoce et catalyseur; il utilisait son mandat flexible en matière d'investissement pour nouer des partenariats et proposer des modèles d'investissement que les gouvernements ou d'autres institutions pouvaient ensuite transposer à une plus grande échelle. De tels efforts contribuaient à renforcer la maîtrise des programmes par les gouvernements locaux et leur responsabilisation, à améliorer la qualité de la prestation des services publics, ainsi que les moyens de subsistance, et à renforcer les chaînes de valeur. Les membres du Conseil ont souligné combien il était important que de tels services puissent être dispensés dans un environnement stable et bien réglementé. Ils attendaient avec intérêt la réalisation d'évaluations et

d'audits réguliers des activités du Fonds et ont appelé le PNUD et le FENU à se concerter avec le Conseil au cours des divers processus de transition qui accompagneraient le recrutement d'un nouveau Secrétaire exécutif pour le Fonds.

40. Les délégations ont déclaré qu'elles souhaitaient vivement que le FENU continue à s'acquitter de son mandat unique en son genre dans le cadre des structures d'aide internationale, et en particulier des débats portant sur le financement du programme de développement pour l'après-2015. L'augmentation du montant des contributions du secteur public et du secteur privé était l'indication que le cadre stratégique et les modalités d'action du Fonds étaient conformes aux attentes. Un groupe de pays a insisté sur le fait que, malgré les effets persistants de la crise financière de 2008, les contributions aux ressources de base du Fonds avaient permis d'obtenir des résultats tangibles pour un bon rapport coût-efficacité, d'où une amélioration de la qualité de vie de nombreuses personnes démunies, en particulier dans les pays les moins avancés, et qu'elles contribueraient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le groupe en question a appelé les pays en mesure de le faire à accroître le montant de leur contribution aux ressources de base du Fonds, ce qui garantirait la poursuite des activités menées dans l'ensemble des 40 pays les moins avancés. Il a également encouragé le Fonds à intensifier sa coopération avec le secteur privé, la Banque mondiale et la Société financière internationale.

41. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a assuré les membres du Conseil d'administration que la procédure de recrutement d'un nouveau secrétaire exécutif était en cours et parviendrait bientôt à son terme.

42. Le Directeur du secteur du financement des programmes de développement locaux du FENU a attiré l'attention sur le succès du programme de microfinancement MicroLead, qui avait permis de mobiliser investissements et épargne dans des pays pauvres ou en situation de crise. Le programme a appuyé la transition entre l'exécution fructueuse de microprogrammes dans les pays en développement et la mise en œuvre de tels programmes dans des pays en crise ou sortant d'une crise et présentant davantage de risques en tant que tels. Le Fonds continuerait d'utiliser et d'expérimenter divers instruments d'investissement dans des domaines tels que l'énergie propre, les énergies déconnectées de réseaux, l'agro-industrie et le financement de la lutte contre les changements climatiques. Le FENU continuerait aussi à se concerter avec ses partenaires afin d'accroître ses ressources de base et d'améliorer son efficacité et son utilité.

43. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/12 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2013.

VI. Volontaires des Nations Unies

44. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport de l'Administratrice sur les Volontaires des Nations Unies (VNU) (DP/2014/13) et ses annexes : statistiques générales, aperçu financier et cadre stratégique, et matrice intégrée de résultats et de ressources (2014-2017). Le Coordonnateur exécutif du programme des Volontaires des Nations Unies a présenté une synthèse des résultats obtenus par le programme en 2012-2013, son orientation stratégique et les partenariats forgés.

45. Les membres du Conseil d'administration ont apporté leur ferme soutien à l'action menée par les VNU en 2012-2013, au cadre stratégique pour 2014-2017 et à la matrice intégrée de résultats et de ressources, qui traduisaient un souci accru d'instaurer une culture du résultat. Ils attendaient des VNU qu'ils participent activement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et qu'ils révisent et renforcent le plan stratégique et la matrice à mesure que le programme pour l'après-2015 évoluerait. Ils se sont félicités que les principaux documents de portée mondiale accordent une place au volontariat et ont dit attendre avec intérêt le plan d'action qui devait être soumis à l'Assemblée générale en 2015 et viserait à « intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir et au-delà ».

46. Dans l'ensemble, les délégations se sont dites satisfaites de la portée et de la diversité des résultats et des activités des VNU. Le nouveau plan et la nouvelle matrice serviraient d'instruments directeurs pour la promotion d'une plus grande cohérence entre les programmes de volontariat internationaux et les priorités en matière de coopération pour le développement. Les délégations ont prié instamment les responsables du programme des VNU de créer un mécanisme de supervision rigoureux afin que la mise en œuvre du plan et de la matrice soit conforme aux principes de l'examen quadriennal. Elles ont félicité les VNU d'avoir promu des dispositifs de volontariat au niveau national ainsi que l'adoption de législations nationales en faveur du volontariat et l'ont encouragé à continuer de plaider pour la prise en compte systématique du bénévolat dans les cadres stratégiques des organisations du système des Nations Unies pour le développement, notamment dans l'optique de programmes exécutés conjointement. Elles ont particulièrement apprécié que le bénévolat ait été intégré dans quelque 20 cadres d'aide au développement des Nations Unies, tendance qu'elles espéraient voir se confirmer à l'avenir.

47. Les membres du Conseil d'administration ont noté que l'action menée par les VNU au titre des enjeux associés au développement grâce à la promotion du volontariat avait pour effet de renforcer le multiculturalisme, la consolidation de la paix et le maintien de la paix et de favoriser une meilleure compréhension entre les peuples à l'échelle mondiale. Ils se sont félicités que les VNU s'impliquent à des titres tels que l'égalité des sexes et l'intégration sociale des jeunes et ils ont noté que la formation des volontaires établissait un lien direct avec la société civile. Ils ont pris acte de la contribution des Volontaires des Nations Unies à la coopération Sud-Sud, une grande majorité d'entre eux étant issus du monde du Sud. Ils ont encouragé les responsables du programme à continuer de renforcer les capacités des nouveaux volontaires et d'expérimenter l'utilisation des nouvelles technologies aux fins du recrutement et de la formation de volontaires.

48. Les délégations ont félicité les responsables du programme pour les activités d'évaluation et ont apprécié qu'il ait été intégré au réseau mondial pour la coopération Sud-Sud et triangulaire EvalPartners. Elles ont appelé de leurs vœux l'élargissement de ses réseaux du savoir régionaux et nationaux et l'instauration d'une plus grande proximité vis-à-vis des populations locales. Elles ont souligné qu'il était important de puiser de manière sélective dans les connaissances et dans l'expérience des Volontaires des Nations Unies, mais aussi d'entretenir leurs savoirs, et de faire en sorte que le programme soit un vecteur de recours systématique aux bonnes pratiques afin qu'il soit possible d'accroître l'efficacité et la productivité au niveau organisationnel.

49. Les délégations ont apprécié que le programme des Volontaires des Nations Unies s'attache à nouer des partenariats et que des mémorandums d'accord aient été conclus avec des organisations du système des Nations Unies et des gouvernements. Toutefois, une délégation a souligné qu'il était nécessaire de définir des paramètres clairs qui encadrent les partenariats forgés entre les VNU et le secteur privé afin d'éviter toute forme de soutien conditionnel et de garantir le respect de la souveraineté nationale. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'augmentation du montant des contributions des donateurs aux activités de programme directes des VNU, grâce à la mise en place de volontaires dotés d'un financement plus approprié. Toutefois, ils ont noté avec préoccupation que les contributions au Fonds bénévole spécial avaient chuté à des niveaux inférieurs à ceux qui avaient été enregistrés lors de l'exercice biennal précédent. Ils ont appelé les pays en mesure de le faire à accroître leur appui financier au Fonds.

50. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions ont mis en relief leurs relations de travail étroites et mutuellement bénéfiques avec les VNU et ont noté la contribution technique de ceux-ci aux activités menées par ces diverses entités dans leurs domaines d'action respectifs, souvent dans des conditions difficiles, les VNU incarnant les valeurs défendues par les Nations Unies. Le nombre élevé des Volontaires des Nations Unies et le rôle essentiel qu'ils jouaient au sein de ces entités ont été soulignés et celles-ci se sont engagées à poursuivre leur collaboration avec les VNU.

51. En réponse, le Coordonnateur exécutif des VNU a assuré les membres du Conseil d'administration que le cadre stratégique pour 2014-2017 et la matrice intégrée de ressources et de résultats étaient parfaitement alignés sur le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 et sur l'examen quadriennal. S'agissant de la gestion et de l'évaluation des connaissances, la difficulté consistait à mesurer la contribution propre aux VNU – au service des diverses entités du système des Nations Unies – à l'appui de l'action menée par l'ONU dans son ensemble. Les responsables du programme des VNU étaient déterminés à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de celui-ci afin de mieux cerner les résultats obtenus. Le Coordonnateur exécutif s'est félicité que les délégations apprécient à leur juste valeur le dispositif des jeunes bénévoles et l'engagement de volontaires auprès des populations locales afin de doter celles-ci de moyens d'action. S'agissant du Fonds bénévole spécial, l'intervenant a noté qu'il était important d'étendre la portée de son cahier des charges afin de permettre la transposition à une plus grande échelle et l'exécution dans d'autres contextes des projets pilotes couronnés de succès – ce qui était fait à la demande des partenaires. Il a conclu en prenant acte de la coopération croissante des VNU avec les économies émergentes et de la poursuite de la collaboration étroite entre le programme des Volontaires des Nations Unies et d'autres entités du système des Nations Unies.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/13 sur le rapport de l'Administratrice sur les Volontaires des Nations Unies.

VII. Évaluation

53. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013 (DP/2014/14). L'Administratrice associée du PNUD a présenté les observations de l'administration au sujet de ce rapport.

54. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'action menée par le Bureau indépendant d'évaluation en 2013 et de l'appui qu'il reçoit de la part du PNUD depuis sa création. Ils ont félicité l'administration du PNUD d'avoir encouragé une culture institutionnelle de l'évaluation afin d'améliorer la qualité de l'exécution des programmes. Les délégations ont accueilli avec satisfaction l'initiative prise par le Bureau indépendant d'évaluation de créer le Groupe consultatif de l'évaluation indépendante et ont encouragé les membres de ce Groupe à collaborer avec le Bureau et avec le Conseil d'administration. Ils ont félicité le Bureau pour sa diligence et le Directeur pour l'autorité avec laquelle il veillait à ce que les normes les plus exigeantes soient appliquées aux activités d'évaluation.

55. Les délégations ont insisté sur le fait que le rapport annuel sur l'évaluation aidait le Conseil d'administration à examiner ses recommandations avec recul. Elles ont encouragé le Bureau indépendant d'évaluation à inclure dans les rapports futurs une section finale sur les enseignements tirés de l'expérience et les difficultés rencontrées. Elles ont souligné qu'il était important de maintenir une fonction d'évaluation indépendante et de la financer de façon adéquate afin de garantir son indépendance, et elles ont souligné l'importance des évaluations externes réalisées par le Bureau. Elles ont félicité celui-ci d'avoir agi en conformité avec les normes internationales d'évaluation les plus exigeantes et l'ont encouragé à améliorer la transparence de son action grâce à un meilleur système de suivi et à un meilleur système de classement des recommandations.

56. Les délégations se sont également félicitées de l'augmentation du nombre des évaluations décentralisées qui avaient été menées par des bureaux de pays en 2013, en particulier en Afrique. Toutefois, préoccupées par la qualité de ces évaluations, elles ont souligné qu'il était nécessaire d'aider les bureaux de pays à renforcer les capacités de suivi et d'évaluation de ceux qui les réalisaient. Il serait également nécessaire d'aborder les enjeux associés aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes dans les futures évaluations décentralisées, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE). Les délégations attendaient avec intérêt de lire l'étude détaillée qui serait consacrée à ces questions dans l'examen de la politique d'évaluation du PNUD au titre de 2014.

57. S'agissant des évaluations réalisées au niveau national, les délégations ont demandé des informations actualisées sur les résultats des activités axées sur le développement et ont encouragé le Bureau à adapter ses méthodes aux exigences de l'analyse de l'efficacité. Elles ont approuvé l'approche retenue pour les évaluations et ajouté qu'elles comptaient recevoir d'autres évaluations au cours de la période qui conduirait à la mise au point définitive des programmes de pays. Elles ont félicité le Bureau pour l'appui qu'il avait apporté au renforcement des capacités d'évaluation nationales et régionales, ainsi que pour sa détermination à réduire le retard avec lequel l'administration réagissait parfois aux résultats des évaluations décentralisées. Elles ont encouragé les hauts responsables du PNUD à œuvrer de concert avec le Bureau au renforcement des capacités d'évaluation des pays de

programme et ont prié instamment ce Bureau et le PNUD de coopérer avec leurs partenaires aux fins de l'échange de bonnes pratiques et de l'établissement de stratégies communes.

58. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des commentaires de l'administration du PNUD au sujet du rapport annuel mais ont suggéré que, à l'avenir, les observations en question se concentrent sur le contenu même du rapport. Ils ont apprécié les efforts déployés par l'administration pour encourager la mise en place d'une stratégie de diffusion des résultats des évaluations et des recommandations y afférentes afin qu'il soit possible d'en tirer davantage d'enseignements. Toutefois, ils ont demandé des éclaircissements au sujet des mesures prises par l'administration pour diffuser cette stratégie et assurer le suivi de son exécution. Ils ont appelé de leurs vœux une amélioration de la qualité des réponses de l'administration du PNUD et exprimé le souhait qu'il soit tiré un meilleur profit des évaluations.

59. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a noté que le Bureau s'employait à renforcer les capacités nationales au gré de conférences et de rendez-vous organisés entre les conférences. Le Bureau collaborait étroitement avec les bureaux de pays du PNUD afin de s'assurer que ceux-ci s'associaient aux efforts déployés par les pays de programme pour renforcer leurs capacités en matière d'évaluation et leur maîtrise des procédures à mettre en œuvre. Le Bureau agissait en partenariat avec EvalPartners et le GNUE. Le Directeur a assuré les délégations que l'analyse des difficultés recensées serait plus pointue dans les futurs rapports annuels. En ce qui concerne la mesure de l'efficacité et de l'impact de l'action menée, il a souligné qu'il était important de disposer d'une capacité de suivi renforcée, problème que l'examen de la politique du PNUD au titre de 2014 pourrait contribuer à régler. Attirant l'attention sur la complexité de l'évaluation des résultats obtenus sur le plan du développement, il a souligné qu'il était nécessaire d'avoir recours à une approche rationalisée puisant dans de multiples sources d'information. En conclusion, il a noté que le taux d'utilisation par le PNUD des résultats des évaluations était très élevé si on le mesurait à l'aune des normes internationales en vigueur, et que l'organisation s'employait à améliorer la qualité desdites évaluations.

60. L'Administratrice associée du PNUD a assuré les délégations qu'aucun effort n'était ménagé pour assurer un suivi précis des évaluations et qu'une base de données interactive sur les conclusions des évaluations serait opérationnelle à l'automne de 2014. S'agissant du financement de la fonction d'évaluation, le PNUD attendait les résultats de l'examen de sa politique en la matière, qui lui parviendraient à la fin de 2014. En s'appuyant sur le succès des évaluations menées en Afrique, le PNUD avait été en mesure d'améliorer la qualité de ses évaluations décentralisées en faisant appel à des évaluateurs plus compétents, en précisant leurs attributions et en renforçant les capacités en matière de suivi et d'évaluation.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/14 sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2013.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

62. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point ainsi que le document sur la prolongation des programmes de pays de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban,

de la Libye et de l'Ouganda (DP/2014/15). Les directeurs régionaux d'Afrique, des États arabes, ainsi que d'Amérique latine et des Caraïbes ont apporté des précisions sur les projets de programme de pays et sur les diverses prolongations de programme approuvées, dans l'optique de leurs régions respectives.

63. Le Conseil d'administration a examiné six projets de programme de pays en provenance de trois régions : Afrique (Angola, Comores et Kenya); États arabes (Koweït et Tunisie); Amérique latine et Caraïbes (République bolivarienne du Venezuela).

64. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, des programmes de pays de l'Algérie, de l'Argentine, du Liban, de la Libye et de l'Ouganda (DP/2015/15). Il a approuvé la prolongation pour deux ans du programme de pays du Botswana, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016. À titre exceptionnel, il a approuvé le descriptif du programme de pays du Kenya.

65. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays – ainsi que des observations y relatives – de l'Angola (DP/DCP/AGO/3), des Comores (DP/DCP/COM/2), de l'État du Koweït (DP/DCP/KWT/2), de la Tunisie (DP/DCP/TUN/2) et de la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/2).

Débat consacré au FNUAP

IX. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif

66. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (qui peut être consultée en anglais sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a remercié les membres du Conseil du soutien qu'ils continuaient de lui apporter et de leurs observations dont il appréciait pleinement l'importance pour obtenir des résultats et adapter l'organisation à sa mission afin qu'elle soit en mesure de relever les défis qu'elle rencontrait aujourd'hui et qui ne manqueraient pas de se poser à elle à l'avenir. En référence au vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), dont la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en septembre 2014, marquerait le couronnement, il a souligné les progrès considérables qui avaient été accomplis au cours des 20 dernières années et engagé les États Membres à tenir compte des recommandations formulées lors de l'examen de la suite donnée à la CIPD, qui avaient trait à la définition des objectifs futurs de développement durable en cette année cruciale.

67. Le Directeur exécutif a souligné qu'il fallait que les droits de l'homme, l'égalité des sexes et les droits en matière de procréation et d'hygiène sexuelle et procréative emportent une adhésion universelle, en déplorant la discrimination, la violence et les traditions néfastes dont continuaient d'être victimes les femmes et les adolescentes. L'intervenant a noté qu'à l'occasion de la célébration du vingtième anniversaire de la CIPD, il était impératif de faire respecter les droits des femmes, des filles et de tous les jeunes, non seulement pour assurer leur dignité et leur bien-être, mais aussi pour que les objectifs de développement puissent être atteints à l'avenir. Le Directeur exécutif a également souligné que les droits de l'homme

étaient le fondement même du développement et qu'il incombait à l'Organisation des Nations Unies de faire en sorte que ce principe soit reconnu de tous.

68. En référence au rapport annuel de 2013, le Directeur exécutif a fait observer qu'il en ressortait que le FNUAP avait accompli des progrès significatifs pour améliorer son orientation stratégique et son efficacité programmatique et opérationnelle. Il a ensuite évoqué certains des résultats obtenus en 2013 sur les plans programmatique et opérationnel : dans le domaine de la santé maternelle, le FNUAP avait aidé 38 pays à renforcer leurs services obstétricaux en assurant la formation de plus de 10 000 sages-femmes qui accompagnent chaque année 1,75 million de naissances. Baptisée « Oui au choix, non au hasard » et lancée en 2013, la nouvelle stratégie de planification familiale du FNUAP avait permis à 95 pays d'améliorer l'accès des populations aux services de planification familiale volontaire et de leur offrir davantage de méthodes de contraception.

69. Le Directeur exécutif a insisté sur la contribution du FNUAP à l'offre de services intégrés grâce à ses efforts d'encadrement et à sa documentation des bonnes pratiques à suivre pour adopter des mesures qui permettent d'obtenir des résultats tant en matière d'hygiène sexuelle et procréative qu'au niveau de la prévention et du traitement du VIH. Il a aussi souligné que le FNUAP mettait à juste titre l'accent sur les jeunes, et qu'il avait conçu une stratégie en faveur des adolescents et des jeunes, en notant avec satisfaction qu'un produit spécifique leur était consacré dans 71 % des programmes de pays formulés en 2013. S'agissant de l'égalité des sexes, le FNUAP avait aidé 123 pays à adopter des accords internationaux et des législations et politiques nationales sur la question, et il avait renforcé les capacités de 86 pays en vue de l'élimination de la violence sexiste, et notamment des mutilations génitales féminines.

70. Le Directeur exécutif a ensuite abordé la question de la contribution du FNUAP à l'action humanitaire dans le cadre de trois situations d'urgence graves, avec 105 programmes de sauvetage en 2013, la formation de prestataires venus de plus de 37 pays exposés aux conflits ou aux catastrophes à l'ensemble minimal de services initiaux relatifs à la santé procréative dans les situations d'urgence, et l'offre d'un appui à 27 pays au titre de leur dispositif de gestion de l'information sur la violence sexiste. Le FNUAP continuerait d'intégrer la préparation aux catastrophes et l'atténuation des risques dans son cadre de résultats en matière de développement pour pouvoir intervenir de manière plus prévisible, efficace et mesurable et pour favoriser la résilience des pays à haut risque.

71. Le Directeur exécutif a rappelé la demande faite par le Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2013, pour que le FNUAP mette au point un cadre d'interventions à l'échelle régionale et mondiale, et il a indiqué que ce document et les cadres de résultats et de ressources qui l'accompagnaient formaient désormais un dispositif mieux ciblé sur le plan stratégique, avec des chaînes de résultats mieux imbriquées et une meilleure application du principe de responsabilité.

72. S'agissant de l'état des produits et des charges pour les contributions aux ressources du FNUAP, il a remercié les États Membres de leur soutien continu, en particulier en ce qui concerne les contributions de base, d'une importance critique pour la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP et pour permettre aux pays d'appliquer le programme de la CIPD. Il a aussi noté que le FNUAP avait engagé

une série de dialogues avec les États Membres pour améliorer la prévisibilité et la flexibilité des financements et élargir la base de donateurs.

73. Le Directeur exécutif a appelé l'attention sur les efforts engagés par le FNUAP en vue de la formulation d'une nouvelle stratégie dans le domaine des ressources humaines qui soit alignée sur le nouveau plan stratégique et le nouveau modèle d'activité et axée sur la gestion du changement et le développement des structures d'encadrement afin de maintenir les effectifs à un niveau adéquat et de promouvoir une culture de responsabilité.

74. Les délégations ont exprimé leurs remerciements au Directeur exécutif pour sa déclaration et son compte rendu détaillé des progrès accomplis pendant la dernière année du plan stratégique du FNUAP (2008-2013), et elles l'ont félicité pour l'engagement remarquable dont il avait fait preuve en faveur de la santé des femmes, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité des sexes. Alors que l'attention se portait désormais sur le programme pour l'après-2015, plusieurs délégations ont dit compter sur le FNUAP pour veiller à ce que le nouveau programme de développement reflète la vision qui avait animé la CIPD, axée sur les droits de l'homme, ainsi que les enseignements tirés de l'examen de la suite à donner au Programme d'action de la CIPD après 2014.

75. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP pour sa précieuse contribution à l'accélération des progrès réalisés sur la voie de l'OMD 5 et pour les progrès accomplis au titre du programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative. Ils se sont engagés à continuer de financer le programme pour assurer la mise à disposition de produits essentiels de qualité, y compris en ce qui concerne les contraceptifs. Certaines délégations ont appelé l'attention sur la nécessité de renforcer les systèmes de santé pour améliorer l'accès aux services de santé sexuelle et procréative et elles ont demandé au FNUAP de veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans le cadre des politiques de santé plus larges.

76. Les délégations ont applaudi le FNUAP d'accorder la priorité aux besoins et aux droits des jeunes du monde entier, qui n'ont jamais été aussi nombreux, en notant que pour certains d'entre eux, avoir accès à l'éducation sexuelle et à la prise de décisions pouvait faire la différence et les propulser dans la prospérité, au lieu de les laisser condamnés à la pauvreté. En référence au produit du plan stratégique concernant les jeunes adolescentes, certaines délégations ont averti que le FNUAP devait veiller à rechercher cet objectif dans le respect des législations nationales, et elles l'ont engagé à contrebalancer des programmes d'éducation complets, adaptés à l'âge des jeunes, par des programmes de promotion de l'abstinence qui mettent l'accent sur le risque qu'il y a à avoir des rapports sexuels avant le mariage.

77. Certaines délégations des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont de nouveau exprimé leur inquiétude quant au nouveau système d'allocation des ressources dans le cadre du plan stratégique, et à ses conséquences sur l'application du Programme d'action de la CIPD, et elles ont demandé au Directeur exécutif de faire preuve de souplesse face aux besoins et priorités des pays.

78. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu le travail accompli par le FNUAP dans les situations d'urgence, en jugeant qu'il jouait un rôle crucial dans les contextes humanitaires, en particulier en tant que coresponsable de la lutte contre la violence sexiste. Ils l'ont invité à travailler en étroite collaboration avec ses partenaires tant à l'échelle centrale et régionale que sur le terrain, et à mettre à profit

les leçons tirées de l'expérience aux Philippines, au Soudan du Sud et en République centrafricaine pour poursuivre son engagement sans fléchir, conformément à ses engagements. Ils ont aussi apprécié la façon dont le FNUAP avait su montrer la voie dans la lutte contre la violence sexiste lors du récent sommet mondial pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, et se sont dit impatients de pouvoir donner suite aux engagements pris.

X. Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

79. S'agissant du cadre stratégique du FNUAP concernant les interventions mondiales et régionales, les membres du Conseil d'administration ont félicité le FNUAP de la manière dont il avait donné suite à l'audit des programmes. Ils ont félicité le FNUAP d'avoir amélioré la transparence et l'application du principe de responsabilité en son sein, en l'assurant qu'ils continueraient d'appuyer ses efforts en ce sens. Ils ont aussi encouragé le FNUAP à revenir sur la façon dont il obtenait des résultats, gérait les risques et tirait des enseignements de l'expérience dans le cadre de ses rapports périodiques, en lui recommandant d'avoir recours à des outils qui lui permettent de résumer les principaux résultats obtenus en illustrant les progrès accomplis dans chaque domaine du cadre de résultats du plan stratégique au titre des différentes initiatives régionales et mondiales. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction l'initiative du FNUAP de consacrer à l'avenir une partie de ses rapports aux interventions mondiales et régionales.

80. En réponse, le Directeur exécutif a exprimé ses remerciements aux délégations pour leurs déclarations et pour avoir reconnu que le FNUAP avait su gagner en efficacité, et il a réaffirmé que le FNUAP comptait mener à bon terme les réformes engagées.

81. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de la confiance qu'ils plaçaient dans le FNUAP pour poursuivre l'application du Programme d'action de la CIPD, et demandé aux délégations de s'engager ensemble à participer à la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la suite à donner au Programme d'action de la CIPD après 2014. Il a noté que la communauté mondiale avait réaffirmé l'importance des questions liées au Programme d'action de la CIPD après 2014, et que c'était pour cela que le FNUAP poursuivait ses efforts auprès des États Membres pour garantir que l'égalité des sexes et les droits de l'homme soient placés au cœur du nouveau programme de développement.

82. En référence au nouveau modèle d'activité stratégique et au nouveau système d'allocation des ressources, le Directeur exécutif a assuré les membres du Conseil d'administration que ce modèle n'était donné qu'à titre indicatif et que tout dépendait du contexte particulier à chaque pays. Le FNUAP saurait faire preuve de souplesse pour ne pas compromettre le succès du Programme d'action de la CIPD. Le Directeur exécutif a rappelé sa volonté de réduire le nombre de mariages précoces et d'élargir l'accès des adolescents aux services de santé procréative pour pouvoir améliorer la santé maternelle. Il a aussi souligné l'importance de l'éducation sexuelle et son importance pour la réduction du VIH, la lutte contre la violence sexiste et la diminution de la mortalité maternelle, en affirmant la détermination du FNUAP à faire en sorte que les 600 millions d'adolescentes de par le monde aient la possibilité et les moyens de se connaître elles-mêmes et de décider ce qu'elles voulaient faire de leur vie, car elles avaient le potentiel de changer le monde.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/9 : Rapport du Directeur exécutif : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2013.

84. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/10 : Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017.

XI. Évaluation

85. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur l'évaluation pour 2012 et 2013 (DP/FPA/2014/7), et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP, la réponse de l'administration.

86. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a félicité le Directrice du nouveau Bureau de l'évaluation pour sa nomination récente et sa précieuse expertise, et elle a exprimé ses remerciements au Conseil d'administration pour les orientations qu'il fournissait au FNUAP afin de changer la culture d'évaluation au sein de l'organisation.

87. Dans sa réponse, la Directrice exécutive adjointe (Programme) a souligné à quel point il était important de bien planifier les activités et de fixer des objectifs clairs pour instaurer un cercle vertueux afin d'améliorer les résultats obtenus et l'exécution des programmes. Elle a aussi fait référence au cadre de ressources et de résultats intégré qui permettait de suivre de près les progrès accomplis par rapport aux nouvelles cibles et aux nouveaux indicateurs et qui offrait au FNUAP un précieux outil pour suivre les résultats en temps réel, à la fois à l'échelle mondiale et l'échelle nationale. Elle a aussi noté que pour améliorer la situation, le FNUAP s'était engagé à embrasser le concept de transparence et à être ouvert à la possibilité de contrôles, valeurs sur lesquelles reposait l'évaluation des tâches quotidiennes.

88. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la présentation du rapport annuel sur l'évaluation et souligné qu'elles attachaient beaucoup d'importance au succès de la politique d'évaluation révisée, en notant qu'elle marquait un tournant dans le renforcement de la capacité d'évaluation au sein de l'organisation. Elles ont appris avec satisfaction la mise en place de la fonction évaluation et affirmé leur intention de collaborer étroitement avec le nouveau Bureau. Elles ont réaffirmé qu'elles appréciaient le fait que ce bureau soit indépendant de l'administration et que le budget provisoire pour l'exercice biennal 2014-2015 se caractérise par des investissements plus importants dans la fonction évaluation.

89. En référence au problème de la qualité des évaluations qui était soulevé dans le rapport, les membres du Conseil d'administration ont indiqué qu'ils approuvaient pleinement l'intention du FNUAP de s'occuper à titre prioritaire de la qualité des évaluations décentralisées et ils ont accueilli favorablement sa proposition de mettre en place des dispositifs d'assurance de la qualité à l'échelle régionale et nationale; ils l'ont encouragé à retenir des critères fixés en externe et à envisager de procéder à des sous-analyses des évaluations thématiques mondiales. Les délégations ont aussi souhaité que le Bureau se prête à une évaluation par un groupe d'experts externes pour garantir l'application des normes les plus exigeantes.

90. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités que l'accent soit mis sur le renforcement des capacités à l'échelle nationale, jugé problématique dans

le rapport. Tout en reconnaissant les difficultés qu'il y avait à consacrer un service entier à la fonction évaluation, ils ont encouragé l'adoption de mesures incitatives dans ce domaine et leur intégration dans la gestion des résultats.

91. En ce qui concerne le renforcement des capacités nationales, les délégations ont jugé de manière très positive l'approche suivie par le FNUAP, axée sur les partenariats. Tout en étant conscientes du caractère limité des ressources disponibles, elles ont recommandé que le FNUAP coordonne davantage son action avec les autres entités des Nations Unies. Elles ont accueilli avec satisfaction les renseignements complémentaires concernant les conclusions du FNUAP au sujet du processus d'évaluation conjointe. Certaines délégations ont souligné que les réponses de l'administration à la suite des évaluations conjointes devaient être étudiées par tous les conseils d'administration des fonds et programmes concernés.

92. En réponse, la Directrice du Bureau de l'évaluation du FNUAP a accueilli avec satisfaction les orientations données et indiqué que le FNUAP était disposé à rendre compte en 2015 des progrès accomplis au regard de la politique en vigueur et du plan de travail inscrit au budget concernant l'évaluation. S'agissant de l'amélioration des capacités et de la qualité, et notamment du renforcement des capacités nationales, elle a fait observer qu'il s'agissait d'une question complexe qui exigeait de disposer d'effectifs qualifiés dans l'ensemble de l'organisation et qui bénéficierait de l'accent mis sur l'amélioration de la gestion axée sur les résultats. Elle a partagé l'avis des membres du Conseil d'administration s'agissant des évaluations conjointes, en convenant que l'expérience acquise dans ce domaine permettrait à toutes les organisations concernées d'en tirer des enseignements et elle a garanti aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP entendait s'il le pouvait poursuivre dans cette voie.

93. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/11 : Rapport annuel sur l'évaluation de 2013.

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

94. La Directrice de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a présenté la feuille de route pour la révision de la politique de contrôle au FNUAP (DP/FPA/2014/CRP.2) et la réponse de l'administration.

95. Les délégations ont accueilli favorablement la proposition de réviser la politique de contrôle du FNUAP et ont souhaité savoir si d'autres organismes des Nations Unies avaient adopté une approche comparable.

96. En réponse, la Directrice de la Division des services de contrôle interne a indiqué que le FNUAP ne savait pas si d'autres organismes des Nations Unies avaient ou non entrepris de revoir leur politique de contrôle, en faisant observer qu'une réforme s'imposait au FNUAP plus qu'ailleurs. Elle a remercié les membres du Conseil d'administration de leur soutien et demandé aux délégations d'appuyer l'actualisation de la politique de contrôle.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté le Règlement financier et les règles de gestion financière révisés (DP/FPA/2014/9) et la réponse de l'administration.

98. Les délégations ont félicité le FNUAP pour la révision de son règlement financier et de ses règles de gestion financière et pour les efforts qu'il déployait afin d'appliquer les recommandations tirées de l'examen quadriennal complet, en notant qu'elles avaient eu à maints égards des effets sur les opérations du FNUAP. Elles ont aussi constaté que la Division des services de gestion avait fait de son mieux pour tenir compte des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB).

99. À cet égard, elles ont souligné que le FNUAP avait pris des mesures pour consolider encore son cadre réglementaire. Elles ont apprécié les efforts qu'il déployait pour améliorer l'efficacité et la transparence de ses opérations, en soulignant que l'adoption de normes administratives strictes étaient une condition préalable à l'obtention de contributions fiables de la part des diverses sources.

100. Les membres du Conseil d'administration ont rappelé la préoccupation du CCQAB en rapport à la suppression de l'obligation de déclarer les fonds de caisse tous les mois, en soulignant qu'il fallait prendre des mesures adéquates pour éviter tout détournement de fonds. En référence aux recommandations du CCQAB, ils ont indiqué qu'ils approuvaient l'adoption d'un nouveau dispositif plus souple permettant de placer les fonds dans des investissements à plus long terme dans des circonstances exceptionnelles, du moment que le FNUAP n'aurait pas à puiser dans les ressources provenant de son budget ordinaire. Ils ont aussi soulevé la question des « comptes spéciaux », et insisté pour que ces nouvelles options soient intégrées dans les directives comptables aux fins du respect des normes en vigueur en matière de transparence.

101. En réponse, le Directeur de la Division des services de gestion est convenu qu'il fallait prendre des mesures, comme le recommandaient les membres du Conseil d'administration, pour éviter tout risque hypothéquant les contrôles internes. Il a rassuré les délégations en leur expliquant que la politique adoptée en février 2014 au terme d'un examen interne approfondi permettait en fait de contrôler encore mieux les opérations de petite caisse. Il a souligné l'importance des contrôles internes pour le FNUAP, en indiquant que le Comité des commissaires aux comptes suivait ses activités de près. Sur la question de l'investissement des fonds, il a garanti aux membres du Conseil d'administration que le FNUAP avait pris les précautions nécessaires et que les ressources de base n'étaient utilisées qu'aux fins prévues, dans la mesure où elles étaient placées dans un compte séparé, ce qui excluait tout risque de chevauchement. Il a indiqué que le FNUAP adopterait des directives comptables pour garantir la transparence voulue en rapport aux comptes spéciaux.

102. Le Conseil d'administration a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP.

103. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/12 : a) Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP; et b) Règlement financier et règles de gestion financière du FNUAP révisés.

XIII. Programmes de pays et questions connexes

104. La Directrice adjointe (Programme) du FNUAP a offert une présentation liminaire des nouveaux projets de descriptifs de programme de l'Angola, des

Comores, du Kenya, de la Sierra Leone, de l'Afghanistan, du Timor-Leste, de la Tunisie et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que des prolongations de programme pour l'Algérie, le Burundi, la Guinée-Bissau, le Liban et l'Ouganda. Elle a informé le Conseil d'administration que tous les programmes étaient développés sous la direction des pays intéressés dans le cadre de consultations approfondies avec toutes les parties à l'échelle nationale, et qu'un dispositif plus efficace d'assurance de la qualité était désormais en place, sous l'autorité du comité d'examen des programmes du FNUAP. Elle a souligné les mesures prises par le FNUAP pour aligner les programmes de pays sur le nouveau plan stratégique, et réitéré que le FNUAP était déterminé à exécuter des programmes qui soient fondés sur des données factuelles.

105. Le Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, le Directeur du Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale, le Directeur du Bureau régional des États arabes, le Directeur du Bureau régional de l'Asie et du Pacifique, et le Directeur du Bureau régional de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté les programmes de pays de leurs régions respectives.

106. Plusieurs délégations ont félicité le FNUAP d'avoir établi les projets de descriptifs de programme de pays en étroite collaboration avec les autorités nationales, et elles ont constaté avec satisfaction qu'il avait été tenu compte des enseignements tirés des cycles précédents et que les descriptifs étaient alignés sur les plans et stratégies nationaux de développement. Elles ont reconnu l'expertise technique unique du FNUAP, l'accent qu'il mettait sur les jeunes, son rôle crucial dans la promotion d'une planification de la famille axée sur les droits, sa précieuse contribution à la lutte contre la fistule obstétricale, son apport en ce qui concerne l'analyse et la diffusion de données de qualité et sa volonté de réduire la violence sexiste. Entre autres recommandations sur les différents programmes, les délégations ont encouragé le FNUAP à engager encore plus énergiquement les organisations de la société civile à renforcer leurs capacités locales de cibler les jeunes hommes et les jeunes femmes dans leurs programmes; à transférer progressivement aux gouvernements la responsabilité des achats; à contribuer à renforcer les capacités du secteur de la santé en ce qui concerne les réparations de fistules; à appuyer encore davantage les soins obstétricaux d'urgence et à améliorer sa capacité d'avoir recours aux technologies mobiles et aux applications de santé électronique dans le cadre de ses interventions.

107. Les délégations des pays ci-après ont exprimé leurs remerciements au Conseil d'administration pour avoir examiné leurs programmes, et au FNUAP pour son soutien : Angola, Comores, Kenya, Sierra Leone, Timor-Leste et République bolivarienne du Venezuela.

108. Le Conseil d'administration a pris note des descriptifs de programme des pays suivants : Angola, Comores, Kenya, Sierra Leone, Afghanistan, Timor-Leste, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela, et approuvé les prolongations des programmes de l'Algérie, du Burundi, de la Guinée-Bissau, du Liban et de l'Ouganda.

Débat consacré au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

109. Le Directeur exécutif par intérim du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2014/2 et Corr.1) et ses annexes. Dans sa déclaration, il a mis en avant les travaux que le Bureau avait exécutés avec ses partenaires et le plan stratégique qu'il avait établi pour la période 2014-2017, en s'attachant à privilégier la durabilité, la détermination d'objectifs précis, l'excellence et le renforcement des capacités nationales. Au sujet du changement récent de direction, il a indiqué que l'ancien directeur exécutif avait quitté une organisation dont la situation financière était stable, dont le mandat était clairement défini et qui aspirait à engager des réformes et à opérer des changements. La nouvelle directrice exécutive, M^{me} Grete Faremo, prendrait ses fonctions en août 2014.

110. Le Directeur exécutif par intérim a déclaré qu'au vu de ses excellents résultats l'UNOPS avait les moyens et le devoir d'investir dans l'amélioration de ses services. L'organisation conserverait toute son utilité à condition de s'adapter aux changements et de renforcer ses modalités de transfert des connaissances et des capacités en aidant les pays en développement à conclure de nouvelles formes de partenariats et à accéder à des sources de financement novatrices, y compris dans le cadre de la coopération Sud-Sud. L'UNOPS souscrivait aux plus hautes normes d'efficacité et plusieurs certifications prestigieuses lui avaient été décernées en 2013 dans les domaines, notamment, de la gestion des projets et des achats. Il attachait la plus haute importance à la formation de son personnel, dont l'objectif était de mettre en valeur les ressources humaines et financières en vue d'en assurer une utilisation plus rationnelle et plus efficiente. Il lui était essentiel d'assurer la pérennité du changement et de se doter des moyens de mesurer les résultats de son action, en particulier ses activités de renforcement des capacités nationales engagées dans la perspective de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

111. Les membres du Conseil d'administration ont félicité l'UNOPS de l'excellence de ses résultats. Ils ont pris note de l'augmentation continue du volume des services fournis durant l'application du plan stratégique pour 2010-2013, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays en situation de crise. Ils ont loué l'efficacité des opérations menées et des succès obtenus en vue de renforcer les capacités nationales dans les situations difficiles. Ils ont constaté que les travaux de l'UNOPS contribuaient grandement à compléter l'œuvre menée par d'autres organismes des Nations Unies. Ayant relevé que le Bureau avait obtenu des succès importants dans l'application de trois des quatre grands objectifs de son plan stratégique pour 2010-2013, ils l'ont engagé à étudier avec ses partenaires les moyens de mieux traiter les problèmes qui restaient à résoudre.

112. Un groupe de délégations a souligné l'importance que les risques soient efficacement gérés lors de l'exécution d'activités dans les pays et déclaré attendre avec intérêt de collaborer avec l'UNOPS et d'autres organismes des Nations Unies à l'élaboration d'une stratégie et de directives applicables aux activités communes d'évaluation, de gestion et de suivi des risques. Il a indiqué que les évaluations

communes des risques prévues dans le New Deal pour l'engagement international dans les États fragiles devraient servir de point de départ à l'établissement d'un dispositif commun.

113. Se félicitant du rôle moteur que le Bureau jouait dans la réalisation d'achats groupés, des délégations ont engagé les organismes des Nations Unies à renforcer leur collaboration avec lui et à continuer d'utiliser ses services d'achat. Elles ont pris note des résultats solides enregistrés dans les domaines de l'efficacité, de l'efficacités et de la transparence et des succès obtenus dans la gestion durable des infrastructures, des achats et des projets, ainsi que des efforts déployés pour renforcer les capacités dans le cadre des systèmes nationaux. Elles ont félicité l'UNOPS des distinctions qui lui avaient décernées en 2013 pour l'excellence de ses travaux et d'avoir su préserver sa santé financière et l'intégrité de son mandat et de sa chaîne de responsabilité hiérarchique. Elles se sont félicitées de l'élaboration d'un marqueur de durabilité et ont invité le Bureau à confier à un nombre choisi de fonctionnaires relevant directement du Directeur exécutif le soin d'effectuer une évaluation de son action. Cette mesure contribuerait à améliorer la gestion des connaissances et renforcerait la gestion axée sur les résultats. Les délégations ont invité l'UNOPS à intensifier ses activités de contrôle, de communication de l'information et d'évaluation.

114. Le Directeur exécutif par intérim a remercié les délégations de la constance de leur fidélité et de leur soutien financier, en les assurant que l'UNOPS continuerait à œuvrer dans les domaines où il excellait et à renforcer parallèlement ses activités de renforcement des capacités nationales. Il a affirmé au Conseil d'administration que l'UNOPS accordait beaucoup d'importance à sa fonction d'évaluation et mettait au point des outils pour suivre ses activités et en tirer les enseignements, et qu'il concentrait son action sur l'assurance qualité et la durabilité de ses activités d'appui en vue de réduire au maximum les risques. En ce qui concerne les achats groupés, l'UNOPS avait les moyens de jouer un rôle plus important et dirigeait la définition d'orientations et de principes visant à aider les organismes des Nations Unies à améliorer considérablement leur fonctionnement. Sa part des activités d'appui aux achats desdits organismes restait cependant relativement faible car il offrait principalement ses services aux gouvernements et à d'autres parties intéressées. Il n'en était pas moins disposé à accroître l'ampleur de sa collaboration avec ses partenaires du système des Nations Unies.

115. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/20, portant sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

Débat consacré aux questions communes

XV. Audit et contrôle interne

116. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté leurs rapports annuels respectifs (DP/2014/16 et annexes; DP/FPA/2014/6, DP/FPA/2014/6/Add.1 et annexes; et DP/OPS/2014/3). Les réponses de l'administration des trois organisations ont été présentées, respectivement, par l'Administratrice associée du PNUD, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion du FNUAP et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS.

117. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de leurs rapports annuels et se sont félicités des progrès que les trois organisations avaient accomplis afin de traiter les problèmes de gestion révélés par les audits et des mesures qu'ils avaient prises pour remédier aux défaillances concernant les domaines d'action prioritaires. Ils ont apprécié que des informations aient été communiquées sur les pertes financières résultant de fraudes et vivement engagé les trois organisations à communiquer également des informations sur les montants recouverts.

118. Les délégations se sont félicitées du fait que des effectifs supplémentaires avaient été approuvés pour les fonctions d'audit et d'investigation des trois organisations et ont demandé si ces dernières estimaient disposer de toutes les ressources dont elles avaient besoin pour s'acquitter de leur mandat dans ce domaine. Elles ont souligné qu'il importait de mettre en place des dispositifs de contrôle efficaces dans les bureaux de région et de pays, et notamment de prendre des mesures pour garantir le respect des principes et directives concernant la délégation de pouvoir. Au sujet des investigations, elles ont demandé à connaître les raisons pour lesquelles certaines affaires étaient closes à l'issue d'une évaluation préliminaire.

119. Des délégations ont souligné l'importance de la gestion des risques et souhaité voir renforcer les principes et les usages dans ce domaine.

PNUD

120. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des mesures qu'avait prises le PNUD pour donner suite aux recommandations d'audit et des nouveaux éléments d'information qu'il avait fournis sur les mécanismes de responsabilisation et de contrôle relevant de sa nouvelle structure. Sachant que le nombre des cas de fraude concernant les achats restait préoccupant, les États membres ont engagé le PNUD à poursuivre ses efforts pour examiner les cas de fraude signalés aux niveaux des pays et des régions, et à envisager de s'appuyer sur les résultats de ses évaluations du risque pour allouer des ressources aux fonctions d'audit et d'investigation.

FNUAP

121. Les délégations ont pris acte du progrès que constituait la mise en place du nouveau Bureau des services d'audit et des investigations, élément essentiel d'un dispositif global de contrôles internes et externes. Elles ont cherché à savoir comment le FNUAP entendait traiter les procédures internes pour lesquelles les risques d'audit étaient jugés particulièrement importants et mettre en œuvre la politique de gestion des stocks, compte tenu également de l'importance que celle-ci revêtait pour le programme mondial visant à renforcer la sécurité de l'approvisionnement en produits de santé procréative.

UNOPS

122. Les délégations ont salué les efforts déployés dans le domaine de l'audit et des investigations et se sont félicitées de l'amélioration régulière du nombre des audits de projets non assortis de réserves, ainsi que de la proportion d'audits à l'issue desquels les contrôles internes avaient été jugés satisfaisants. Prenant note des nouvelles mesures prises par l'administration pour renforcer son disposition de contrôles internes, elles se sont félicitées de ce qu'en 2013 aucun audit n'avait jugé ces contrôles insatisfaisants.

123. Dans sa réponse aux observations concernant le PNUD, l'Administratrice associée a fait observer que le nombre des recommandations d'audit avait été ramené de 22 à 8 et que les recommandations restantes seraient classées à la fin de 2014. Elle a indiqué que la restructuration du PNUD offrait de meilleures possibilités de gestion des projets à partir des pôles régionaux, en renforçant l'harmonisation des fonctions et l'application générale du principe de responsabilité. La gestion financière serait renforcée sous tous ses aspects par le regroupement des services et l'attention accrue que le PNUD portait à la validation des compétences du personnel des services financiers. Le PNUD disposait de ressources suffisantes pour mener ses activités d'investigation, à condition toutefois que le nombre des dossiers à traiter reste le même.

124. Au nom du FNUAP, le Directeur exécutif adjoint chargé de la gestion a assuré les États membres que bon nombre des modalités de gestion du changement exposées dans le rapport annuel du Directeur exécutif portaient sur les procédures pour lesquelles les risques d'audit étaient jugés particulièrement importants. Au sujet des pertes financières, il a indiqué que les fonds avaient été intégralement recouvrés dans deux des trois cas signalés. En ce qui concerne les ressources allouées aux activités de contrôle et de gestion des risques, le FNUAP opérait dans la limite des crédits budgétaires approuvés et souhaitait que le Conseil d'administration prenne en compte dans son évaluation toutes les activités de contrôle, ainsi que les fonctions d'audit interne, d'évaluation et de gestion.

125. Dans sa réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a fait savoir que le Comité d'examen des fournisseurs remplissait bien sa fonction et qu'il avait autorisé les institutions à échanger des informations sur les fournisseurs faisant l'objet de suspicions et à prendre les mesures qui s'imposaient. Au sujet des investigations sur le comportement de fonctionnaires, il a indiqué que les affaires importantes étaient examinées par le Bureau des affaires juridiques de l'ONU et qu'un juge indépendant statuait en dernier ressort; il a ajouté que l'UNOPS était déterminé à communiquer des informations sur les contraintes juridiques associées à l'échange de données avec les institutions partenaires et à prendre toutes mesures en son pouvoir pour engager des poursuites au besoin.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/15 concernant les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et d'investigation.

XVI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

127. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, l'administrateur chargé du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations (s'exprimant au nom du Déontologue) de l'UNOPS ont présenté les rapports pour 2013 de leurs bureaux de la déontologie respectifs (DP/2014/17, DP/FPA/2014/4 et DP/OPS/2014/4). L'Administratrice associée du PNUD, le Directeur du Bureau des ressources humaines du FNUAP et le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS ont présenté les réponses de l'administration.

128. Un groupe de délégations a accueilli avec satisfaction les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, en estimant que la fonction

de déontologie était essentielle pour assurer un contrôle effectif. Ces délégations ont félicité l'administration des trois organisations de l'appui ferme qu'elle apportait à leur bureau respectif, en l'engageant à maintenir la même détermination, et notamment à allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie. Elles ont fait valoir que les bureaux de la déontologie concouraient grandement à l'application des principes d'intégrité et de responsabilité dans l'ensemble du système des Nations Unies, compte tenu en particulier de l'importance de la politique de tolérance zéro à l'égard de la corruption et de la nécessité de démontrer l'efficacité et l'efficacités des organisations. Elles ont souligné qu'il fallait protéger et soutenir les personnes qui signalaient des manquements et demandé aux organisations d'instituer des mesures qui visent à prévenir d'éventuelles représailles et prévoient notamment un délai de prescription d'au moins six mois pour le signalement d'une irrégularité, ou de modifier dans ce sens les mesures déjà en place. Elles ont engagé les organisations à dispenser une formation à la déontologie aux fonctionnaires de leur siège et de leurs bureaux extérieurs et à prendre des dispositions pour en évaluer l'efficacité. Les délégations ont en outre invité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à harmoniser les mesures de protection contre les représailles, aussi bien entre elles qu'avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies.

129. Une délégation a félicité l'administration du PNUD des conclusions de l'étude menée par son bureau de la déontologie, selon lesquelles la crainte de représailles n'empêchait pas les fonctionnaires de signaler des manquements. Elle était cependant préoccupée par les informations ponctuelles indiquant que le personnel hésitait souvent à signaler ces manquements parce qu'il avait le sentiment que rien ne pouvait être fait pour corriger la situation, sentiment qu'exacerbait l'absence de mesures manifestes, opportunes ou punitives frappant les auteurs des manquements. Ayant salué les dispositions prises par le PNUD pour lutter contre ce sentiment, la délégation a invité chaque organisation à faire de même pour que les craintes qui pouvaient dissuader le personnel de signaler des irrégularités soient effectivement dissipées.

130. L'Administratrice associée a assuré le Conseil d'administration que le PNUD prenait au sérieux le rapport et les recommandations de son bureau de la déontologie. Au sujet du sentiment que partageaient les fonctionnaires selon le rapport, elle l'a informé qu'un groupe de travail – dirigé par le Bureau de la gestion et composé de hauts représentants du Bureau d'appui juridique, du Bureau des ressources humaines, du Bureau de l'audit et des investigations et du Bureau de la déontologie – avait tenu une première réunion dans le but d'examiner les origines des problèmes de perception qui avaient été constatés et les divers moyens qui s'offraient de corriger de façon efficace et dynamique les idées que se faisait le personnel. L'administrateur chargé du Bureau de la déontologie du FNUAP a également abordé cette question, en assurant les délégations que le FNUAP s'en tenait strictement aux procédures légales établies et publiait périodiquement des circulaires à l'intention du personnel pour faire connaître les mesures prises afin de donner suite au signalement de manquements, et qu'il veillait à ce que toutes les personnes intéressées bénéficient des garanties d'une procédure régulière. Le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a indiqué que celui-ci traitait chaque plainte avec le plus grand sérieux, publiait des rapports périodiques sur l'état des investigations et menait une campagne de sensibilisation aux questions de déontologie auprès de son personnel. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ont tous indiqué qu'ils prendraient en considération les mesures d'amélioration proposées par les délégations.

131. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/22, concernant les rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2014

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 2 au 5 septembre 2014**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 2 au 5 septembre 2014 au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail pour sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.3), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/18). Il a également approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2015 (DP/2014/CRP.2) et le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2015.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire de 2014 figurent dans le document publié sous la cote DP/2015/2, qui peut être consulté sur son site Web.

4. Par la décision 2014/29, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses sessions de 2015 :

Première session ordinaire :	du 26 au 30 janvier
Session annuelle :	du 1 ^{er} au 12 juin (New York)
Deuxième session ordinaire :	du 1 ^{er} au 4 septembre

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et questions financières, budgétaires et administratives

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (dont le texte peut être consulté sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a abordé les quatre grands sujets suivants : l'action menée par le PNUD en réponse aux crises internationales simultanées, notamment l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest; l'appui consenti par le Fonds aux grands processus mondiaux de développement; les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique pour 2014-2017, et la restructuration de l'organisation; les ressources financières de l'organisation et l'importance que revêtent la transparence et la responsabilisation. L'Administratrice a débuté sa présentation par la diffusion d'une vidéo sur l'action que mène le PNUD pour soutenir l'industrie de pêche au thon du Pacifique-Sud, l'accent étant mis sur les problèmes de durabilité et les moyens de subsistance.

6. L'Administratrice a souligné que les effets dommageables des crises et des conflits sur les acquis du développement appelaient une attention particulière de la communauté internationale. Le PNUD était résolu à faire face aux crises qui étaient apparues simultanément, conformément à son mandat consistant à appuyer le relèvement rapide et à renforcer les capacités de résistance. L'Administratrice a évoqué la détermination du PNUD d'aider les communautés ciblées et vulnérables en Iraq. Elle a traité du développement des moyens de subsistance et du renforcement de la résistance pour faire face au conflit dans la République arabe syrienne, de l'évaluation des dégâts et de la planification du relèvement à Gaza, ainsi que de l'appui de l'organisation à la vérification des élections en Afghanistan.

Elle a évoqué les programmes mis en œuvre par le PNUD pour stabiliser la gouvernance dans la République centrafricaine, ainsi que son relèvement rapide, la consolidation de la paix et le travail de réconciliation dans le Soudan du Sud. Quant à l'épidémie de maladie à virus Ebola qui sévit en Afrique de l'Ouest, le PNUD s'emploie activement, en collaboration avec les pays touchés et l'ensemble du système des Nations Unies, à coordonner et à appuyer la riposte, aux niveaux national et régional.

7. L'Administratrice a souligné que pour surmonter ces crises et les problèmes majeurs que posent la pauvreté, le changement climatique et la détérioration de l'environnement, la communauté internationale devait s'entendre sur un programme de développement mondial ambitieux. Au titre de l'appui au programme de développement pour l'après-2015 et à l'accélération des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le PNUD a notamment aidé les pays à élaborer des plans d'action visant à atteindre les OMD plus rapidement, ce qui a facilité le passage à de futurs objectifs de développement durable. Elle a également souligné le rôle de chef de file que jouait le PNUD auprès des organismes des Nations Unies et sa détermination à collaborer avec le système de développement au renforcement du pouvoir d'action du résident coordonnateur et de rendre les équipes de pays et l'ensemble de l'Organisation prêtes à répondre aux besoins du monde de l'après-2015. Elle a appelé l'attention sur l'action que mène le PNUD face au changement climatique, et sur le rôle actif qu'il joue, s'agissant d'organiser la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement et d'y participer. En outre, le PNUD était fermement résolu à appuyer le Sommet sur le climat de 2014, organisé sous l'égide du Secrétaire général.

8. Le PNUD avait conçu son plan stratégique pour 2014-2017 pour s'assurer qu'il était à même de relever les défis susmentionnés et de répondre aux besoins des pays de programme dès à présent et au-delà de 2015. Ce plan tenait compte des priorités des pays de programme et des organisations régionales, et ses thèmes essentiels s'inspiraient du nouveau programme mondial de développement. Les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le Bureau des politiques et de l'appui aux programmes appuyaient sans réserve l'accent mis sur les résultats et la qualité des programmes. L'harmonisation des programmes se déroulait rapidement et selon le calendrier – les cinq régions et près de 60 bureaux de pays ayant déjà achevé la première phase – et devrait se terminer avant la fin du premier trimestre de 2015.

9. L'Administratrice a fait le point des changements institutionnels. Le PNUD s'employait déjà à positionner le personnel suivant les nouvelles structures, s'employant avant tout à remédier aux dysfonctionnements et à renforcer la gestion axée sur les résultats, la gestion des connaissances et l'assurance de la qualité des programmes. Le PNUD avait achevé la première phase de ce remaniement et annoncé à une grande partie de ses employés la nature de leurs nouvelles fonctions. Les nouvelles structures devraient être établies avant le début d'octobre 2014 et l'ensemble du personnel prêt avant la fin de 2015. Le PNUD était déterminé à mettre en œuvre le processus rapidement, tout en respectant le principe de l'équité. Puis, l'ensemble des services relatifs à l'élaboration des politiques seraient harmonisés de manière fonctionnelle dans le nouveau Bureau des politiques et de l'appui aux programmes; les services consultatifs seraient mieux adaptés aux besoins des pays de programme, et l'empreinte du Siège beaucoup moins présente. Consciente des difficultés que rencontre le personnel, l'Administratrice a donné

l'assurance au Conseil que les changements et les nouvelles méthodes de travail simplifieraient les procédures et renforceraient l'efficacité.

10. L'Administratrice a également présenté l'examen annuel de la situation financière, 2013 (DP/2014/20 et ses annexes), ainsi que les informations détaillées sur l'examen annuel de la situation financière, 2013 (DP/2014/20/Add.1). En 2013, le PNUD avait obtenu une opinion d'audit sans réserve, ce qui représentait près de dix années d'opinions favorables rendues par le Comité des commissaires aux comptes. Le Programme tirerait parti de ce succès en améliorant encore davantage le cadre national de mise en œuvre moyennant une gestion axée sur les risques plus rigoureuse. En 2013, le Programme avait reçu un montant total de contributions de 4,83 milliards de dollars, le montant total des dépenses s'élevant à 5,25 milliards de dollars. Le montant des ressources ordinaires s'élevait à 895,7 millions de dollars, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2012, et l'organisation comptait six donateurs de plus, soit au total 56 membres. Les contributions aux ressources autres que les ressources de base se chiffraient à 3,93 milliards de dollars en 2013, soit une hausse de 30 % de la part des pays de programme. Le solde des ressources inutilisées en 2013 se chiffrait à 4,37 milliards de dollars, soit une légère augmentation par rapport à 2012 due en partie à des ajustements sur exercices antérieurs, effectués conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS). Le PNUD attachait une grande importance au principe de transparence et de responsabilisation, comme en témoignait la vaste quantité d'information publiée sur son site Web open.undp.org, son action en qualité de membre fondateur et hôte conjoint de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, ainsi que la divulgation publique des rapports d'audit interne.

11. Les membres du Conseil d'administration se sont réjouis de la coopération étroite que l'Administratrice entretient avec les États Membres et les dirigeants du PNUD. Ils ont félicité le Programme pour sa présence mondiale en période de grande instabilité. Soulignant les effets préjudiciables de l'évolution des conflits et des crises sur le développement humain, les délégations ont signalé le rôle majeur de chef de file que jouait le PNUD, s'agissant d'appuyer le passage de la phase des secours à celle du développement au sein du système de développement des Nations Unies. L'accent mis sur des institutions ouvertes à tous et la capacité de résistance a mis l'organisation en position de force pour apporter une contribution utile, en particulier dans les milieux fragilisés et touchés par des crises. Les membres du Conseil ont encouragé le PNUD à continuer de faire figurer l'inclusion et la résilience parmi ses grandes priorités stratégiques et à renforcer ses capacités dans ces domaines.

12. Les délégations ont souligné le rôle unique joué par le PNUD, s'agissant de réduire la pauvreté, de contribuer à accélérer la réalisation des OMD, et de faire avancer le programme de développement pour l'après-2015. Les membres du Conseil d'administration ont apprécié au plus haut point la contribution du PNUD et les avis qu'il a émis lors des débats du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. Les délégations attachaient une grande importance aux efforts que l'organisation menait sans relâche pour appuyer les États Membres dans le cadre des consultations sur le programme de développement pour l'après-2015 et comptaient, pour l'année à venir, sur l'appui indéfectible qu'elle apporterait aux États Membres, lesquels s'employaient à élaborer conjointement un programme transformateur visant à éliminer la pauvreté et à faire du développement durable une entreprise commune.

13. Un groupe de délégations a souligné que l'examen quadriennal et le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 prévoient que l'organisation donne la priorité la plus élevée à son objectif global, qui était d'éliminer la pauvreté. En outre, les délégations encourageaient le PNUD à privilégier avant tout la mise en œuvre de projets liés à la coopération Sud-Sud et à faciliter le transfert de technologies vers les pays en développement. Rappelant la décision 18/1 du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud, elles ont appelé le PNUD à renforcer son appui au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud sur les plans humain et financier.

14. En ce qui concerne le programme mondial pour 2014-2017, un certain nombre de délégations ont fait observer que le PNUD devrait s'employer à passer des OMD à un programme de transformation plus ambitieux et universel, fondé sur les objectifs de développement durable et sur le programme de développement pour l'après-2015, alignant ses activités de programme sur le nouveau cadre. Elles voyaient dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique et du cadre de résultats, prévu pour 2015, une excellente occasion de renforcer l'alignement des activités. Elles ont signalé que les activités de programme, notamment le programme mondial, devaient être déterminées par la demande, tenir pleinement compte des besoins et des objectifs des pays de programme, et pouvoir être adaptées aux situations régionales et locales. Elles ont souligné l'importance revêtue par la présence universelle du PNUD dans les pays de programme, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

15. Pour ce qui est de l'examen structurel, les délégations ont apprécié le dialogue engagé par l'Administratrice avec le Conseil d'administration et sa détermination à renforcer la transparence. Elles souhaitent savoir quel impact les changements effectués seraient susceptibles d'avoir sur l'exécution des programmes et comment ils amélioreraient l'aptitude du PNUD à fournir un appui adapté aux besoins dans les milieux fragilisés et touchés par des crises. Conscientes que la mise en place de changements structurels n'étaient pas une entreprise aisée, elles ont encouragé l'organisation à tenir le Conseil régulièrement informé.

16. Certaines délégations étaient préoccupées par les répercussions de l'examen structurel sur le personnel des pays en développement. Elles ont fait observer qu'une organisation pour le développement qui choisirait d'ignorer la représentation de certains pays en développement n'envoyait pas un signal positif à ces pays mêmes qui voyaient dans le PNUD une organisation égalitaire et transparente. Elles s'attendaient, à cet égard, à ce que la transparence, la responsabilisation et la gouvernance du système des Nations Unies soient renforcées encore davantage. Faisant référence à la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal, elles ont souligné combien il importait de mettre en place, à l'échelle du système de développement des Nations Unies, des structures de gouvernance ouvertes à tous qui devaient respecter le principe d'une représentation régionale équitable.

17. Les membres du Conseil d'administration ont salué les progrès réalisés dans l'application du cadre intégré de résultats et de ressources. Ils ont encouragé le PNUD à accélérer la mise en œuvre du cadre et attendaient avec intérêt les prochaines analyses portant sur les capacités et l'exécution des tâches sur le terrain, ainsi que sur les résultats des programmes. Certaines délégations ont demandé que les prochains rapports fassent état des ressources consacrées à la coopération Sud-Sud dans le cadre des accords trilatéraux avec le PNUD. Les délégations ont, dans l'ensemble, félicité

le PNUD pour son remarquable rapport annuel sur la situation financière, qui montrait comment les données, les informations et les analyses pouvaient mettre en lumière les travaux de l'organisation. Soulignant l'importance revêtue par l'évaluation, elles ont exhorté le PNUD à promouvoir une culture dans ce sens à l'échelle de l'organisation. Elles comptaient sur un examen constructif de sa politique d'évaluation et encourageaient le PNUD à élaborer des méthodologies visant à mieux suivre aussi bien les résultats que la contribution apportée pour les obtenir. Elles ont souligné que le PNUD se devait d'être un chef de file des activités reposant sur des données factuelles. Faisant observer que la transparence, l'orientation sur les résultats et l'efficacité importaient au plus haut point, les membres du Conseil d'administration ont salué les efforts consentis par le PNUD pour élaborer une plateforme en ligne, accessible à tous, ayant pour objet de suivre les ressources et les résultats obtenus, et rappelé combien il était nécessaire de mieux gérer les risques.

18. À titre de réponse, l'Administratrice a remercié les délégations d'aider le PNUD à mettre en œuvre le plan stratégique pour 2014-2017, ainsi que le cadre intégré. Le PNUD tirerait parti de l'examen à mi-parcours pour affiner à la fois le plan et le cadre, conformément aux priorités nationales, l'objectif étant d'éliminer la pauvreté et de réduire les inégalités. Le PNUD encourageait ses bureaux de pays à recourir davantage aux données factuelles, à chercher des moyens d'intervenir dans de nouveaux secteurs et à promouvoir la coopération Sud-Sud. Dans l'élaboration du plan stratégique, le PNUD s'est employé à rendre l'organisation à même d'accélérer la réalisation des OMD et d'appliquer le programme de développement pour l'après-2015. De même, en faisant reposer le programme mondial sur le plan stratégique, le PNUD visait à l'harmoniser avec le programme pour l'après-2015, en accordant une attention spéciale à la coopération Sud-Sud et en vue d'aider les pays de programme à adapter leurs stratégies nationales de programmes aux objectifs de développement durable. L'action que mène le PNUD dans les pays en crise et en conflit était étroitement liée à la notion de « masse critique », qui rendrait le PNUD à même d'intervenir là où les besoins se faisaient sentir. Le PNUD attachait également une grande importance à sa présence physique dans les pays de programme, partout dans le monde, notamment dans les pays à revenu intermédiaire.

19. L'Administratrice a souligné qu'en dépit des difficultés rencontrées pour les mettre en place, les changements institutionnels s'avèreraient utiles. La direction du PNUD suivait le principe de représentation géographique dans le recrutement de personnel, et tiendrait le Conseil régulièrement informé. Pour ce qui est de la structure de la gouvernance à plus long terme du système de développement des Nations Unies, les fonds et programmes étaient très sensibles à la question de l'adaptation aux objectifs fixés et s'entretenaient avec le Groupe de développement des Nations Unies en vue d'assurer une entière conformité avec le dialogue interactif, qui devait se tenir au Conseil économique et social et informerait le rapport d'examen quadriennal du Secrétaire général prévu pour 2016.

20. En outre, le PNUD utilisait un plan d'exécution visant à rendre compte systématiquement des progrès accomplis dans la suite donnée à l'examen quadriennal, en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies. En outre, prenant la coopération Sud-Sud au sérieux, le PNUD continuerait de renforcer l'appui consenti au Bureau des Nations Unies à cet égard, ainsi que son approche programmatique. Le PNUD s'employait avec diligence à appliquer les recommandations procédant de la décision 18/1 du Comité de haut niveau, ainsi que les propres recommandations du Secrétaire général.

21. L'Administratrice a souligné que le PNUD était déterminé, en collaboration avec ses partenaires nationaux, à évaluer ses travaux de manière approfondie. En concertation avec le Conseil et le Bureau indépendant d'évaluation, le PNUD examinerait sa politique d'évaluation en vue de l'améliorer, s'efforçant en particulier d'établir un contrôle rigoureux de la qualité pour ce qui concerne les évaluations décentralisées. À la suite des débats entre les évaluateurs et la direction, le PNUD publierait ses évaluations, telles qu'elles avaient été faites.

22. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

III. Engagements de financement pris à l'égard du PNUD

23. Dans le cadre de sa déclaration liminaire, l'Administratrice a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2014 et au-delà (DP/2014/21). Elle a fait observer que les contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD devaient se chiffrer à 850 millions de dollars en 2014, sous réserve des fluctuations des taux de change, et comprenaient les paiements inscrits au budget pour 2013 mais effectués en 2014. Le montant total de ces ressources atteignait 49 % de l'objectif de 1,75 milliard de dollars retenu pour le budget intégré de l'exercice 2014-2015. L'Administratrice a encouragé les membres du Conseil qui ne l'avaient pas encore fait, d'acquitter leurs contributions le plus tôt possible.

24. L'Administratrice a souligné que les ressources ordinaires (de base) soutenaient la capacité qu'avait l'organisation d'obtenir des résultats et continueraient de le faire. Les ressources ordinaires finançaient l'acquisition des connaissances spécialisées sur le long terme, la gestion institutionnelle et les systèmes de contrôle. Elles permettaient de mettre en place des réseaux de bureaux de pays et de soutenir directement les populations les plus démunies et les plus vulnérables, et contribuaient pour beaucoup à l'efficacité et à la cohérence du système de développement des Nations Unies, dont les activités étaient dirigées et coordonnées par le PNUD. Quant aux autres ressources, à affectation souple, le PNUD était en mesure de les aligner sur les priorités des pays de programme et les résultats du plan stratégique pour 2014-2017. La question des ressources ordinaires de base et des autres ressources en rapport avec la notion de masse critique est traitée dans la section XIV de l'examen quadriennal.

25. Les membres du Conseil d'administration ont remercié l'Administratrice de la démarche consultative qu'avait adoptée le PNUD – d'autant plus importante qu'en vertu de la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal, le financement du plan stratégique et du cadre intégré se trouvait au cœur de leur programme. Ils sont convenus que les ressources de base devaient demeurer l'assise financière du PNUD, dans la mesure où elles déterminaient son aptitude à obtenir des résultats de manière stratégique, souple et prévisible. Approuvant pleinement l'accent mis par l'organisation sur la mobilisation de nouvelles ressources, notamment au niveau local, ils l'ont encouragée à solliciter davantage le secteur privé de façon à diversifier ses sources de financement.

26. Les membres du Conseil ont constaté avec satisfaction l'augmentation du nombre de pays, notamment les pays de programme, qui versaient des contributions

au titre du budget ordinaire, sans se préoccuper du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources. Ils ont encouragé le PNUD à chercher des moyens d'obtenir des ressources autres que les ressources de base, qui soient plus souples et plus prévisibles, tout en veillant à ce qu'elles soient alignées sur le plan stratégique et les priorités nationales. Ils attendaient avec intérêt la tenue annuelle d'un dialogue structuré, qui veillerait à ce que le Conseil s'acquitte de son rôle de surveillance, s'agissant du financement des priorités du PNUD. Un certain nombre de délégations ont demandé que le PNUD élabore un plan de mobilisation des contributions visant à financer la suite donnée au cadre intégré de résultats et de ressources. Le PNUD devrait y faire figurer des mesures visant à accroître les ressources de base, ainsi que des propositions concrètes – relatives aux mesures d'incitation, aux mécanismes et aux modalités de financement – en vue d'augmenter le volume des autres ressources alignées sur les résultats du plan stratégique pour 2014-2017, en veillant à ce qu'elles soient moins strictement alignées.

27. En réponse, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration d'avoir affirmé que les ressources de base devaient demeurer l'assise financière du PNUD, tout en reconnaissant également la nécessité d'engager un dialogue structuré périodique sur le financement sans affectation spéciale des autres ressources. Une partie du dialogue porterait sur les mesures particulières à prendre pour augmenter les ressources de base. Le PNUD était disposé à débattre des mesures d'incitation visant à augmenter à la fois le volume des ressources de base et celui des autres ressources sans affectation spéciale.

28. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

IV. Programmes de pays et questions connexes

29. Le Représentant permanent de l'Afghanistan a présenté en détail le descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan. Les directeurs des bureaux régionaux de l'Asie et du Pacifique, de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants, ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes ont présenté respectivement les programmes pour l'Afghanistan, le Timor-Leste, la Bosnie-Herzégovine, l'Équateur et le Paraguay, chacun élaboré dans l'optique de la région concernée. Le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Afrique a présenté en détail le descriptif de programme pour la Sierra Leone, ainsi que la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la Guinée-Bissau.

30. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé les descriptifs de programme pour les pays suivants : Afghanistan (DP/DCP/AFG/3), Bosnie-Herzégovine (DP/DCP/BIH/3), Équateur (DP/DCP/ECU/2), Paraguay (DP/DCP/PRY/2), Timor-Leste (DP/DCP/TLS/2) et Sierra Leone (DP/DCP/SLE/3).

31. Conformément à sa décision 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé les programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la session annuelle de 2014 : Angola, Comores, Koweït, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

32. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la Guinée-Bissau (DP/2014/22).

33. Le Conseil d'administration a approuvé la quatrième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays pour la République arabe syrienne (DP/2014/22/Add.1).

34. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Iraq (DP/2014/22/Add.1).

V. Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

35. Dans sa déclaration liminaire, l'Administratrice a présenté un document intitulé « Mobiliser une masse critique de ressources afin d'assurer le succès du développement », qui traitait en particulier de la notion de *masse critique*, élaborée dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal. Dans son document analysant la notion de masse critique, le PNUD a proposé que le Conseil reconnaisse formellement la nécessité de doter l'organisation d'une certaine quantité de ressources – une masse critique – provenant de contributions sans affectation spéciale ou relativement aucune. Le PNUD avait besoin d'une masse critique de ressources pour obtenir les résultats énoncés dans le cadre intégré de résultats et de ressources lié au plan stratégique pour 2014-2017.

36. L'Administratrice a indiqué que le niveau de masse critique nécessaire afin de mettre en œuvre le plan stratégique pour 2014-2017, variait de 11,9 à 13,1 milliards de dollars. Tout en sachant que le montant estimé de la masse critique dépassait le volume des ressources régulières (de base) dont il disposait, le PNUD était déterminé à améliorer sa gestion et la qualité de ses rapports sur le financement afin de convaincre les partenaires de sa nécessité. Le PNUD demandait au Conseil d'administration d'approuver la notion générale de masse critique et proposait que l'organisation continue d'élaborer, dans le cadre de son dialogue structuré avec les États Membres, de nouveaux modes de financement, de façon à pouvoir finalement atteindre le niveau proposé de masse critique.

37. Les délégations ont unanimement approuvé que des niveaux adéquats de ressources de base étaient nécessaires pour assurer la viabilité financière des organismes des Nations Unies. Elles se sont félicitées des débats sur la masse critique et salué les efforts menés collectivement par les organisations en vue de définir un certain nombre de principes essentiels qui sous-tendraient les stratégies de financement et d'application de la masse critique. Elles ont loué les efforts consentis par le PNUD pour traduire dans les faits la recommandation de l'examen quadriennal tendant à renforcer le financement global et à améliorer la prévisibilité et la qualité des ressources. Un groupe de délégations a noté cependant que les changements apportés à l'organisation et à ses programmes à la suite de décisions liées à la masse critique ne devraient pas se faire au détriment des activités de programmation dans les pays en développement.

38. Plusieurs délégations, favorables à l'idée d'une *masse critique plus*, ont demandé des précisions sur les hypothèses qui sous-tendent les estimations de calcul de la dotation budgétaire, soit un montant variant de 11,9 à 13,1 milliards de dollars pour le plan stratégique, 2014-2017. Elles souhaitaient savoir comment les contributions aux fonds du programme « Unis dans l'action » pouvaient cadrer avec la notion de masse critique plus. Elles comprenaient que les ressources à prévoir

pour obtenir une masse critique pourraient évoluer avec le temps et attendaient avec intérêt d'en débattre dans le cadre du dialogue structuré périodique, de préférence lors des examens annuels de la situation financière. Afin d'encourager l'apport de contributions de base, certains représentants ont recommandé que le PNUD fasse connaître les résultats obtenus grâce à ces ressources et les adjuge aux donateurs. Ils ont encouragé le PNUD à continuer de consulter les États Membres dans l'élaboration de mécanismes et la prise de mesures d'incitations, destinés à promouvoir l'octroi de financements plus souples, plus prévisibles et moins affectés par avance. Un groupe de délégations a souligné qu'encore que préaffectée, la participation aux coûts aidait les gouvernements à s'assurer la maîtrise des activités et contribuait aux succès des pays de programme, ce dont il conviendrait de tenir compte lorsque l'on envisagerait d'utiliser de mécanismes d'incitation à l'apport de fonds complémentaires moins spécifiquement affectés. Ils ont exhorté le PNUD à mettre en commun, avec les autres organismes des Nations Unies, les meilleures pratiques de financement.

39. En réponse, l'Administratrice s'est félicitée de l'appui des membres du Conseil à la notion de masse critique et à la proposition de participer à un dialogue structuré périodique sur la question du financement global. Sur la façon dont le PNUD parvenait à attribuer un montant en dollars à la notion de masse critique Plus, l'Administratrice a déclaré que l'organisation s'était appuyée sur l'expérience du passé démontrant que l'octroi de ressources plus souples permettait d'obtenir de meilleurs résultats et revêtait une importance capitale dans les premiers stades de l'élaboration des programmes. Toutefois, à défaut de trouver un « chiffre magique », le PNUD proposait un éventail d'estimations sur la masse critique.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Débat consacré au FNUAP

VI. Déclaration du Directeur exécutif et engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

Déclaration du Directeur exécutif

41. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif du FNUAP, soulignant que 2014 marquait le vingtième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), a attiré l'attention sur un certain nombre d'importantes réalisations, qu'il s'agisse du nombre sans précédent de filles scolarisées et de la forte diminution du nombre de femmes mourant pendant l'accouchement, ou encore de l'augmentation du nombre de personnes en mesure d'exercer leurs droits en matière de procréation et de la baisse des taux de fécondité dans le monde. Il a souligné que la CIPD avait posé les fondements de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et placé l'être humain au cœur du développement. Néanmoins, les inégalités faisaient encore trop de laissés-pour-compte et la discrimination continuait d'être un fléau des droits de l'homme et des droits en matière de procréation. Ayant démontré que le développement passait avant tout par le respect des droits de l'homme, des études contemporaines avaient contribué à renforcer les bases du Programme d'action de la

CIPD, qui sous-tend l'activité du Fonds, et à faire du respect des droits de l'homme la pierre angulaire des objectifs de développement durable. Le Directeur exécutif comptait que les États Membres renforceraient ce message à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le Programme d'action de la CIPD, qui se tiendrait le 22 septembre 2014.

42. Remerciant le Conseil d'administration de l'appui sans faille qu'il avait apporté au renouvellement de son mandat, le Directeur exécutif a noté qu'en appliquant le plan stratégique qu'il avait élaboré quatre ans auparavant, le FNUAP était devenu plus efficace, plus responsable et mieux centré sur les mesures à prendre pour « faire mouche ». Le FNUAP avait fait de remarquables progrès dans l'exécution des programmes et le renforcement des capacités de personnel. La nouvelle stratégie des ressources humaines avait aidé à constituer une main d'œuvre de toute première qualité et à donner une impulsion déterminante. Les programmes de pays étaient parfaitement alignés sur le plan stratégique pour 2014-2017, adaptés aux priorités locales de développement et renforcés par une planification et une surveillance accrues des résultats et des programmes. De même, le Fonds avait renforcé sa fonction d'évaluation grâce à l'adoption d'une politique d'évaluation révisée et à la création du Bureau indépendant d'évaluation.

43. Abordant la question de l'exécution des programmes, le Directeur exécutif a affirmé que le FNUAP s'était associé avec ses partenaires des pouvoirs publics, de la société civile, du secteur privé et du système de développement des Nations Unies pour créer un programme visant à accélérer, jusqu'à la fin de 2015, la réalisation des progrès pour ce qui est de l'OMD 5 relatif à la mortalité maternelle et à la santé procréative. Au nombre de ces activités, figuraient l'élargissement de l'accès à la santé procréative et aux services de planification familiale, en vue de toucher les jeunes, les adolescentes, les populations marginalisées, défavorisées et mal desservies, notamment les femmes et les filles dans les milieux en crise, ainsi que toutes les victimes de violence sexuelle et de mutilations génitales féminines.

44. Par ailleurs, le FNUAP menait une action énergique sur le plan humanitaire, fournissant des produits et des services d'importance vitale à la population féminine, dans des milieux souvent très dangereux. En 2012 et 2013, le Fonds avait augmenté de 50 % la mise en œuvre de programmes dont dépendait la survie de nombreuses personnes, et faisait face à un nombre sans précédent de crises simultanées, à grande échelle, en République centrafricaine, en Iraq, en République arabe syrienne et au Soudan du Sud. Il intervenait dans des pays qui tentaient de faire face à l'épidémie de maladie à virus Ebola en Afrique de l'Ouest afin d'assurer à la population un accès aux services de soins de santé sexuelle et procréative, et maîtriser la propagation de la maladie. Le FNUAP veillait à ce que les besoins spéciaux des femmes en matière de santé et de procréation soient pris en compte dans la planification de l'action humanitaire. Vu que le Fonds était résolu à renforcer ses mécanismes et ses capacités d'intervention humanitaire, le Directeur exécutif appelait les donateurs à envisager de faire des annonces de contributions pluriannuelles.

45. Le succès du Fonds dépend fortement de son aptitude à recueillir et à utiliser les données permettant de comprendre la dynamique des populations, sans lesquelles les pays de programme ne pourraient répondre aux besoins de leur peuple. Le FNUAP continuerait d'aider les pays à renforcer leurs capacités pour créer et utiliser des données relatives à la population, qui éclaireraient l'élaboration des politiques et des stratégies nationales de développement, tout en tirant parti de

ses partenariats pour faire avancer l'action menée par le système des Nations Unies. Les partenaires jouaient un rôle essentiel, à la fois dans la mise en œuvre de la CIPD et la réalisation des OMD qui restaient à atteindre, ainsi que dans le fonctionnement du Fonds. Le FNUAP était résolu à collaborer avec un large éventail d'acteurs aux niveaux mondial, régional et national, notamment moyennant la mobilisation de ressources nationales. Il appuyait fermement l'initiative « Unis dans l'action » et s'employait résolument à adapter ses mécanismes aux fins d'une meilleure harmonisation à l'échelle du système des Nations Unies. En étroite collaboration avec le Conseil d'administration, le FNUAP continuerait de promouvoir une action collective pour atteindre les objectifs de développement durable sous l'égide de la CIPD.

46. Pour conclure, le Directeur exécutif a noté que le vingtième anniversaire de la CIPD marquait une occasion unique de promouvoir la mise en œuvre du Programme d'action au-delà de 2014 et de faire progresser le programme de développement durable. Bien que les partenaires mondiaux du développement aient tiré un grand nombre d'enseignements de la CIPD depuis son adoption en 1994, il convient avant tout de retenir qu'un progrès qui excluait la moitié de la population mondiale n'était pas un progrès; une croissance inéquitable n'était pas durable et le développement sans respect des droits de l'homme était impossible. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'administration de son appui ferme et sans faille et réaffirmé l'attachement du Fonds à donner aux populations les moyens de bâtir durablement un monde de paix, de justice et d'égalité.

47. Les membres du Conseil d'administration ont félicité le Directeur exécutif pour le renouvellement de son mandat et lui ont rendu hommage pour la façon dont il dirige le FNUAP. Ils ont souligné que l'action menée par le Fonds était nécessaire pour réaliser des avancées en matière de développement, qui devaient nécessairement reposer sur l'autonomisation des femmes et des filles et la promotion de l'égalité entre les sexes. Le plan stratégique pour 2014-2017 tenait compte de cet impératif, en mettant l'accent sur l'accès universel à la santé sexuelle et procréative, le respect des droits en matière de procréation, et les besoins des femmes et des jeunes. Les membres du Conseil se sont félicités des travaux menés par le Fonds pour mettre fin aux mutilations génitales féminines, ainsi qu'au mariage précoce et forcé, en particulier chez les enfants. Il importait au plus haut point d'accélérer la mise en œuvre du programme de la CIPD et de le mettre au service d'un programme de développement, à la fois ambitieux et transformant, pour l'après-2015, qui tienne compte des questions de population. Ils ont félicité le FNUAP pour son rôle de chef de file dans l'examen de la suite donnée à la CIPD, et pour sa contribution à l'élaboration de l'index du Secrétaire général, qui mettait en évidence une large adhésion des États Membres au Programme d'action du Caire. Ils ont souligné que le FNUAP était un partenaire essentiel à la session de l'Assemblée générale sur la CIPD au-delà de 2014 et exhortait les États Membres à renouveler leur engagement à exécuter le programme de la CIPD.

48. Les délégations ont fermement appuyé l'action humanitaire que mène le FNUAP et l'ont félicité pour les efforts qu'il déploie dans le monde entier, en particulier en République centrafricaine, en Iraq, en République arabe syrienne et en Afrique de l'Ouest, afin de fournir aux femmes et aux filles, parmi les plus vulnérables au monde, des produits de santé procréative, des conseils d'ordre psychosocial et d'autres services d'importance vitale. Ils approuvaient les mesures prises par le Fonds pour lutter contre la violence sexiste dans les situations

d'urgence humanitaire. Plusieurs délégations ont fermement appuyé l'augmentation des contributions aux préparatifs du FNUAP en prévision des catastrophes qui pourraient survenir dans les pays à haut risque, ainsi que la rationalisation des programmes humanitaires à tous les niveaux, et encourageaient le FNUAP à recruter le volume de personnel nécessaire pour renforcer son action humanitaire.

49. Tout en mettant en évidence les réalisations de ces 20 dernières années, les délégations ont souligné qu'il restait encore beaucoup à faire pour assurer à tous un développement durable, moyennant l'élimination des inégalités et des injustices sociales. Elles étaient certes très satisfaites de la prise en compte des questions de population dans le document final du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable, mais elles auraient préféré voir un renforcement plus marqué des engagements internationaux, et elles ont souligné qu'il importait de prendre en compte toutes les vues des États Membres dans ce débat. Elles ont aussi signalé combien il importait que le FNUAP soit présent dans les pays de programme, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, pour favoriser la maîtrise des programmes et des priorités par les pays, et elles ont noté avec préoccupation que les changements apportés à l'élaboration des programmes, au niveau des pays, pouvaient faire reculer le nombre des activités dans certaines régions.

50. Félicitant le FNUAP pour son attachement au respect du principe de responsabilisation et de transparence et à l'obtention de résultats, les délégations ont rendu hommage aux efforts qu'il a consentis pour établir une plateforme en ligne permettant de suivre les résultats, et l'ont encouragé à continuer d'améliorer la gestion des risques. Elles espéraient que le nouveau cadre des initiatives mondiales et régionales, ainsi que les changements apportés à l'établissement des rapports mettraient le Fonds dans une meilleure position pour fournir des résultats de qualité. Elles ont encouragé le Fonds à se servir du rapport annuel révisé pour fournir une meilleure analyse sur la façon dont les résultats sont obtenus, les risques gérés, les défis relevés et les enseignements tirés. Elles se félicitaient du dialogue régulier que le Conseil d'administration entretenait avec le nouveau Bureau indépendant d'évaluation, ce qui montrait clairement que le FNUAP était déterminé à renforcer sa fonction d'évaluation. Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont souligné avec force qu'un financement stable passait par l'établissement de partenariats interinstitutions et ont encouragé le Fonds à continuer de collaborer avec les organismes des Nations Unies.

51. En réponse, le Directeur exécutif a souligné que la CIPD au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015 avaient un caractère plus universel que les précédents programmes de développement mondiaux. En les adoptant, la communauté internationale demandait au FNUAP de redoubler d'efforts afin d'aller au-devant des femmes et des filles où qu'elles se trouvent, ce qui appelait une stratégie de financement tout aussi ambitieuse. Le Fonds était résolu à nouer de nouveaux partenariats pour s'assurer des résultats, en conformité avec les priorités définies au niveau national. Faute de politique de reclassement, le Fonds maintiendrait une présence dans les pays de programme, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, mais modifierait son approche de façon à mieux répondre à leurs besoins et se concentrerait davantage sur l'établissement de nouveaux partenariats dans chacun des pays intéressés. Le FNUAP continuerait d'accorder la priorité aux jeunes et solliciterait la coopération du Conseil d'administration en vue d'aller au-devant des jeunes partout dans le monde. Le Directeur exécutif, notant que le Programme d'action de la CIPD était une référence pour aller de l'avant,

a remercié le Conseil d'administration d'avoir contribué à redonner un élan aux discussions du Groupe ouvert de travail. Il a appelé les États Membres à garantir leur plus haut niveau de représentation à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la CIPD au-delà de 2014 afin de renouveler leurs engagements politique et financier de mise en œuvre, et d'annoncer si possible de nouvelles contributions.

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP

52. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Gestion), a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2014 et au-delà (DP/FPA/2014/15).

53. Les membres du Conseil d'administration ont souligné que les ressources de base demeuraient l'assise financière du FNUAP, qui garantissait l'obtention de résultats au moyen d'une approche stratégique, réactive et prévisible. Préoccupés par la baisse du nombre de donateurs de ressources de base, ils se félicitaient de l'action que menait le Fonds pour étendre sa base de ressources, notamment le volume des contributions de la part des pays à revenu intermédiaire, et encourageaient les États Membres, qui étaient en mesure de le faire, à augmenter leurs contributions aux ressources de base moyennant, entre autres, des promesses de dons pluriannuelles. Certains États Membres ont donné l'assurance au FNUAP qu'ils maintiendraient ou augmenteraient leurs contributions aux ressources de base en 2015.

54. Les membres du Conseil sont convenus de la nécessité de réexaminer les ressources autres que les ressources de base en vue de les rendre plus souples et plus prévisibles et se réjouissaient de participer à un dialogue structuré annuel avec le FNUAP sur la façon de financer les priorités établies par le Conseil, ainsi que les mesures à prendre pour faciliter ses fonctions de surveillance. Ils ont encouragé le FNUAP à élaborer des mesures encourageant l'octroi de contributions au titre des ressources de base, en faisant mieux connaître ses résultats et en les adjugeant aux donateurs, et en nouant des partenariats avec des bailleurs de fonds aux niveaux mondial, régional et national. Ils ont appelé le FNUAP à prendre des mesures incitatives et à établir des mécanismes et des sources de financement qui facilitent le recours à des ressources (autres que les ressources de base) qui soient plus souples, peu préaffectées et parfaitement alignées. Ils ont demandé que le Fonds élabore un plan de mobilisation des ressources indiquant la façon dont la suite donnée au cadre intégré des résultats et des ressources serait financée, et proposant notamment des mesures pour élargir la base des ressources de base. Le dialogue annuel structuré leur fournirait le cadre approprié pour débattre de ces questions.

55. Sur la question des contributions à la préparation du FNUAP aux situations d'urgence et à l'organisation des secours, une délégation a demandé des précisions sur les critères appliqués pour choisir les pays à haut risque pendant la période couverte par le plan stratégique pour 2014-2017, notant qu'il importait de faire la différence entre les conflits et les catastrophes naturelles.

56. En réponse à la question sur les critères de financement à la préparation aux situations d'urgence, le Directeur de la Division des programmes du FNUAP a présenté les trois niveaux de l'action humanitaire du Fonds à partir desquels on mesurait les « risques élevés », du niveau 1 sur le renforcement des capacités des pays pour faire face aux situations d'urgence au niveau 3 sur la participation à l'ensemble de l'action humanitaire.

57. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

VII. Mise à jour de la politique de contrôle du FNUAP

58. Le Directeur du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP a présenté le projet de politique de contrôle révisée du FNUAP.

59. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des efforts déployés par le FNUAP pour veiller à ce que la politique de contrôle révisée avait pleinement couvert les questions d'audit interne, d'investigation, d'évaluation, d'éthique et autres questions liées au contrôle. Ils ont encouragé une mise à jour régulière de la politique de contrôle, prenant en compte l'évolution constante du milieu dans lequel le Fonds agissait, et tenant compte des plus hautes normes internationales en matière de transparence et de résultats (pour ce qui est des pratiques de contrôle). Ils ont félicité le Fonds du large processus de consultation qui s'est ensuivi, ainsi que des excellents ajustements apportés et attendaient avec intérêt l'élaboration définitive de la politique et son adoption au début de 2015.

60. En réponse, la Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP ont invité d'autres délégations à transmettre par écrit leurs observations dans les deux semaines qui ont suivi la session du Conseil d'administration de façon à garantir la mise au point et la traduction du projet de document en temps voulu. Elle a déclaré que le FNUAP prendrait en compte les observations de l'ensemble des délégations dans le projet de politique final.

61. Le Conseil d'administration a pris note du projet de politique de contrôle révisée du FNUAP.

VIII. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

62. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté ce point.

63. Le Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et le Représentant permanent de l'Équateur ont présenté leurs descriptifs de programmes de pays respectifs avant que les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les États arabes et l'Afrique orientale et australe ne présentent respectivement les descriptifs de programmes de pays pour l'Équateur, le Guatemala, le Paraguay et l'État de Palestine, ainsi que la première prolongation de deux ans pour le Botswana.

64. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a approuvé les descriptifs de programme de pays pour la Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/2), l'Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/6), le Guatemala (DP/FPA/CPD/GTM/7), le Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/7) et l'État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/5).

65. Le Conseil d'administration a approuvé selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 2006/36, sept programmes de pays définitifs examinés à la session annuelle: Afghanistan, Angola, Comores, Sierra Leone, Timor-Leste, Tunisie et République bolivarienne du Venezuela.

66. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation de deux ans du programme pour le Botswana (DP/FPA/2014/13).

IX. Questions financières, budgétaires et administratives

67. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a présenté la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.4).

68. Les délégations se sont félicitées de l'allocation de près de 85 % du montant total des ressources disponibles aux programmes (dont environ 15 % alloués aux frais de gestion) au cours de la période couverte par le budget du plan intégré des résultats et des ressources pour 2014-2017, ce qui attestait le remarquable effort accompli pour donner la priorité au travail programmatique. Elles ont rendu hommage à l'action qu'avait menée le Fonds pour étendre sa base de ressources, laquelle comprenait des contributions de pays à revenu intermédiaire. Félicitant le FNUAP d'avoir établi une plateforme en ligne accessible au public, destinée à suivre les résultats, les délégations ont demandé un supplément d'information sur son mode de fonctionnement. Remerciant le FNUAP de son compte rendu de la situation financière et de l'approche consultative qui s'est ensuivie, ils ont noté que le financement demeurait le principal défi à venir. La question des engagements de financement et la notion de masse critique, évoquée dans les déclarations des délégations, sont traitées en détail dans les sections VI et IX, respectivement, du présent rapport.

69. En réponse, le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a noté que le Fonds avait fait des progrès considérables, s'agissant de respecter les principes de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide, en publiant, pour la première fois en 2013, des données actualisées sur l'utilisation de ses ressources de base et des autres ressources dans le cadre de divers projets et en des lieux différents. Fermement attaché au principe de transparence et de responsabilisation, le FNUAP travaillait sur les principes de l'Initiative en vue d'être à même, d'ici à 2015, de publier des mises à jour trimestrielles sur l'exécution des programmes, l'obtention de résultats et le financement.

70. Le Conseil d'administration a pris note de la version actualisée du plan intégré d'allocation des ressources pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.4).

X. Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

71. Le Directeur de la Division des relations internes et extérieures du FNUAP a présenté le rapport sur le financement du plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2014/CRP.5).

72. Les membres du Conseil d'administration ont rappelé l'importance d'un financement suffisant et de qualité, condition préalable à la viabilité financière des efforts de développement à long terme accomplis par le FNUAP. Ils se sont félicités du processus de consultation et des débats sur le financement, ainsi que de la notion de masse critique. Ils saluent les efforts collectifs du Fonds visant à établir un certain nombre de principes de base définissant la notion de masse critique, et à élaborer des stratégies de financement durable. Ils ont reconnu l'utilité des principes et apprécié la tentative d'affiner la notion de masse critique auprès des organismes des Nations Unies, prenant en compte le mandat unique de chacun d'entre eux et la

nécessité de présenter des résultats dans le cadre des efforts qu'ils accomplissent individuellement pour mobiliser des ressources.

73. Les délégations se sont félicitées des propositions du Fonds énoncées dans le document de séance, qui attestait l'effort accompli pour donner suite à la recommandation de l'examen quadriennal tendant à renforcer le financement d'ensemble et à obtenir des ressources plus prévisibles et de meilleure qualité. Signalant toutefois que l'élaboration par le FNUAP des principes communs différait de ceux présentés au Conseil en décembre 2013, les délégations ont demandé qu'un niveau de cohérence soit maintenu à travers toutes les organisations. En outre, tout en appréciant les efforts consentis par le Fonds pour mettre en pratique la notion de masse critique dans le cadre du FNUAP, en l'alignant parfaitement sur le cadre intégré de résultats et de ressources, elles ont émis des réserves sur sa réelle capacité d'améliorer la structure financière et les modes de financement du Fonds. Elles ont encouragé le FNUAP à continuer d'affiner sa notion de masse critique, qui évoluerait selon les tendances de financement.

74. Les membres du Conseil attendaient avec intérêt la tenue d'un dialogue structuré périodique, qui contribuerait à prendre en compte l'évolution des notions et les estimations au cours de la mise en œuvre du plan stratégique. Ils escomptaient que le dialogue structuré se tienne tous les ans et soit un point permanent à l'ordre du jour du Conseil, allant de pair avec un examen annuel de la situation financière. Le dialogue structuré permettrait au Conseil de se préparer à l'examen à mi-parcours du cadre intégré de résultats et de ressources, notamment l'application de la méthodologie de recouvrement des coûts. Recommandant au FNUAP de continuer à consulter les membres du Conseil en vue d'élargir la base des donateurs, gardant à l'esprit des approches de financement souples et des modèles de prise de décision, ils ont encouragé le FNUAP à partager les pratiques les meilleures sur l'amélioration des ressources de base et autres ressources avec les organismes des Nations Unies, et à élaborer davantage de mesures d'incitation à l'apport de financements souples, prévisibles et moins préaffectés. Sur la question des fonds thématiques d'affectation spéciale, une délégation a demandé des précisions sur les critères employés pour choisir les pays qui en bénéficieraient.

75. En réponse, la Directrice de la Division des relations internes et extérieures du FNUAP a dit qu'elle attendait avec intérêt la participation active et continue du Conseil aux débats informels sur la version révisée du plan de mobilisation de ressources. Sur la question des fonds thématiques d'affectation spéciale, elle a indiqué que les pays choisis comme bénéficiaires étaient les plus touchés et avaient les plus grands besoins, qu'il s'agisse de santé maternelle et de mortalité, de santé sexuelle et procréative ou des produits de santé maternelle.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement.

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Déclaration du Directeur exécutif et rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies

77. Dans sa déclaration liminaire à sa première session du Conseil, la Directrice exécutive de l'UNOPS a remercié les délégations de leur accueil chaleureux et rendu hommage aux efforts inlassables et au dévouement dont avaient fait preuve le Directeur exécutif sortant et le Directeur exécutif adjoint. Elle a noté qu'elle avait repris les rênes d'une organisation qui était financièrement stable et prospère. En 2013, les nouveaux engagements que l'UNOPS avait pris avec ses partenaires avaient atteint le chiffre record de 1,96 milliard de dollars, et l'organisation appuyait 1 230 projets actifs avec les partenaires, en particulier le pavage des routes, l'achat de machines, la construction de ponts, la création d'hôpitaux et de cliniques, la formation de personnel et la prestation de services de conseil. Une grande partie de ces activités avait été menée dans des États fragiles et touchés par des conflits, et dans des conditions de sécurité difficiles, notamment en Iraq, en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen.

78. La Directrice exécutive a souligné que l'UNOPS redoublerait d'efforts pour que ses travaux deviennent réellement durables et puissent bénéficier aux générations à venir. L'appui qu'offrait le Conseil d'administration demeurait essentiel, celui-ci ayant encouragé l'UNOPS à recourir aux ressources locales pour obtenir des résultats et à renforcer les capacités nationales, domaine dans lequel l'organisation disposait d'un avantage comparatif reconnu. L'UNOPS attendait avec intérêt d'élargir ses partenariats et d'explorer les principales possibilités de financement qui s'offraient pour financer le développement, et d'accroître l'efficacité et la durabilité du rendement des investissements réalisés par ses partenaires. La Directrice exécutive a souligné que le renforcement des capacités nationales était non seulement essentiel aux résultats du développement mais aussi économiquement utile. Notant que l'UNOPS recherchait sans cesse de nouveaux moyens d'apporter des contributions concrètes à ses partenaires, elle a évoqué son nouveau mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'ONU, qui prolongeait leur partenariat jusqu'en 2019, ainsi qu'un nouveau mémorandum avec le PNUD portant sur le génie civil, qui devait être signé prochainement.

79. L'importance d'un large éventail de partenariats était essentielle au succès du programme de développement pour l'après-2015. Pour l'UNOPS, ces partenariats devaient tirer le meilleur parti de ses ressources pour trouver des solutions efficaces dans les domaines où il était doté d'un mandat clair, soit la gestion durable des projets, l'infrastructure et les achats. Si l'assistance internationale au développement dans les États fragiles était essentielle, les ressources et les finances nationales l'étaient tout autant et gagnaient en importance. En 2013, les gouvernements nationaux avaient financé 29 % des travaux de l'UNOPS. Sur le plan du développement, une coopération efficace exigeait la participation, la coordination et l'appui des gouvernements; l'UNOPS devait se préparer à gérer un volume de fonds moins important mais à offrir une plus grande gamme de services consultatifs de gestion, ce qui aiderait les partenaires à renforcer leurs capacités. En s'adaptant aux changements, l'UNOPS s'efforçait de conserver un rôle pertinent. L'organisation continuerait de faciliter les flux de fonds traditionnels, démontrerait

son bien-fondé auprès de divers partenariats établis entre le secteur public et le secteur privé et demeurerait un intermédiaire impartial entre les gouvernements, les investisseurs d'impact et les bénéficiaires. L'UNOPS étudiait les moyens de renforcer ses partenariats pour financer des projets à impact social sur les plans de l'infrastructure, de la création d'emplois et du changement climatique, tout en offrant des services sur demande aux parties prenantes dans les domaines de compétence particulière. À titre d'exemple, on pouvait citer le Partenariat mondial Halte à la tuberculose, dans le cadre duquel l'UNOPS avait été unanimement choisi pour fournir toute une gamme de services.

80. La Directrice exécutive a donné l'assurance aux membres du Conseil que l'UNOPS continuerait d'aligner ses travaux sur les normes internationales, de maintenir et de renforcer sa politique de tolérance zéro envers la fraude et les violations des règles d'éthique, de développer ses activités de formation, de promouvoir une culture de responsabilisation et de renouveler son ferme attachement à la transparence. Si des résultats remarquables avaient été obtenus, d'énormes problèmes persistaient, et l'UNOPS, en partenariat avec d'autres organismes, avait dû se préparer à gérer toute une gamme de risques connexes, dans le respect des plus hautes normes d'intégrité, et avait dû investir dans le développement des ressources humaines et appuyer collègues et partenaires qui avaient choisi de travailler dans les conditions les plus difficiles en vue d'améliorer le sort d'autrui et de contribuer à un changement réel et durable.

81. Dans sa déclaration liminaire, la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté le rapport annuel statistique sur les activités d'achat du système des Nations Unies, 2013 (DP/OPS/2014/5). Le report mettait en relief la progression soutenue des activités d'achat de l'Organisation des Nations Unies, qui se sont élevées à 16,1 milliards de dollars en 2013, soit une augmentation de 4,6 % par rapport à 2012. La plus grande partie de ces fonds ont été affectés aux produits pharmaceutiques, aux services de soins de santé, aux équipements médicaux, aux transports, à la construction et à l'alimentation. On a constaté ces 10 dernières années une hausse positive et continue des achats auprès des pays en développement et des économies en transition, qui représentent actuellement plus de 60 % du montant total des achats du système des Nations Unies. Entre 2009 et 2013, le volume total des achats auprès de ces pays avait augmenté de 2 milliards de dollars, et sur les 10 principaux fournisseurs du système des Nations Unies en 2013, quatre étaient des pays en développement et des économies en transition. Les achats les plus importants venaient de la Division des achats de l'Organisation des Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le PNUD, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation mondiale de la Santé et l'UNOPS, par ordre décroissant – et représentaient plus de 80 % des achats effectués par les entités des Nations Unies.

82. La Directrice exécutive a noté que les organismes des Nations Unies accordaient un appui et un intérêt plus importants aux pratiques responsables en matière d'achats. Leur volume d'achats auprès des membres du Pacte Mondial n'avaient cessé d'augmenter au cours des cinq dernières années. Pour la sixième année consécutive, l'UNOPS avait publié un supplément thématique au rapport annuel sur les achats, qui était centré, en 2014, sur l'innovation dans les achats et les approvisionnements, et sur la façon dont les achats pouvaient sous-tendre l'innovation au service du développement. L'UNOPS a continué de promouvoir des pratiques responsables et innovantes en matière d'achats, à l'appui du système des Nations Unies et d'un grand nombre de partenaires.

83. Les membres du Conseil ont souhaité la bienvenue à la nouvelle Directrice exécutive et se sont dits confiants dans l'avenir de l'UNOPS sous sa direction. Ils ont félicité le Directeur exécutif adjoint d'avoir dirigé les travaux de l'UNOPS avec succès pendant la période de transition. Ils ont mis à l'honneur les succès de l'UNOPS, appréciant à sa juste valeur le mandat et la structure uniques de l'organisation, qui avait acquis la réputation d'agir de manière efficace et rationnelle, devenant l'un des porte-drapeaux du système des Nations Unies. Ils ont également salué les résultats remarquables de l'UNOPS et son attachement aux principes de transparence et de responsabilisation.

84. Notant les efforts consentis par l'UNOPS pour accroître son efficacité opérationnelle et renforcer ses capacités de surveillance et d'évaluation, un groupe de délégations a signalé les domaines dans lesquels l'UNOPS devrait soit maintenir soit renforcer son action: a) les personnes, en particulier les femmes, en améliorant leurs conditions de travail et en garantissant des contrats plus prévisibles et un meilleur suivi du comportement professionnel; b) le renforcement des capacités nationales, l'égalité entre les sexes, l'innovation, les nouveaux partenariats, la viabilité de l'environnement; c) l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes. Ils souhaitaient en savoir davantage sur les efforts fournis par l'UNOPS pour nouer des partenariats novateurs avec le secteur privé, ou encore entre le secteur public et le secteur privé. Les délégations ont également encouragé l'organisation à continuer de veiller à la préservation de l'environnement dans l'élaboration et la réalisation de ses projets.

85. Se référant au rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes des Nations Unies, les délégations, impressionnées par la qualité et l'ampleur des données, ont souligné l'importance revêtue par la collecte, l'analyse et la ventilation des données dans l'évaluation et le suivi des progrès de développement. Elles ont noté que le rapport soulignait combien il devenait sans cesse plus urgent que les organismes des Nations Unies œuvrent de concert en s'efforçant à faire des bénéfices et des économies au moyen de solutions astucieuses d'achats en commun. Elles ont déclaré combien il importait de rechercher des possibilités d'achats écologiquement rationnels, soulignant le rôle de chef de file de l'UNOPS en la matière, et qu'elles offraient leur plein appui à l'organisation, qui intervenait auprès de tous les organismes des Nations Unies en cherchant à collaborer en synergie, et en les invitant à utiliser ses services d'achat.

86. Soulignant qu'il était nécessaire de mieux gérer les risques, les membres du Conseil d'administration ont encouragé l'UNOPS à collaborer avec d'autres partenaires en vue d'assurer une gestion des risques qui soit à la fois efficace et complète. Ils ont souligné que l'UNOPS n'avait pas encore tiré pleinement parti de sa capacité d'améliorer l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies, compte tenu de ses connaissances et de ses compétences en matière de gestion de projets, d'infrastructures et de prestation de services d'achat dans les crises humanitaires après un conflit ou une catastrophe. Ils ont félicité l'UNOPS d'avoir signé le mémorandum d'accord avec le Secrétariat de l'ONU et espéraient qu'il susciterait des initiatives semblables avec d'autres organismes des Nations Unies. Un certain nombre de délégations ont encouragé l'UNOPS à aider plus activement les pays en développement à résoudre les problèmes d'approvisionnement et les goulets d'étranglement.

87. En réponse, la Directrice exécutive a remercié les membres du Conseil de leurs orientations et de leur solide soutien. Elle a noté que les champions des meilleures pratiques internationales étaient conscients que l'UNOPS visait l'excellence, et avait donné l'assurance aux délégations que l'organisation poursuivrait sur cette voie. L'UNOPS attendait avec intérêt de nouer des partenariats solides, résolu à pousser plus loin les succès déjà remportés sur le plan de l'efficacité et de l'efficience et à démontrer sa valeur ajoutée. L'UNOPS tiendrait compte des domaines dans lesquels les membres du Conseil souhaitaient voir des améliorations, notamment pour ce qui est de l'évaluation, et leur rendrait compte de ses activités de mises en œuvre lors des prochaines sessions.

88. Notant que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS consacraient plus de la moitié de leurs dépenses de développement aux achats, le Directeur exécutif adjoint a insisté sur la nécessité de remédier à ce problème sous un angle différent. Alors qu'elles élaboraient des rapports depuis 30 ans, les trois organisations n'avaient toujours pas résolu la question du manque d'information sur l'origine des biens, les chiffres publiés ne portant que sur l'origine des produits achetés. Le Directeur exécutif adjoint a suggéré qu'il fallait commencer par améliorer la collecte de données relatives au système de planification des ressources de l'entreprise et améliorer les moyens de faire état correctement de l'origine des biens.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/26 sur le rapport statistique annuel relatif aux activités d'achat des organismes des Nations Unies.

Débat consacré aux questions communes

XII. Questions financières, budgétaires et administratives

90. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2014/1). Au nom des trois organisations, le Directeur du Bureau d'appui aux achats du PNUD a présenté les domaines d'intervention couverts par le rapport et ses principales conclusions.

91. Les délégations se sont félicitées de l'engagement pris par les organisations d'effectuer des achats collectifs, ce qui avait contribué à la réalisation d'économies et d'améliorations significatives. Le fait que le système des Nations Unies était conscient des avantages que recouvrait le regroupement des achats et qu'il avait l'intention de les transposer à plus grande échelle était encourageant. Les délégations souhaitaient en entendre davantage sur les économies que réalisait chaque organisme et sur les mesures d'incitation prises pour effectuer des achats groupés. Préconisant en priorité les accords à long terme, elles appuyaient les efforts consentis pour encourager le plus grand nombre possible d'organisations à y recourir.

92. Les délégations ont prié les organisations d'explorer ensemble les possibilités de ventiler la demande et de chercher à établir dans quelle mesure le regroupement accru des achats pouvait influencer les marchés, offrir de meilleurs prix et renforcer la sécurité des approvisionnements. Elles étaient très intéressées par l'analyse conjointe des dépenses dans les quatre grands domaines de prestation des services relatifs aux marchandises, et souhaitaient être tenues informées des progrès accomplis; elles souhaitaient savoir de quelle manière les États Membres pouvaient faciliter ces initiatives. Elles ont préconisé de mettre la coopération au service des

achats groupés, au niveau des pays, pour aller au-delà de la prestation des services communs et des achats pour regrouper à la fois les achats et la prestation de services, notamment pour les étapes que sont la planification, la prévision et la recherche comparative.

93. Les délégations ont demandé des informations sur les difficultés que posaient les achats collectifs et sur les mesures que prenaient les organisations pour y faire face et pour promouvoir la mise en commun des achats aux niveaux mondial, régional et national, notamment en ce qui concerne les activités d'achat dans le cadre des programmes. Elles souhaitaient en apprendre davantage sur l'effet des achats groupés au niveau régional. Elles attendaient avec intérêt de recevoir les rapports annuels statistiques sur les achats du système des Nations Unies, notamment des détails sur les articles, les volumes et les montants, ce qui contribuerait à institutionnaliser la pratique de l'achat groupé et d'indiquer les différents types de démarche collective que pouvait adopter le système des Nations Unies dans son ensemble.

94. En réponse, le Directeur du Bureau d'appui aux achats du PNUD a fait observer que les achats étaient avant tout une affaire de partenariat, chaque organisation ayant néanmoins ses propres préoccupations. Il était néanmoins difficile de définir des normes communes dans des domaines bien précis. Par ailleurs, l'aspect volontaire des activités communes d'achat posait un problème, ainsi que le marché du travail, faute de mesures d'incitation pour collaborer avec le système des Nations Unies. Enfin, le regroupement d'achats pouvait de manière involontaire causer la diminution de ressources, dont certaines organisations étaient devenues tributaires. De même, la collecte de données faisait obstacle à la recherche d'une meilleure compréhension de la voie à suivre. Pour ce qui est des moyens d'incitation, les organisations avaient été encouragées à collaborer par des mesures internes et externes, mais c'était essentiellement le bon sens qui les avait guidées sur cette voie. Une coopération accrue sur l'analyse des données permettrait de clarifier la voie à suivre. Quant à la question régionale, même si elles agissaient essentiellement à l'échelle mondiale, les organisations lui prêtaient une attention plus attentive compte tenu des besoins régionaux et des entreprises à vocation régionale.

95. La Directrice exécutive du FNUAP (Gestion) a souligné que 2012 avait marqué un tournant dans l'évolution des achats groupés, le système des Nations Unies ayant élaboré des outils et des procédures d'harmonisation, y compris pour les achats collectifs, qui avaient depuis lors connu une courbe croissante. Maintenant que plusieurs organisations avaient adopté ces nouveaux outils et procédures, la trajectoire ascendante du regroupement d'achats se poursuivrait d'autant que les procédures opérationnelles standard de l'initiative « Unis dans l'action » faciliteraient son application au niveau national.

96. Le Directeur du Bureau de gestion du PNUD a évoqué les efforts particuliers accomplis pour axer le regroupement d'achats plus sur la programmation que sur les frais administratifs. Devant la tendance croissante à la programmation commune, le regroupement d'achats intervenait plus tôt dans le processus. Il a noté qu'en devenant plus collaboratif, le système des Nations Unies devrait prendre des mesures visant à harmoniser leurs systèmes de ressources.

97. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a fait observer que les difficultés rencontrées pour mesurer les progrès tenaient au fait que les organisations intéressées n'étaient pas encore convenues de définitions relatives au regroupement

d'achats, mais aussi au cycle continu de questions non résolues. En outre, les organisations ne tenaient pas à effectuer des achats groupés si elles perdaient à la fois revenus et visibilité, si elles avaient à gérer des budgets qui n'étaient pas interchangeables ou si elles cherchaient à protéger des intérêts particuliers. Le Directeur exécutif adjoint a signalé deux mesures d'incitation possibles: veiller à ce qu'aucune organisation ne soit pénalisée par le regroupement d'achats s'il contrevenait à ses intérêts commerciaux, et privilégier une « centralisation sensée » des activités d'achat, dans la mesure où la plupart des économies étaient réalisées au niveau du Siège. Il a souligné l'importance de ces mesures et de l'appui apporté par le Conseil, en particulier lorsque les arguments dissuasifs avaient autant de poids.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/27 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatif aux activités communes d'achat.

XIII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

99. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a présenté le rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (DP/2014/24-DP/FPA/2014/16 et Corr.1). Le Directeur par intérim du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a donné une présentation sur le rapport.

100. Les membres du Conseil de coordination ont félicité le PNUD et le FNUAP de leur contribution au programme commun. Notant l'augmentation du nombre de nouvelles infections, en particulier chez les femmes, et le manque d'accès à la santé sexuelle et procréative, la démarche du FNUAP fondée sur le respect des droits prenait toute son importance. Les délégations ont fermement appuyé le renforcement des liens entre la santé sexuelle et procréative, le respect des droits de procréation et le VIH. Les délégations se sont félicitées de l'étroite coopération entre ONUSIDA, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, et l'UNICEF sur l'éducation sexuelle et la prestation de services favorables aux jeunes, en particulier dans le cadre des principes d'ONUSIDA sur la répartition du travail.

101. Les membres du Conseil de coordination félicitaient le PNUD d'établir un lien entre le développement durable et les effets du VIH sur la santé, la société et l'économie, saluant son approche multisectorielle et orientée vers l'équité. Le PNUD avait un rôle important à jouer, s'agissant de soutenir la mise en œuvre du nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, et de renforcer la gestion des risques. Notant qu'à sa 33^e séance, le Conseil de coordination du Programme avait demandé qu'ONUSIDA prenne des mesures pour renforcer la cohérence et la coordination parmi les institutions d'appui technique bilatérales et multilatérales, les délégations souhaitaient être informées des progrès accomplis, pour ce qui concernait notamment le nouveau modèle de financement au niveau national, se concentrant sur le rôle du PNUD et la collaboration avec l'OMS. Soulignant le rôle du PNUD dans la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial, dans laquelle il servait de destinataire principal par intérim, elles ont encouragé le PNUD à procéder au

renforcement systématique des capacités nationales de manière plus vigoureuse et à promouvoir le développement des stratégies de sortie.

102. Les organisations étaient appelées à se montrer prudentes sur les progrès réalisés pour lutter contre l'épidémie et maintenir leur présence physique dans les pays où la situation n'était pas encore stable. Les délégations se félicitaient du rôle que jouait le PNUD, s'agissant d'aider les pays à attirer des financements stables, pour lutter contre le sida, et soulignaient l'importance des mesures de prévention ciblant les jeunes et les adolescents, avec un appui plus solide des familles.

103. Plusieurs délégations ont fait observer que le cadre unifié du budget et des responsabilités d'ONUSIDA permettait de rendre compte des réalisations et des progrès communs. Sans négliger la qualité du rapport, elles ont demandé des détails sur les activités courantes. Attirant l'attention sur les trois cibles relatives au VIH/sida pour l'après-2015, que les États Membres ont appuyées à la 33^e séance du Conseil de coordination du Programme, elles ont tenté une évaluation préliminaire – y compris ce qui était nécessaire pour l'exécution des programmes – sur les contributions prévues des organisations. Elles ont demandé à être tenues informées des dernières discussions d'ONUSIDA sur la question, dans le cadre des négociations formelles sur le programme pour l'après-2015. Il importait que l'ONUSIDA et ses coparrains soient à même de mesurer ce qui était exigé et d'en être tenus informés. Les membres du Conseil ont souligné leur volonté de soutenir une action forte, bien coordonnée et multilatérale pour faire face au VIH et au sida, renforcée par un solide programme commun d'ONUSIDA reposant sur l'inclusion et la non-discrimination.

104. En réponse, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (Programme) a fait observer qu'il restait encore beaucoup à faire en matière de prévention. Dans le cadre des préparatifs du programme de développement pour l'après-2015, le FNUAP se concentrerait essentiellement sur l'intégration et l'inclusion. Le FNUAP devait diriger les efforts d'intégration et garantir une analyse plus solide de la planification, de la surveillance et de l'établissement de rapports axés sur les mesures prises pour intégrer les questions du VIH et du sida dans la planification familiale, sur l'éducation complète à la sexualité, y compris auprès des familles, et la violence sexiste, notamment auprès des hommes. Sur le front humanitaire, le FNUAP devait comprendre l'impact de l'instabilité et de la fragilité sur la transmission et sur les personnes vivant avec le virus. Le Fonds adoptait une démarche holistique et intégrée, centrée sur l'individu, en gardant un œil sur le programme de développement pour l'après-2015.

105. Le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a pris note de la demande d'informations supplémentaires sur les exigences de mise en œuvre. Le renforcement des capacités et l'élaboration des stratégies de sortie étaient inhérentes à ce que le PNUD avait déjà réalisé en partenariat avec le Fonds mondial; le PNUD avait passé la main dans 22 pays en tant que destinataire principal. Lorsqu'il lui arrivait d'avoir à quitter un pays ou à céder un programme du Fonds mondial, qui bénéficiait de l'essentiel de ses subventions, le PNUD était souvent rappelé comme suite à un désengagement prématuré. Le PNUD s'attachait toujours à effectuer la transition au bon moment. Il souhaitait maintenir une présence physique dans les pays n'ayant pas de programme stable de lutte contre le VIH et le sida, et fournirait des informations sur les meilleures pratiques relatives à la participation familiale. Pour conclure, il a

souligné que l'adoption par les États Membres des trois cibles sur le VIH/sida, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, serait nécessaire pour veiller à ce que le PNUD et le FNUAP soient dotés du mandat voulu pour les atteindre avec succès.

106. Le Conseil de coordination a pris note du rapport sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2014/24–DP/FPA/2014/16 et Corr.1).

XIV. Visites sur le terrain

107. Les rapporteurs ont présenté leurs rapports respectifs sur la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Programme mondial alimentaire au Panama et au Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8), ainsi que la visite conjointe aux Fidji et à Samoa (DP/FPA/2014/CRP.2).

108. Dans leurs observations générales, les membres du Conseil ont souligné l'utilité des visites de terrain, qui leur donnaient un aperçu direct de l'action que menaient les organismes de développement des Nations Unies sur le terrain et les aidaient à comprendre leur positionnement au niveau du pays en collaboration avec le gouvernement et les partenaires. Ils ont également souligné l'importance de la cohérence du système des Nations Unies dans l'exécution des programmes au niveau national, tirant parti de leurs divers avantages comparatifs.

109. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite commune au Panama et au Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8).

110. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur la mission de visite commune aux Fidji et à Samoa (DP-FPA/2014/CRP.2).

XV. Questions diverses

Fonds pour l'environnement mondial: amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds – Note de l'Administratrice du PNUD

111. Le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a présenté la note de l'Administratrice sur les amendements qu'il est proposé d'apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2014/23).

112. Une délégation était préoccupée par le fait que la décision prise par le Fonds pour l'environnement mondial à sa cinquième assemblée en 2014 pourrait avoir des répercussions sur le financement des ressources régulières à l'intention des pays en développement. Elle souhaitait savoir si une évaluation avait été effectuée pour définir la nature de l'impact.

113. En réponse, le Directeur par intérim du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a donné l'assurance au membre du Conseil que la décision du Fonds pour l'environnement mondial n'aurait absolument aucune incidence sur la quantité ou le volume des ressources ordinaires allouées aux pays en

développement qui pouvaient y prétendre. Seuls les pays ne remplissant pas les conditions requises étaient concernés; ceux pour qui des ressources avaient déjà été allouées n'étaient pas touchés non plus. En fait, la décision ne portait ni sur les montants mondiaux ni sur les montants alloués aux pays à titre individuel.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/28 sur le Fonds pour l'environnement mondial: amendements de l'Instrument pour la restructuration du Fonds.

Allocution du Président du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

115. Dans sa déclaration au Conseil, le Vice-Président du Conseil du personnel du PNUD/FNPUA/UNOPS/ONU-Femmes a mis l'accent sur trois grandes questions: les changements institutionnels actuels, les modalités de contrat, ainsi que l'équilibre et la diversité en matière de gestion et de personnel. Le Conseil du personnel s'est tenu prêt à débattre de ces questions et de solutions possibles avec les organisations respectives.

116. Le Conseil d'administration a pris note de la déclaration du Vice-Président Conseil du personnel du PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2014

Table des matières

Première session ordinaire de 2014 (27-31 janvier 2014, New York)

<i>Numéro</i>	<i>Page</i>
2014/1 Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)	96
2014/2 Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017	98
2014/3 Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017)	99
2014/4 A. Changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation (PNUD)	99
B. Plan d'évaluation à moyen terme (PNUD)	99
2014/5 Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP)	100
2014/6 Hommage à Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014	100
2014/7 Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays	101
2014/8 Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012	103
2014/9 Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014.	104
 Session annuelle de 2014 (23-27 juin 2014, New York)	
2014/10 Rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013	107
2014/11 Cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	107
2014/12 Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013	109
2014/13 Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administratrice	110
2014/14 Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du PNUD	111
2014/15 Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP	112
2014/16 Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017	113
2014/17 Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du FNUAP	113

2014/18	Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP	114
2014/19	Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP	115
2014/20	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	116
2014/21	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2013	116
2014/22	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	118
2014/23	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014	119
Deuxième session ordinaire de 2014		
(2-5 septembre 2014, New York)		
2014/24	Engagements de financement pris à l'égard du PNUD et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	123
2014/25	Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement	125
2014/26	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013...	127
2014/27	Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés	127
2014/28	Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM	128
2014/29	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2014	128

2014/1**Stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport sur l'application, en 2013, de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes, qui est le rapport verbal définitif sur l'application de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2008-2013);

2. *Salue* des efforts que déploie le PNUD, depuis 2008, pour mettre en œuvre la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes et pour obtenir des évolutions concrètes et des résultats d'ordre institutionnel à cet égard;

3. *Prend note* de la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), qui définit un programme ambitieux de promotion de l'égalité des sexes et d'habilitation des femmes dans tous les domaines d'activité du PNUD, tout en respectant les mandats énoncés dans les résolutions traitant des questions d'égalité des sexes, telles qu'adoptées par les principaux organes du système des Nations Unies, notamment les résolutions de l'Assemblée générale;

4. *Félicite* le PNUD d'avoir fait appel à un processus consultatif et participatif dans le cadre de l'élaboration de la stratégie pour l'égalité des sexes (2014-2017);

5. *Constate avec satisfaction* les efforts que le PNUD a déployés en vue d'harmoniser sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes avec les mandats relatifs à l'égalité des sexes, prescrits par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Se félicite* de la structure et du cadre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), y compris les points d'ancrage envisagés et les explications relatives à la manière dont la question de l'égalité des sexes peut être intégrée aux résultats associés au plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, et se félicite également de l'esquisse des arrangements institutionnels appelés à appuyer l'intégration des considérations relatives à l'égalité des sexes dans les activités du PNUD;

7. *Prend acte* du fait que la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) offre aux services du PNUD des orientations sur la stratégie à appliquer pour intégrer la question de l'égalité des sexes à la mise en œuvre du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

8. *Prie* le PNUD de tenir compte, dans les programmes de pays, du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux, définis dans les instruments de programmation adoptés au niveau national, lors de la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

9. *Prend note* de l'adoption de la matrice de suivi de l'efficacité institutionnelle, qui doit permettre de suivre la réalisation des objectifs institutionnels et d'en faire rapport;

10. *Engage* le PNUD à mettre en œuvre le mécanisme pour la promotion de l'égalité des sexes, tel que décrit dans sa stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

11. *Constate* que la nouvelle stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) tire parti des résultats de la précédente stratégie et, plus particulièrement, des mécanismes institutionnels de responsabilisation et de communication mis en place;

12. *Apprécie* la volonté du PNUD d'instaurer la parité des sexes pour le personnel de l'organisation à tous les niveaux, par le truchement de la nouvelle stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), prie le PNUD d'assurer davantage encore la parité des sexes aux postes d'encadrement et de direction et le prie également de prendre des mesures pour assurer la représentation des femmes originaires des pays de programme au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux, dans toutes les classes, en gardant à l'esprit le principe d'une représentation géographique équitable;

13. *Encourage* le PNUD à renforcer les mécanismes de suivi et de mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes en vue d'assurer le suivi de l'application de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

14. *Note* que le paragraphe 48 de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) sera remplacé par le paragraphe suivant : « Tous les bureaux de pays présenteront un plan pour s'assurer qu'ils disposent de l'expertise nécessaire sur les questions d'égalité des sexes au regard de leurs programmes et des contextes nationaux, étant entendu que les bureaux de pays dont le budget est supérieur à 25 millions de dollars (40 bureaux de pays, sur la base des niveaux de financement actuels) compteront parmi leurs effectifs un conseiller principal spécifiquement chargé de l'égalité des sexes ou des effectifs dédiés équivalents, considérant que l'affectation des ressources s'effectue conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et en consultation avec les pays de programme. Les bureaux de pays seront invités à étudier les moyens de tirer parti des compétences des organismes partenaires, en particulier l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). »;

15. *Exhorte* le PNUD à mettre en œuvre la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), de manière à garantir la complémentarité et à éviter les doubles emplois, grâce à une coopération, à une collaboration et à un partage d'informations efficaces, susceptibles de faire jouer au mieux les synergies avec les autres organismes du système des Nations Unies, particulièrement ONU-Femmes et les autres parties prenantes concernées;

16. *Encourage* le PNUD à étudier, lors de la mise en œuvre de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017), des démarches novatrices, notamment le recours à des technologies susceptibles d'assurer l'habilitation des femmes;

17. *Prie* le PNUD d'harmoniser les rapports relatifs à la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) avec les rapports annuels sur le plan stratégique du PNUD (2014-2017), et de lui faire rapport sur l'application et les résultats de la stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017) à compter de sa session annuelle de 2015.

31 janvier 2014

2014/2

Programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* le programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/GP/3 et DP/GP/3/Corr.1);

2. *Souligne* que le programme mondial du PNUD doit mettre l'accent sur les priorités essentielles et les objectifs primordiaux que constituent l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités et de l'exclusion et contribuer à l'obtention des résultats du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, qui se présentent comme suit :

a) La croissance et le développement sont inclusifs et durables et génèrent les capacités de production nécessaires à la création d'emplois et de moyens d'existence pour les pauvres et les exclus;

b) Des systèmes éprouvés de gouvernance démocratique permettent de répondre aux attentes des citoyens en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de responsabilité;

c) Les pays se dotent d'institutions fortes permettant d'assurer progressivement l'accès universel aux services de base;

d) La réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes progressent plus rapidement;

e) Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et d'atténuer le danger des catastrophes naturelles résultant notamment des changements climatiques;

f) Dans les périodes qui suivent un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement et le retour sur la voie du développement durable sont rapides;

g) Les débats et les activités concernant le développement à tous les niveaux accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs du PNUD;

3. *Prie* le PNUD d'améliorer, en consultation avec les États Membres, la qualité du cadre de résultats et d'allocation des ressources du programme mondial, de manière à tirer parti de la contribution spécifique du programme mondial à la réalisation de l'objectif global du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

4. *Décide* que le PNUD prêtera une attention particulière au renforcement des capacités et à la mobilisation des ressources pour le développement, qui visent à éliminer la pauvreté conformément aux constatations de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Constate* que le document DP/GP/3/Corr.1 ne comporte pas d'incidences opérationnelles.

31 janvier 2014

2014/3

Descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017)

Le Conseil d'administration

1. *Salue* les nouveaux programmes régionaux, qui devraient favoriser, dans une large mesure, la mise en œuvre du nouveau plan stratégique;
2. *Appelle* à une coordination effective entre les programmes régionaux, qui permettra d'améliorer la cohérence et la comparabilité des programmes et d'assurer une répartition claire et opérationnelle des tâches entre les niveaux mondial, régional et national.

30 janvier 2014

2014/4

A. Changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du fait que la politique d'évaluation du PNUD (DP/2011/3) prône l'indépendance structurelle de la fonction d'évaluation;
2. *Souligne* la nécessité de préserver l'indépendance du Bureau de l'évaluation du PNUD et de préciser ce statut à l'intention des parties prenantes;
3. *Approuve*, avec effet immédiat, le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation du PNUD qui devient le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD.

B. Plan d'évaluation à moyen terme (PNUD)

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/15, par laquelle il a prié le Bureau de l'évaluation de lui soumettre un plan de travail détaillé, intégrant pleinement le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;
2. *Prend note avec satisfaction* du document DP/2014/5 intitulé « Bureau de l'évaluation du PNUD : plan d'évaluation à moyen terme (2014-2017) », qui comporte un panorama complet des évaluations prévues et d'autres activités liées aux évaluations, pour la période du plan stratégique du PNUD;
3. *Prie* la direction du PNUD d'allouer, dans les meilleurs délais, des ressources financières suffisantes en vue de la mise en œuvre intégrale du plan d'évaluation à moyen terme, aux niveaux mondial, régional et national;
4. *Prie également* la direction, à tous les niveaux, de s'employer plus activement à utiliser les évaluations pour améliorer l'exécution et les résultats des programmes ainsi qu'à axer les programmes sur les résultats et à les rendre plus efficaces;

5. *Attend avec intérêt* de prendre connaissance du rapport annuel sur l'évaluation et de la réponse de la direction, qui doivent être présentés à la session annuelle de 2014 du Conseil d'administration;

6. *Souligne* l'importance de l'appui que le Bureau de l'évaluation fournit aux bureaux de pays pour continuer à améliorer la qualité des évaluations décentralisées et attend avec intérêt les résultats de l'examen indépendant de 2014 de la politique d'évaluation du PNUD.

30 janvier 2014

2014/5

Projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015 (FNUAP)

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/FPA/2014/2);

2. *Note avec satisfaction* le processus consultatif transparent et participatif engagé par le FNUAP dans le cadre de l'élaboration du projet de plan d'évaluation budgétisé pour l'exercice biennal 2014-2015;

3. *Approuve* le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'énoncé dans le document DP/FPA/2014/2, y compris sa méthodologie, les évaluations institutionnelles envisagées, telles que décrites à l'annexe I, et les évaluations de programmes évoquées à l'annexe 2;

4. *Invite* le FNUAP à s'entretenir avec lui des domaines à évaluer en 2016-2017, en tenant compte des questions énumérées à l'annexe 3 du document DP/FPA/2014/2.

30 janvier 2014

2014/6

Hommage à Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014

Le Conseil d'administration

1. *Note avec regret* que Jan Mattsson quittera, le 31 mars 2014, le poste de Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS);

2. *Prend acte du fait que*, grâce à ses qualités de direction et à sa vision, M. Mattsson et son équipe ont transformé l'UNOPS en le reconstruisant et en rétablissant sa crédibilité financière;

3. *Constate* que, grâce à l'action que M. Mattsson a menée pour promouvoir l'efficacité, la responsabilisation et la transparence, l'UNOPS en est venu à jouer un rôle de pointe dans la réforme de l'Organisation des Nations Unies et s'est vu attribuer par des organismes indépendants des normes de niveau international dans des domaines clefs;

4. *Constate* également qu'en accordant une attention particulière à la gestion durable des projets, aux infrastructures et à la passation des marchés,

l'UNOPS est devenu une ressource essentielle pour l'Organisation des Nations Unies, les États et les autres partenaires;

5. *Constate en outre* l'attachement de M. Mattsson à la viabilité économique, sociale et écologique des activités de l'UNOPS, ainsi qu'à l'appropriation nationale et au renforcement des capacités;

6. *Constate avec une profonde satisfaction* que, durant son mandat de Directeur exécutif de l'UNOPS, M. Mattsson a fait preuve d'humilité, de bienveillance et de professionnalisme et a, ce faisant, incarné les plus hautes valeurs des Nations Unies;

7. *Félicite* M. Mattsson pour les qualités de direction et d'innovation dont il a fait montre à la tête de l'UNOPS de 2006 à 2014 et qui ont fait de l'organisation le fer de lance de la réforme de l'Organisation des Nations Unies;

8. *Exprime sa profonde gratitude* à M. Mattsson pour sa direction résolument axée sur les résultats et pour les services remarquables qu'il a rendus à l'UNOPS et à l'Organisation des Nations Unies durant 30 ans dans différentes fonctions, y compris aux niveaux les plus élevés, en qualité de Sous-Secrétaire général et de Secrétaire général adjoint;

9. *Adresse* à Jan Mattsson ses meilleurs vœux de santé et de réussite dans ses futures entreprises.

28 janvier 2014

2014/7

Modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* la modification proposée des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays (DP/2014/8 et DP/FPA/2014/3), sous réserve des dispositions de la présente décision;

2. *Se félicite* des efforts que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent de déployer pour approfondir l'harmonisation et la rationalisation des instruments et mécanismes d'élaboration des programmes en appui à la coopération avec les pays, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il faut continuer à mettre l'accent, en programmant la coopération du PNUD et du FNUAP, sur la prise en main des programmes par les pays;

4. *Souligne également* le rôle important qui lui revient dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP de veiller à mener avec lui des consultations transparentes en temps utile, en ménageant un temps de discussion suffisant, et de garantir que toutes les observations et recommandations formulées par les États Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs;

6. *Demande* que les descriptifs de programme de pays continuent d'être élaborés sur la base des plans et priorités nationaux, sous la direction des gouvernements et en consultation avec le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), le cas échéant, et aux plans stratégiques du PNUD et du FNUAP;

7. *Prie* le PNUD et le FNUAP de réduire le nombre des instruments et mécanismes qui leur sont propres, partout où cela est possible, notamment dans les pays où l'unité d'action des Nations Unies a été mise en œuvre et dans les pays où il a été décidé d'appliquer les procédures opérationnelles permanentes, notamment en remplaçant les plans d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays et les plans de travail annuels par le PNUAD et les plans de travail communs des groupes des résultats du PNUAD;

8. *Engage* le PNUD et le FNUAP à continuer de collaborer avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) aux fins d'harmoniser davantage leurs modèles de descriptifs de programmes de pays, ainsi que la documentation connexe et les annexes;

9. *Prie* le PNUD et le FNUAP de faire figurer les éléments suivants dans les descriptifs des programmes de pays et les annexes :

a) Un budget indicatif montrant l'utilisation attendue des ressources du budget ordinaire et des autres ressources;

b) Un cadre de résultats et d'allocation des ressources;

c) Des renseignements sur la manière dont les résultats indiqués dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources se rapportent au plan stratégique et au cadre de résultats de l'ensemble de l'Organisation, aux priorités nationales et, le cas échéant, au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) Un plan d'évaluation assorti de coûts;

e) Un descriptif des responsabilités relatives aux résultats du programme;

10. *Prie également* le PNUD et le FNUAP de veiller à ce que les cadres de résultats et d'allocation des ressources fassent partie intégrante des descriptifs de programme de pays et de les faire traduire en conséquence;

11. *Rappelle* combien il importe de respecter strictement les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution 67/292 de l'Assemblée générale.

30 janvier 2014

2014/8
Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application
des recommandations du Comité des commissaires aux comptes
se rapportant à l'année 2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2014/7), du FNUAP (DP/FPA/2014/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2014/1) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'année 2012;

En ce qui concerne le PNUD et le FNUAP :

2. *Prend note avec satisfaction* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes pour l'année 2012;

3. *Prend également note avec satisfaction* des progrès réalisés par le PNUD et le FNUAP dans la mise en œuvre des priorités d'audit en 2012-2013;

4. *Appuie* l'action que mènent le PNUD et le FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2012;

5. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer à renforcer les dispositifs de contrôle interne et à améliorer le contrôle et le suivi des bureaux de pays, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite, et de continuer à veiller au respect des politiques et des procédures relatives à la passation des marchés, au suivi des stocks et aux rapprochements bancaires;

6. *Prend note* de l'action qu'ont engagée le PNUD et le FNUAP pour apporter une solution au niveau élevé des obligations non financées au titre des prestations dues après la cessation de service et demande que des mesures supplémentaires soient prises pour assurer définitivement le provisionnement des engagements au titre des avantages du personnel;

7. *Encourage* le PNUD et le FNUAP à accorder la priorité à l'établissement de la version définitive du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce qu'il y ait un meilleur contrôle lorsque le cadre révisé sera appliqué;

En ce qui concerne l'UNOPS :

8. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année 2012;

9. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS dans l'application des recommandations d'audit prioritaires formulées par le Comité des commissaires aux comptes;

10. *Appuie* les efforts que déploie la direction de l'UNOPS pour assurer la mise en œuvre des recommandations restantes;

11. *Salue* l'action qu'a menée la direction de l'UNOPS pour surmonter les difficultés rencontrées lors du passage des normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

30 janvier 2014

2014/9

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2014**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2014, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2014 le Bureau suivant :

Président : M. Peter Thomson (Fidji)

Vice-Président : M. Tuvako Nathaniel Manongi (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Président : M. Vincent Herlihy (Irlande)

Vice-Président : M. Jonathan Viera (Équateur)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.1);

Adopté le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1) et son rectificatif (DP/2014/1/Corr.1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2014 (DP/2014/CRP.1);

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions futures de 2014 :

Session annuelle de 2014 : du 23 au 27 juin 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Débat consacré au PNUD

Point 2

L'égalité des sexes au PNUD

Adopté la décision 2014/1 relative à la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017);

Point 3

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Adopté la décision 2014/2 sur le programme mondial du PNUD pour la période 2014-2017;

Adopté la décision 2014/3 sur les descriptifs de programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants et l'Amérique latine et les Caraïbes (2014-2017);

Adopté la décision 2014/7 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays;

Approuvé les descriptifs de programme des pays suivants, selon la procédure d'accord tacite, sans exposé ni débat, conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36 :

Région Afrique : Namibie;

Région Amérique latine et Caraïbes : Mexique;

Point 4
Coopération Sud-Sud

Approuvé le Cadre stratégique du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (2014-2017);

Point 5
Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2014/4 sur : a) le changement de dénomination du Bureau de l'évaluation qui devient le Bureau indépendant d'évaluation; et b) le plan d'évaluation à moyen terme;

Point 9
Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note de la réponse au Conseil d'administration concernant la décision 2013/28 sur l'allocation de ressources supplémentaires au titre des mesures de sécurité;

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Pris note du cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour la période 2014-2017, ainsi que des résultats préliminaires pour 2013;

Débat consacré au FNUAP

Point 6
Évaluation (FNUAP)

Adopté la décision 2014/5 sur le projet de plan d'évaluation budgétisé du FNUAP pour l'exercice biennal 2014-2015;

Pris note de l'évaluation conjointe du Programme commun du FNUAP et de l'UNICEF concernant les mutilations et les ablations génitales féminines : accélération du changement;

Point 7
Programmes de pays et questions connexes

Adopté la décision 2014/7 sur la modification des procédures d'examen et d'approbation des documents du PNUD et du FNUAP relatifs aux programmes de pays;

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe : Namibie
(DP/FPA/CPD/NAM/5);

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Mexique
(DP/FPA/CPD/MEX/6);

Débat consacré à l'UNOPS

Adopté la décision 2014/6 sur l'hommage à M. Jan Mattsson, Directeur exécutif de l'UNOPS de 2006 à 2014;

Débat consacré aux questions communes

Point 8

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2014/8 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs à l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2012;

Point 11

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Tadjikistan du 24 au 30 juin 2013 (DP-FPA/2014/CRP.1);

Réunion commune

Tenu, le 3 février 2013, une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du Programme alimentaire mondial (PAM) au cours de laquelle ont été abordés les thèmes ci-après : a) les critères de performance relatifs à la prise en compte de l'égalité des sexes dans les plans stratégiques pour 2014-2017 du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM; et b) la cohérence de l'action de l'Organisation des Nations Unies contre la pauvreté et la vulnérabilité et en faveur de la résilience;

Également tenu les séances d'information et les consultations ci-après :

PNUD

Consultations informelles sur l'état de l'élaboration des cadres de résultats du PNUD et sur l'initiative relative à l'appui du PNUD aux bureaux de pays;

Consultations informelles sur le cadre stratégique des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017.

FNUAP

Consultations informelles sur le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour la période 2014-2017;

Réunion d'information informelle sur le programme mondial pour la sécurité des approvisionnements en produits de santé de la procréation;

Réunion d'information informelle sur les activités menées par le FNUAP auprès des jeunes et des adolescents.

PNUD, FNUAP et UNOPS

Réunion d'information sur la suite donnée à l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

31 janvier 2014

2014/10

Rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour 2013 et de ses annexes (DP/2014/11);

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis par le PNUD pour améliorer son système de présentation des progrès réalisés et des résultats obtenus grâce à la mise au point d'une « fiche de résultats » et encourage la direction à l'améliorer encore dans le domaine de l'évaluation des résultats;

3. *Prend également note avec satisfaction* des résultats du PNUD en 2013;

4. *Invite* le PNUD à continuer d'améliorer la qualité de son rapport annuel sur ses activités et ses résultats en montrant qu'il a progressé globalement vers la réalisation des objectifs d'étape et cibles prévus dans le cadre intégré de résultats et de ressources et en faisant une description plus analytique des difficultés rencontrées et des enseignements tirés et des effets qui en résulteront sur la programmation future;

5. *Invite également* le PNUD à financer effectivement la capacité de suivi des résultats aux niveaux national et régional;

6. *Prie* le PNUD de lui présenter, à une réunion officielle durant sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure du rapport annuel et des informations qui y figureront sur la base du cadre intégré de résultats et de ressources, ce qui permettra de suivre les progrès réalisés compte tenu des dépenses prévues et réelles.

27 juin 2014

2014/11

Cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017;

2. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par le PNUD pour achever d'élaborer le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017;

3. *Reconnaît* que le cadre intégré devrait mettre clairement en évidence les liens entre les résultats et les ressources et, à cet égard, *encourage* la présentation dans le cadre intégré, à l'issue du cycle d'établissement des rapports, d'informations sur les ressources allouées à différentes réalisations et sur les ressources utilisées et les produits, obtenus conformément aux priorités et aux domaines d'intervention du plan stratégique;

4. *Prie* le PNUD d'apporter les ajustements qui s'imposent au cadre intégré de résultats et de ressources d'ici à la fin de 2014, en tenant compte de l'avis des États Membres, selon qu'il conviendra;

5. *Prie également* le PNUD de fixer définitivement le nombre maximum d'objectifs d'étape pour la première et la deuxième année et de cibles pour 2017 en vue de lui présenter la version définitive actualisée du cadre intégré de résultats et de ressources à une séance officieuse au cours de sa première session ordinaire de 2015 afin d'aider l'Administratrice à établir son rapport annuel en 2015;

6. *Affirme* que le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 a été conçu conformément aux principes de gestion axée sur les résultats, chaque niveau de résultat étant directement ou indirectement relié aux programmes du PNUD et les résultats escomptés et les cibles étant définis sur la base des programmes de pays ou des normes et engagements convenus au plan international;

7. *Affirme également* que les résultats figurant dans le cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique pour la période 2014-2017 seront obtenus avec l'aide des programmes du PNUD dans les différents pays et régions et du Programme mondial;

8. *Reconnaît* que tous les indicateurs internationaux qui figurent dans le cadre intégré de résultats et de ressources et les paramètres de référence correspondants ont été établis conformément aux normes internationales existantes;

9. *Constate* à cet égard, que là où les objectifs et indicateurs internationaux font défaut, en particulier au niveau des produits, tout sera fait pour en établir, en se servant d'objectifs et d'indicateurs de pays pertinents et vérifiables et en tenant compte de l'avis des pays de programme concernés;

10. *Prie* le PNUD de veiller à ce que tous les indicateurs et objectifs pertinents du cadre de résultats et de ressources intégré soient alignés sur les objectifs de développement durable dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, selon qu'il conviendra;

11. *Demande* au PNUD d'appliquer le cadre intégré de résultats et de ressources dès que possible et de le tenir informé des progrès réalisés et des obstacles rencontrés à cette occasion.

27 juin 2014

2014/12

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en 2013 (DP/2014/12) et des bons résultats obtenus par le Fonds par rapport aux objectifs fixés;

2. *Prend note également* du cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017;

3. *Constate* le positionnement stratégique du mandat du Fonds en matière d'investissement, qui lui permet de conclure dans ses domaines de compétence des partenariats novateurs avec des partenaires de développement des secteurs public et privé, en particulier pour la mobilisation de ressources intérieures, et *note* que cette expertise pourrait être utile aux discussions sur le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Prend note* de l'augmentation continue des ressources (18 % en 2013) et des dépenses du FENU, qui semble indiquer que ses services sont très demandés aussi bien par les pays les moins avancés que par d'autres partenaires de développement;

5. *S'inquiète* de ce que les ressources ordinaires, même si elles ont augmenté légèrement en 2013, restent bien en deçà des 25 millions de dollars nécessaires pour financer le programme du Fonds dans 40 PMA et *note avec préoccupation* qu'en conséquence, le nombre de pays les moins avancés bénéficiant de l'aide du Fonds est passé de 37 en 2012 à 33 en 2013;

6. *Reconnaît* qu'un niveau minimum de ressources ordinaires est nécessaire pour permettre au Fonds de s'acquitter de son mandat et continuer de mobiliser d'autres ressources et investissements à l'intention des pays les moins avancés; dans ces conditions, *demande* aux États Membres qui sont en mesure de le faire à contribuer aux ressources de base du FENU afin qu'il puisse disposer de la « masse critique » de 25 millions de dollars par an pour assurer un soutien à au moins 40 PMA;

7. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis par le FENU pour rationaliser encore ses procédures internes et s'investir dans des partenariats et des produits novateurs qui complètent ses ressources ordinaires, y compris en mobilisant d'autres ressources d'utilisation plus souple, selon qu'il conviendra, en fonction des circonstances locales;

8. *Prie* le FENU de présenter une analyse de ses pratiques de recouvrement des coûts en vue d'améliorer l'efficacité et les résultats.

27 juin 2014

2014/13

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administratrice

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'Administratrice (DP/2014/13);
2. *Félicite* le Programme des Volontaires des Nations Unies de l'établissement et de l'adoption du cadre stratégique et du tableau récapitulatif de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, ainsi que des efforts qu'il a réalisés en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficience opérationnelles;
3. *Note* que la structure des futurs rapports de l'Administratrice s'appuiera sur le nouveau cadre de résultats;
4. *Remercie* les Volontaires des Nations Unies, y compris les cybervolontaires qui ont été recrutés par le Programme, de leur contribution exceptionnelle à la paix et aux progrès que certains pays de programme et partenaires des Nations Unies ont accomplis dans le domaine du développement;
5. *Invite* le Programme des Volontaires des Nations Unies à élaborer des stratégies prospectives et novatrices aux fins de l'intégration des activités de bénévolat dans les programmes et les initiatives, notamment ceux qui portent sur la coopération Sud-Sud;
6. *Prie* les États Membres et les entités des Nations Unies de nouer des liens de partenariat solides avec le Programme des Volontaires des Nations Unies de sorte que leurs programmes de développement fassent une plus large place au bénévolat;
7. *Reconnaît et soutient* l'action actuellement menée par les Volontaires des Nations Unies au titre de leur programme mondial pour la jeunesse et *demande* aux États Membres et aux entités des Nations Unies d'offrir aux jeunes des possibilités de bénévolat dans un cadre institutionnel adapté;
8. *Félicite* le Programme des Volontaires des Nations Unies de sa participation active et fructueuse au processus dit Rio +20, et l'encourage à continuer de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015;
9. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Fonds bénévole spécial pour la période 2009-2013, présenté par le Programme des Volontaires des Nations Unies, *approuve* l'élargissement du mandat du Fonds préconisé dans le rapport, qui permettra de renforcer et de reproduire les projets réussis qui y sont présentés, et *demande* aux États Membres d'accroître le montant des ressources financières allouées au Fonds;
10. *Prie* le PNUD de continuer à fournir au Programme des Volontaires des Nations Unies toute l'assistance programmatique, administrative, financière et juridique nécessaire à l'exécution de son mandat.

27 juin 2014

2014/14

Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2014/14) et constate avec satisfaction qu'il couvre un plus large champ;
2. *Prie* le PNUD de donner suite rapidement aux conclusions et recommandations formulées dans le rapport en vue d'améliorer l'exécution, l'efficacité et l'efficience des programmes;
3. *Se félicite* des évaluations conjointes et *encourage* le PNUD à lui présenter les réponses de la direction à leur sujet;
4. *Prie* le PNUD de veiller à ce que les résultats des évaluations soient intégralement pris en compte et utilisés lors de l'élaboration des principaux programmes, politiques et stratégies;
5. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2014 et le programme de travail proposé pour 2015 du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD et *souligne* qu'il importe de maintenir un niveau approprié de financement pour le Bureau de manière à préserver son efficacité et son indépendance;
6. *Prie* le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD de lui présenter un programme de travail chiffré pour examen à sa session annuelle de 2015 et de débattre officieusement avec lui, avant sa deuxième session ordinaire de 2014, du programme de travail chiffré pour 2014/2015;
7. *Invite* le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD à développer plus avant sa méthode d'analyse de l'efficacité, et ce, à temps pour pouvoir procéder aux évaluations des résultats des activités de développement en 2015;
8. *Attend avec intérêt* les résultats de l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD et l'évaluation des progrès accomplis par le Programme en tant qu'organisation en apprentissage;
9. *Note* l'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées et les efforts réalisés pour améliorer la capacité de surveillance et d'évaluation du PNUD aux niveaux national et régional et *demande* au PNUD de prendre les mesures qui s'imposent pour garantir le respect des plans d'évaluation, améliorer la qualité et l'utilisation des évaluations décentralisées et réduire le taux de réponses tardives de la direction;
10. *Prend acte* des progrès accomplis par le PNUD pour ce qui est des réponses de la direction à toutes les évaluations conduites par le Bureau indépendant et *demande* au Programme d'expliquer le niveau des activités réalisées dans les futures observations de la direction concernant le rapport annuel sur les activités d'évaluation.

27 juin 2014

2014/15

Rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

- a) **Rapport du Directeur exécutif pour 2013 : état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique, 2008-2013**
- b) **Examen statistique et financier, 2013**
- c) **Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2013, publié sous la cote DP/FPA/2014/5 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Se félicite* des progrès accomplis dans la mise en œuvre des cadres de résultats du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Prend note* des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2013, en particulier des aspects qui présentent un intérêt particulier pour les activités du FNUAP;

4. *Est conscient* des efforts entrepris par le FNUAP pour mettre en œuvre son orientation stratégique révisée et donner suite aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, 2008-2013, au moyen du plan d'activité;

5. *Constate* qu'il importe d'augmenter les contributions aux ressources ordinaires du FNUAP et de parvenir à davantage de stabilité et de prévisibilité les concernant, ces ressources étant le fondement de l'action menée par le Fonds;

6. *Reconnaît* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps afin de maintenir un niveau de liquidités adéquat et d'éviter toute interruption dans l'exécution des programmes, la prise en charge du développement par les pays étant pleinement respectée;

7. *Constate avec satisfaction* que le FNUAP contribue aux procédures et activités se rapportant aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015;

8. *Prie* le FNUAP de lui présenter, à l'occasion d'une réunion officielle durant sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure du rapport annuel de 2015 et des informations qui y figureront sur la base du cadre intégré de résultats et de ressources du plan stratégique, y compris concernant les interventions mondiales et régionales, ce qui permettra de suivre les progrès réalisés par rapport aux dépenses.

27 juin 2014

2014/16

Cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017, y compris du cadre de résultats et de ressources pour les interventions régionales et mondiales du Fonds, comme indiqué dans les documents DP/FPA/2014/8 et Add.1;

2. *Approuve* le cadre stratégique des interventions mondiales et régionales du FNUAP pour 2014-2017, qui figure dans le document DP/FPA/2014/8, et le cadre de résultats et de ressources pour la période 2014-2017, qui figurent dans le document DP/FPA/2014/8/Add.1;

3. *Souscrit* à la proposition du FNUAP de conduire, en 2016, une évaluation indépendante des interventions mondiales et régionales, qui sera confiée au Bureau indépendant d'évaluation du FNUAP; *invite* le FNUAP à coordonner, par souci de complémentarité, l'évaluation avec le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'audit du Programme mondial et régional par la Division des services de contrôle interne; et *prie* le FNUAP de donner rapidement suite, s'il y a lieu, aux conclusions pertinentes de l'évaluation;

4. *Prie* le FNUAP de lui rendre compte chaque année des interventions mondiales et régionales dans le rapport annuel du Directeur exécutif, et de lui communiquer un résumé des contributions des résultats et des ressources des interventions mondiales et régionales aux réalisations du plan stratégique pour la période 2014-2017;

5. *Invite* le FNUAP à joindre au rapport annuel du Directeur exécutif une annexe contenant des informations sur la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales, qui résume les résultats obtenus, les activités de surveillance menées, y compris concernant l'exécution des programmes, et les activités de contrôle;

6. *Engage* le FNUAP à mener des interventions au niveau des pays en étroite coordination avec les gouvernements, en tenant compte de la situation dans la région et dans le pays concerné.

27 juin 2014

2014/17

Rapport annuel 2013 sur les activités d'évaluation du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport annuel sur l'évaluation pour 2013 (DP/FPA/2014/7);

2. *Exprime* son appui continu en faveur d'un renforcement de la fonction d'évaluation au FNUAP;

3. *Demande* au Bureau de l'évaluation du FNUAP d'inclure dans le rapport annuel sur l'évaluation des informations sur la mise en œuvre de la politique d'évaluation et le plan d'évaluation biennal budgétisé pour la période 2014-2015;

4. *Demande également* au FNUAP de rendre compte, dans le rapport annuel sur les activités d'évaluation, des progrès accomplis pour surmonter les principaux problèmes et difficultés rencontrés, et de veiller à ce que la direction propose des solutions concrètes à ces problèmes;

5. *Demande en outre* au FNUAP de lui rendre compte, dans le rapport annuel du Directeur exécutif, de la suite donnée aux déclarations de la direction en réponse aux évaluations institutionnelles et des programmes;

6. *Prie* le FNUAP de veiller à ce que les mesures prises par l'administration donnent suite en temps utile aux conclusions et aux recommandations issues de l'évaluation en vue d'améliorer l'exécution, l'efficacité et l'efficience des programmes;

7. *Souligne* que les fonctions de suivi et d'évaluation sont étroitement liées et *encourage* le FNUAP à renforcer encore les capacités et la professionnalisation de ces fonctions, en particulier dans les régions et les pays;

8. *Se félicite* des évaluations conjointes et *encourage* le FNUAP à lui présenter les réponses de la direction à cet égard.

27 juin 2014

2014/18

Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

La voie à suivre concernant l'actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur la voie à suivre concernant l'actualisation de la politique de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2014/CRP.2);

2. *Prie* le FNUAP d'examiner et d'actualiser sa politique de contrôle : i) en incorporant toutes les décisions prises par le Conseil d'administration en matière de contrôle depuis l'adoption de la politique en 2008, ii) en rendant compte des changements opérés dans la structure, les rôles et les responsabilités des unités administratives exerçant des fonctions de contrôle et en améliorant la formulation, les connaissances et les pratiques de contrôle;

3. *Prie* le Directeur exécutif du FNUAP de le tenir informé des progrès réalisés, et *se félicite* de l'intention du FNUAP de le consulter sur l'actualisation de la politique;

4. *Attend avec impatience* la présentation, pour examen et approbation à sa première session ordinaire de 2015, d'une politique de contrôle révisée.

27 juin 2014

2014/19

Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP

- a) **Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**
- b) **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

2. *Souscrit* aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

3. *Approuve* la révision du Règlement financier, sous réserve des dispositions suivantes :

i) Dans la première phrase de l'article 2.1 j), ajouter le membre de phrase « d'un État non membre qui participe à l'Assemblée générale en tant qu'observateur », de façon à lire : « Gouvernement » se rapporte au gouvernement d'un État Membre des Nations Unies, d'un État non membre qui participe à l'Assemblée générale en tant qu'observateur, d'un État membre d'une institution spécialisée ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique;

ii) Dans la première phrase de l'article 13.5, supprimer les termes « à titre exceptionnel » et les remplacer par le membre de phrase suivant : « en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, les passifs liés aux avantages du personnel (congés annuels et rapatriement) et le fonctionnement du fonds MARS, dans d'autres titres de placement », de façon à lire : « Compte tenu des objectifs et des politiques du FNUAP et des exigences spécifiques de ses opérations, notamment en ce qui concerne les liquidités, les sommes qui n'ont pas besoin d'être utilisées immédiatement peuvent être placées dans des instruments liquides à terme et, en ce qui concerne l'assurance maladie après la cessation de service, les passifs liés aux avantages du personnel (congés annuels et rapatriement) et le fonctionnement du fonds MARS, dans d'autres titres de placement, par le Secrétaire général, en consultation avec le Directeur exécutif. »;

iii) Dans l'article 15.2, supprimer le membre de phrase « y compris en matière de viabilité environnementale » de façon à ce que son alinéa a) se lise comme suit : « a) Optimisation de ressources en prenant en ligne de compte tous les facteurs, notamment les coûts et les avantages pour le FNUAP »;

iv) *Prend acte* de la volonté du FNUAP de maintenir la règle 111.4 à l'étude;

v) *Prend note* du fait que, sur recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant la règle 114.7 c), le FNUAP a établi une obligation de rendre compte des avances de petite caisse;

4. *Prend acte* des modifications apportées et du fait que la version révisée du Règlement financier et des règles de gestion financière entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

27 juin 2014

2014/20

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de la nomination du nouveau Directeur exécutif;
2. *Prend note* des apports significatifs du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) aux résultats opérationnels de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires en 2013, souvent dans des conditions très difficiles;
3. *Se félicite* des changements radicaux apportés à l'UNOPS au cours de la période du plan stratégique pour 2010-2013;
4. *Accueille avec satisfaction* les fondements solides établis pour la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017, axé sur le développement durable;
5. *Se félicite* de l'augmentation constante du nombre de projets exécutés par l'UNOPS;
6. *Se félicite* que la mise en œuvre des recommandations des auditeurs ait atteint 93 %;
7. *Accueille avec satisfaction* les efforts continus déployés par le Bureau pour augmenter le pourcentage de personnel de sexe féminin;
8. *Se félicite* du rôle de direction que joue le Bureau dans le domaine des achats, des infrastructures et de la gestion de projet.

27 juin 2014

2014/21

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les enquêtes menées en 2013

- a) **Rapport du PNUD sur l'audit interne et les investigations**
- b) **Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne du FNUAP en 2013**
- c) **Rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS pour 2013**

Le Conseil d'administration,

En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

1. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour donner suite aux problèmes de gestion révélés par les audits en 2013;

2. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour donner suite aux recommandations de précédents rapports d'audit encore en suspens;

3. *Note avec préoccupation* le nombre de recommandations récurrentes dans les domaines de la gestion de projet, la gestion financière, la surveillance et les achats, et *demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de redoubler d'efforts pour assurer la mise en œuvre rapide, totale et durable de toutes les recommandations non encore appliquées ainsi que des nouvelles recommandations, notamment en renforçant les capacités des bureaux régionaux de pays;

4. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer à renforcer les fonctions d'audit et d'investigation et de veiller à ce que leurs bureaux disposent de ressources suffisantes pour s'acquitter efficacement de leur mandat, y compris grâce à une analyse de l'étendue des vérifications et des ressources dans les futurs rapports annuels;

5. *Souligne* la nécessité de procéder à des contrôles efficaces dans les bureaux régionaux et de pays et de prendre des mesures pour garantir le respect des politiques et des procédures en matière de délégation de pouvoir et de gestion des risques;

6. *Se félicite* des progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et *encourage* la direction du PNUD et du FNUAP à en assurer la mise en œuvre et le contrôle;

7. *Se félicite* que les rapports contiennent des informations sur les pertes financières identifiées à la suite d'investigations et *prie* le PNUD et le FNUAP d'insérer dans les futurs rapports des informations sur les modes de recouvrement et les montants recouverts;

En ce qui concerne le PNUD :

8. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2014/16), de ses annexes et de la réponse de la direction;

9. *Exprime* son soutien continu au renforcement des fonctions d'audit interne et d'investigations du PNUD et *invite* la direction du Programme à veiller à ce que les postes d'enquêteur vacants soient pourvus sans retard;

10. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour 2013;

11. *Prend note avec satisfaction* des efforts accomplis pour augmenter les ressources du Bureau de l'audit et des investigations et *invite* la direction du PNUD à terminer en priorité les dossiers en cours;

12. *Prie* la direction du PNUD de fournir des informations sur le fonctionnement des mécanismes de mise en jeu de la responsabilité et de contrôle dans la nouvelle structure du PNUD, de façon à garantir le bon niveau de contrôle interne;

13. *Reconnaît* que la gestion efficace des risques est essentielle à l'exécution du plan stratégique et *encourage* la direction à redoubler d'efforts pour intégrer la gestion des risques dans l'ensemble des opérations;

En ce qui concerne le FNUAP :

14. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2013 (DP/FPA/2014/6), de ses annexes et de la réponse de la direction;

15. *Fait part* de son soutien continu au renforcement des activités d'audit interne et d'investigation au FNUAP;

16. *Prend acte* de la participation du Bureau des services d'audit et d'investigation à des activités conjointes de contrôle interne, et *soutient* cette participation;

17. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse y relative de l'Administration, qui figurent dans le document DP/FPA/2014/6/Add.1;

18. *Encourage* le FNUAP à élaborer et mettre en œuvre des politiques efficaces de gestion du risque pour garantir la mise en œuvre du plan stratégique;

En ce qui concerne l'UNOPS :

19. *Prend note* du rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations pour 2013 (DP/OPS/2014/3);

20. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations d'audit qui datent de plus de 18 mois;

21. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2013 (présenté en application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration).

27 juin 2014

2014/22

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2014/17, DP/FPA/2014/4 et DP/OPS/2014/4);

2. *Félicite* les directions du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de leur appui et leur attachement continus aux travaux des bureaux de la déontologie, et les *prie* de poursuivre leurs efforts pour allouer des ressources suffisantes à la fonction de déontologie;

3. *Note avec satisfaction* les contributions essentielles des bureaux pour promouvoir une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité, et les *exhorte* à poursuivre leurs efforts en ce sens;

4. *Prie* les bureaux de la déontologie qui ne l'ont pas encore fait d'améliorer la protection des dénonciateurs d'irrégularités grâce à l'élaboration et à l'application d'une politique efficace de protection contre d'éventuelles représailles définissant un délai de prescription d'au moins six mois pour la dénonciation d'une irrégularité;

5. *Encourage* les bureaux de la déontologie à continuer de développer leurs programmes de formation déontologique pour : a) donner des détails sur la protection accordée aux dénonciateurs d'irrégularités; b) faire en sorte que la formation concerne toutes les catégories de personnel, y compris l'administration et le personnel des bureaux extérieurs reculés; c) réunir et exploiter les évaluations des programmes de formation faites par le personnel afin que les interventions continuent d'être utiles et efficaces et constituent un bon investissement;

6. *Encourage également* les bureaux de la déontologie à poursuivre leurs efforts en faveur de la cohérence avec les autres membres du Groupe de la déontologie des Nations Unies s'agissant des directives, des normes et des pratiques de leurs entités respectives.

27 juin 2014

2014/23

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2014, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2014 (DP/2014/L.2);

Adopté le rapport sur la première session ordinaire de 2014 (DP/2014/9);

Approuvé le projet de plan de travail de la deuxième session ordinaire de 2014;

Arrêté le calendrier ci-après pour son autre session de 2014 :

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2014/10 concernant le rapport annuel de l'Administrateur : activités et résultats pour 2013;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2013 (DP/2014/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2014/11/Add.2);

Point 3

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Adopté la décision 2014/11 sur le cadre intégré de résultats et de ressources pour la période 2014-2017;

Point 4
Rapport sur le développement humain

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain de 2015, tenues en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale;

Point 5
Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU)

Adopté la décision 2014/12 relative au rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2013;

Point 6
Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2014/13 sur le rapport de l'Administratrice relatif au Programme des Volontaires des Nations Unies;

Point 7
Évaluation (PNUD)

Adopté la décision 2014/14 concernant le rapport annuel de 2013 sur les activités d'évaluation;

Point 8
Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Pris note de la première prolongation d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, des programmes de pays pour l'Algérie, l'Argentine, le Liban, la Libye et l'Ouganda (DP/2014/15);

Approuvé la prolongation de deux ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2016, du programme de pays pour le Botswana;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour le Kenya;

Pris note des projets de descriptif de programme pour les pays suivants et des observations formulées à ce sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/DCP/AGO/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour les Comores (DP/DCP/COM/2)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour l'État du Koweït (DP/DCP/KWT/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/DCP/TUN/2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/DCP/VEN/2)

Débat consacré au FNUAP**Point 9****Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2014/15 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2013 : progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013;

Pris note du rapport statistique et financier 2013 (DP/FPA/2014/5, Part I, Add.1);

Pris note du rapport sur les recommandations de 2013 du Corps commun d'inspection (DP/FPA/2014/5, Part II);

Point 10**Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2014/16 sur le cadre stratégique pour les interventions mondiales et régionales du FNUAP pendant la période 2014-2017;

Point 11**Évaluation (FNUAP)**

Adopté la décision 2014/17 sur le rapport annuel des activités d'évaluation;

Point 12**Questions financières, budgétaires et administratives (FNUAP)****a) Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP**

Adopté la décision 2014/18 sur la voie à suivre pour actualiser la politique de contrôle du FNUAP;

b) Révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP

Adopté la décision 2014/19 sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP;

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la révision du Règlement financier et des règles de gestion financière du FNUAP (DP/FPA/2014/13);

Point 13**Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour la Guinée-Bissau;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burundi;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif du programme de pays pour le Kenya (DP/FPA/DCP/KEN/8);

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour l'Algérie, le Liban et l'Ouganda (DP/FPA/2014/10; DP/FPA/2014/11);

Pris note des projets de descriptif de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique de l'Est et Afrique australe

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Angola (DP/FPA/DCP/ANG/7)

Projet de descriptif de programme pour les Comores (DP/FPA/DCP/COM/6)

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

Projet de descriptif de programme de pays pour la Sierra Leone (DP/FPA/DCP/SLE/6)

États arabes

Projet de descriptif de programme de pays pour la Tunisie (DP/FPA/DCP/TUN/9)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/DCP/AFG/4)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Timor-Leste (DP/FPA/DCP/TLS/3)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour la République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/DCP/VEN/3)

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Adopté la décision 2014/20 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Débat commun

Point 15

Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2014/21 sur : a) le rapport du PNUD sur l'audit interne et les investigations; b) le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit interne et de contrôle du FNUAP en 2013; c) le rapport d'activité du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS pour 2013;

Point 16**Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

Adopté la décision 2014/22 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

Point 17**Questions diverses**

Conduit la consultation suivante :

PNUD

Consultation du PNUD sur le financement de l'examen quadriennal complet.

27 juin 2014

2014/24**Engagements de financement pris à l'égard du PNUD et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* de l'examen annuel de la situation financière pour 2013 (DP/2014/20 et Add.1) et de l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD ainsi que de ses fonds et programmes pour 2014 et au-delà (DP/2014/21);

2. *Prie* le PNUD de continuer à améliorer son efficacité, notamment en réduisant ses dépenses de gestion et à renforcer la transparence et la responsabilisation, afin que les activités de développement produisent de meilleurs résultats et que les États Membres versent des contributions accrues;

3. *Note* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles concernant la masse critique de ressources de base, ainsi que l'allocation d'autres ressources qui soient plus prévisibles et flexibles, moins étroitement préassignées et mieux alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

4. *Prend note* des principes communs sous-tendant la notion de masse critique des ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et programmes des Nations Unies et *prend également note* du document de travail du 20 août 2014 établi par le PNUD, intitulé « Mobiliser une masse critique de ressources afin d'assurer le succès du développement », qui constitue un engagement d'éliminer la pauvreté et de garantir le caractère volontaire, universel et multilatéral des programmes du PNUD;

5. *Se félicite* des travaux entrepris par le PNUD pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de suivre les résultats et les ressources et de donner entre autres une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

6. *Salue* l'intention du PNUD d'améliorer la gestion des programmes en se fondant davantage sur des données et des constatations de meilleure qualité, en investissant dans une conception rationnelle, en se livrant à un apprentissage permanent et en apportant des modifications en conséquence des activités de contrôle, des évaluations rigoureuses et indépendantes ainsi que de la gestion active des risques, ce qui inciterait à accroître les contributions aux ressources de base ainsi que les contributions à d'autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive et *prie* le PNUD de lui exposer les progrès réalisés, dans le rapport annuel de l'Administratrice;

7. *Constate* l'importance des ressources ordinaires, qui constituent l'assise du PNUD, puisqu'elles lui permettent de planifier, d'adopter une démarche stratégique et réactive, de renforcer l'application du principe de responsabilité, la transparence et le contrôle, de promouvoir la cohérence et la coordination du système des Nations Unies et de fournir des services prévisibles et différenciés pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

8. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, ainsi que leur alignement sur le Plan stratégique, car elles constituent un complément important des ressources ordinaires;

9. *Est conscient* que la participation du gouvernement aux coûts constitue un mécanisme de financement préaffecté qui renforce la maîtrise des programmes par les pays et contribue à leur succès et *souligne* qu'il est nécessaire de prendre en compte les caractéristiques spécifiques de la participation du gouvernement aux coûts lors de l'examen de mécanismes visant à promouvoir le financement d'autres ressources d'affectation moins restrictive, tout en veillant à leur alignement sur le Plan stratégique;

10. *Invite* les États Membres à privilégier l'apport de ressources ordinaires et d'autres ressources plus prévisibles, d'affectation moins restrictive et axées sur les résultats inscrits dans le Plan stratégique pour 2014-2017;

11. *Exhorte* les États Membres à s'engager au plus tôt à verser des contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2014 et au-delà, si possible selon un cycle pluriannuel;

12. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles et que les paiements soient effectués en temps voulu pour éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires;

13. *Prie* le PNUD, de continuer d'examiner, en consultation avec lui, des incitations, des mécanismes et des guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les aider à accroître leurs contributions aux ressources de base et à privilégier des financements aux autres ressources d'affectation moins restrictive et le *prie également* de lui présenter une stratégie de mobilisation des ressources à cette fin, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2015;

14. *Rappelle* sa décision 2013/9 et, à cet égard, *invite* le PNUD, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications, qu'il examinera,

afin de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

15. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat du PNUD, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour suivre la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des ressources fournies aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017, dans le cadre duquel seront communiqués des renseignements sur les déficits de financement.

5 septembre 2014

2014/25

Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP et mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2014 et au-delà (DP/FPA/2014/15);

2. *Prie* le FNUAP de continuer à améliorer son efficacité, notamment en réduisant ses dépenses de gestion et à renforcer la transparence et la responsabilisation, afin que les activités de développement produisent de meilleurs résultats et que les États Membres versent des contributions accrues;

3. *Note* les consultations menées avec les États Membres au sujet d'approches possibles concernant la masse critique de ressources de base, ainsi que l'allocation d'autres ressources qui soient plus prévisibles et flexibles, moins étroitement préassignées et mieux alignées sur les résultats du Plan stratégique pour 2014-2017, conformément à la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

4. *Prend acte* des efforts déployés par le FNUAP pour élargir la base de financement et pour mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes d'appui auprès de sources diversifiées;

5. *Se félicite* des travaux entrepris par le FNUAP pour élaborer une plateforme accessible en ligne afin de suivre les résultats et les ressources et de donner entre autres une visibilité accrue aux contributeurs de fonds destinés aux activités de base;

6. *Prend note* des principes communs sous-tendant la notion de masse critique des ressources de base et autres ressources, élaborés par les fonds et programmes des Nations Unies et *prend également note* du document d'information concernant la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement, intitulé « Financement du Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 » (DP/FPA/2014/CRP.5);

7. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, ainsi

que leur alignement sur le Plan stratégique, car elles constituent un complément important des ressources ordinaires;

8. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son mandat et à la réalisation de ses activités et *incite* le FNUAP à poursuivre la mobilisation de ces ressources tout en continuant de mobiliser des ressources supplémentaires destinées à ses fonds et programmes thématiques, pour répondre aux besoins de tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

9. *Reconnaît* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique soutenu et d'un soutien financier accru, ainsi que de ressources ordinaires prévisibles, pour aider les pays à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et, grâce à la mise en œuvre de programmes de pays, à faire progresser la réalisation de leurs objectifs nationaux concernant le Plan directeur pour le suivi du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 et du cadre de développement durable pour l'après-2015;

10. *Encourage* tous les États Membres à augmenter leurs contributions aux ressources ordinaires, y compris en effectuant des versements pendant le premier semestre, et à annoncer des contributions pluriannuelles, afin de garantir une programmation efficace;

11. *Incite* les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à acquitter le plus tôt possible leurs contributions aux ressources ordinaires pour 2014 et *invite* tous les États bénéficiaires à envisager d'augmenter leur contribution à leur programme national et à accroître notamment leur appui aux objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement afin d'obtenir des résultats plus rapides et d'atteindre les cibles d'ici à 2015;

12. *Prie* le FNUAP de continuer d'examiner, en consultation avec lui, des incitations, des mécanismes et des guichets de financement afin d'augmenter le nombre de donateurs et de les aider à accroître leurs contributions aux ressources de base et à privilégier des financements aux autres ressources d'affectation moins restrictive et le *prie également* de lui présenter une stratégie de mobilisation des ressources dans cet objectif, pour qu'il l'examine à sa première session ordinaire de 2015;

13. *Rappelle* sa décision 2013/9 et *invite* le FNUAP, dans le cadre de l'examen prévu en 2016 de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et des taux y afférents, à proposer le cas échéant des modifications pour examen, afin de rendre les ressources de base et autres ressources plus prévisibles et d'affectation moins restrictive;

14. *Décide* d'organiser, avec l'appui du secrétariat du FNUAP, sur une base annuelle, au cours de sa deuxième session ordinaire, un dialogue structuré avec les États Membres pour suivre la prévisibilité, la souplesse et l'alignement des ressources fournies aux fins de la mise en œuvre du Plan stratégique pour 2014-2017, dans le cadre duquel seront communiqués des renseignements sur les déficits de financement.

5 septembre 2014

2014/26

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013 (DP/OPS/2014/5);
2. *Apprécie* les contributions des organismes des Nations Unies qui ont communiqué les informations nécessaires à l'établissement du rapport statistique annuel et *invite* tous les organismes des Nations Unies à contribuer à l'établissement de cet important rapport;
3. *Apprécie* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide qui porte sur la transparence des données;
4. *Souligne* l'utilité des suppléments thématiques annuels et leur contribution importante au professionnalisme des fonctionnaires chargés des achats;
5. *Se félicite* de l'entrée en fonction de la nouvelle Directrice exécutive et des observations qu'elle lui a présentées et *se réjouit* à la perspective de collaborer avec elle.

5 septembre 2014

2014/27

Rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2014/1);
2. *Se félicite également* des progrès réalisés dans le cadre des initiatives d'achats groupés, notamment des économies;
3. *Souligne* qu'il est important de continuer à offrir des services d'achat plus rationalisés, d'un meilleur rapport coût-efficacité, plus efficaces et mieux harmonisés, afin d'améliorer la fourniture de l'assistance au développement et de réaliser des économies qui permettront d'affecter des ressources supplémentaires à la réduction de la pauvreté dans les pays de programme, comme indiqué au paragraphe 2 du document DP-FPA-OPS/2014/1;
4. *Exhorte* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et *invite* les autres organismes des Nations Unies à ne pas se limiter aux achats au titre des services communs lorsqu'ils examinent des possibilités de collaboration et à aborder les marchandises et les services d'appui au programme, en particulier lorsque leur valeur est importante;
5. *Engage vivement* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS ainsi que d'autres organismes des Nations Unies à collaborer plus étroitement ensemble, avec le Réseau achat du Comité de haut niveau sur la gestion, ainsi qu'avec d'autres partenaires de développement, au niveau central et à celui des pays, pour recenser de nouvelles possibilités de regrouper la demande et les achats, afin de bénéficier de meilleurs prix;

6. *Salue et encourage* la priorité accordée à l'analyse conjointe des dépenses menée pour définir quatre catégories de services et produits essentiels;

7. *Demande* au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS d'inclure, dans leurs activités générales de renforcement des capacités, l'établissement d'une capacité d'achat au niveau du programme de pays et d'offrir davantage de possibilités aux fournisseurs des pays en développement et des pays en transition et *invite* d'autres organismes des Nations Unies à faire de même, conformément à leur mandat;

8. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'améliorer davantage le contrôle des achats groupés;

9. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de faire rapport sur l'application du régime type des Nations Unies concernant l'imposition de sanctions aux fournisseurs, dans le cadre de l'établissement habituel de rapports;

10. *Attend avec intérêt* le prochain rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés, qui contiendra des précisions sur les réussites dans ce domaine, portant notamment sur les articles, les volumes, les montants et les délais;

11. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de renforcer encore l'analyse dans leurs futurs rapports et de présenter entre autres des renseignements quantitatifs sur les gains d'efficacité et les enseignements, ainsi que sur les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre d'une approche collaborative et la manière de les résoudre.

5 septembre 2014

2014/28

Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* de la note de l'Administratrice concernant les amendements qu'il a été proposé d'apporter à l'Instrument pour la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial (DP/2014/23);

2. *Décide* d'adopter lesdits amendements, tels qu'approuvés par la cinquième Assemblée du Fonds tenue à Cancún (Mexique), les 28 et 29 mai 2014;

3. *Prie* l'Administratrice de transmettre la présente décision à la Directrice générale et Présidente du Fonds pour l'environnement mondial.

5 septembre 2014

2014/29

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2014

Le Conseil d'administration

Rappelle que, pendant sa deuxième session ordinaire de 2014, il a :

Point 1**Questions d'organisation**

Adopté l'ordre du jour et plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2014 (DP/2014/L.3);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2014 (DP/2014/18);

Approuvé le calendrier suivant pour ses prochaines réunions de 2015 :

Première session ordinaire de 2015 : du 26 au 30 janvier 2015

Session annuelle de 2015 : du 1^{er} au 12 juin 2015 (New York)

Deuxième session ordinaire de 2015 : du 1^{er} au 4 septembre 2015

Approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2015 (DP/2014/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2015;

Débat consacré au PNUD**Point 2****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

Point 3**Engagements de financement pris à l'égard du PNUD**

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

Point 4**Programmes de pays et questions connexes**

Adopté les programmes de pays ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Sierra Leone

Asie et Pacifique : Afghanistan, Timor-Leste

Europe et Communauté d'États indépendants : Bosnie-Herzégovine

Amérique latine et Caraïbes : Équateur, Paraguay

Approuvé les programmes de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Angola, Comores

États arabes : Koweït, Tunisie

Amérique latine et Caraïbes : République bolivarienne du Venezuela

Approuvé la troisième prorogation exceptionnelle d'une année du programme de pays pour la Guinée-Bissau;

Approuvé la quatrième prorogation exceptionnelle d'une année du programme de pays pour la République arabe syrienne;

Pris note de la première prorogation d'une année du programme de pays pour l'Iraq;

Point 14

Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Adopté la décision 2014/24 sur les engagements de financement à l'égard du PNUD et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

Point 15

Questions diverses

Adopté la décision 2014/28 intitulée « Fonds pour l'environnement mondial : amendements de l'Instrument du FEM »;

Débat consacré au FNUAP

Point 5

Actualisation de la politique de contrôle du FNUAP

Pris acte du projet de politique de contrôle révisée du FNUAP;

Point 6

Engagements de financement à l'égard du FNUAP

Adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

Point 7

Questions financières, budgétaires et administratives

Pris note du plan de ressources intégré actualisé pour la période 2014-2017;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé la prorogation de deux ans du programme du Botswana (DP/FPA/2014/13);

Approuvé, conformément à la décision 2006/36 du Conseil d'administration, le texte final des descriptifs de programme des pays ci-après :

Afghanistan (DP/FPA/CPD/AFG/4);
Angola (DP/FPA/CPD/ANG/7);
Comores (DP/FPA/CPD/COM/6);
Sierra Leone (DP/FPA/CPD/SLE/6);
Timor-Leste (DP/FPA/CPD/TLS/3);
Tunisie (DP/FPA/CPD/TUN/9); et
République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN/3);

Approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme des pays ci-après :

Bosnie-Herzégovine (DP/FPA/CPD/BIH/2);
 Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/6);
 Guatemala (DP/FPA/CPD/GTM/7);
 Paraguay (DP/FPA/CPD/PRY/7); et
 État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/5);

Point 9

Mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement

Adopté la décision 2014/25 sur les engagements de financement à l'égard du FNUAP et la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 10

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013

Adopté la décision 2014/26 sur le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies en 2013;

Débat commun

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2014/27 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés;

Point 12

Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2014/24-DP/FPA/2014/16 et Corr.1);

Point 13

Visites sur le terrain

Pris note du rapport sur la visite conjointe effectuée au Panama et en El Salvador (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2014/CRP.8);

Pris note du rapport sur la visite effectuée par ses membres aux Fidji et au Samoa (DP-FPA/2014/CRP.2);

Point 15

Questions diverses

Pris note de la déclaration du Vice-Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes;

Tenu les exposés informels et les consultations ci-après :

PNUD

Consultation sur l'examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD

Présentation du couplage résultats-ressources du programme mondial du PNUD pour 2014-2017

Réunion d'information sur les grandes lignes des rapports annuels sur les résultats du PNUD

FNUAP

Réunion d'information sur les grandes lignes du rapport annuel du Directeur exécutif du FNUAP

UNOPS

Réunion d'information avec la nouvelle Directrice exécutive de l'UNOPS

Activités communes

Consultation conjointe du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et du PAM sur les descriptifs de programmes de pays communs

5 septembre 2014

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2014

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Angola (2015), Éthiopie (2015), Lesotho (2015), Libéria (2014), Maroc (2014), Niger (2015), République du Congo (2015), République-Unie de Tanzanie (2016)

États d'Asie et du Pacifique : Chine (2016), Fidji (2015), Indonésie (2014), Iran (République islamique d') (2015), Népal (2016), Pakistan (2015), République de Corée (2014)

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Brésil (2014), Cuba (2016), Équateur (2016), Guatemala (2015), Nicaragua (2014)

États d'Europe orientale : Arménie (2016), Bulgarie (2015), Fédération de Russie (2014), Monténégro (2016)

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Belgique, Canada, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Suisse

* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

